



CANADA

SOMMET ÉCONOMIQUE DE MUNICH

6-8 JUILLET 1992

CAHIER D'INFORMATION



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20064516 9

DOCS

CA1 EA511 92M72 EXF

vol. 1

Munich Economic Summit (1992 :
Munich, Germany)

The Munich Economic Summit July
6-8, 1992 : background information.

--

**SOMMET ÉCONOMIQUE
DE MUNICH**

6-8 JUILLET 1992

43.263.428

*Imprimé sur du
papier recyclé*



*Printed on
recycled paper*



Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

Le Premier ministre Brian Mulroney	1
La secrétaire d'État aux Affaires extérieures Barbara McDougall	3
Le Vice-premier ministre et ministre des Finances Don Mazankowski	5
Le Sommet économique de Munich	7
Le Canada et les sommets économiques	9
La situation économique mondiale	12
Les orientations de la politique étrangère du Canada	14
Le Canada et les pays de l'ex-Union soviétique	16
Le Canada et les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est	19
Les relations économiques avec les pays en développement	21
L'environnement	24
La sécurité nucléaire	26
La prolifération nucléaire	28
Le bilan économique du Canada	30
Résumé des statistiques, par pays	32
Graphiques comparatifs sur l'économie	33
Allemagne	37
France	39
Italie	41
Japon	42
Royaume-Uni	44
États-Unis d'Amérique	46
Communauté européenne	48
Institutions et organismes internationaux	50
Déclarations du Sommet de Londres	55



LE PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY

M. Brian Mulroney est né à Baie-Comeau (Québec) le 20 mars 1939. Il est avocat et a été dirigeant d'entreprise.

Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish (Nouvelle-Écosse) et une licence en droit de l'Université Laval de Québec.

Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu chef du Parti progressiste-conservateur. Il est ensuite entré à la Chambre des communes en remportant une élection partielle tenue le 29 août 1983 dans la circonscription de Central Nova (Nouvelle-Écosse).

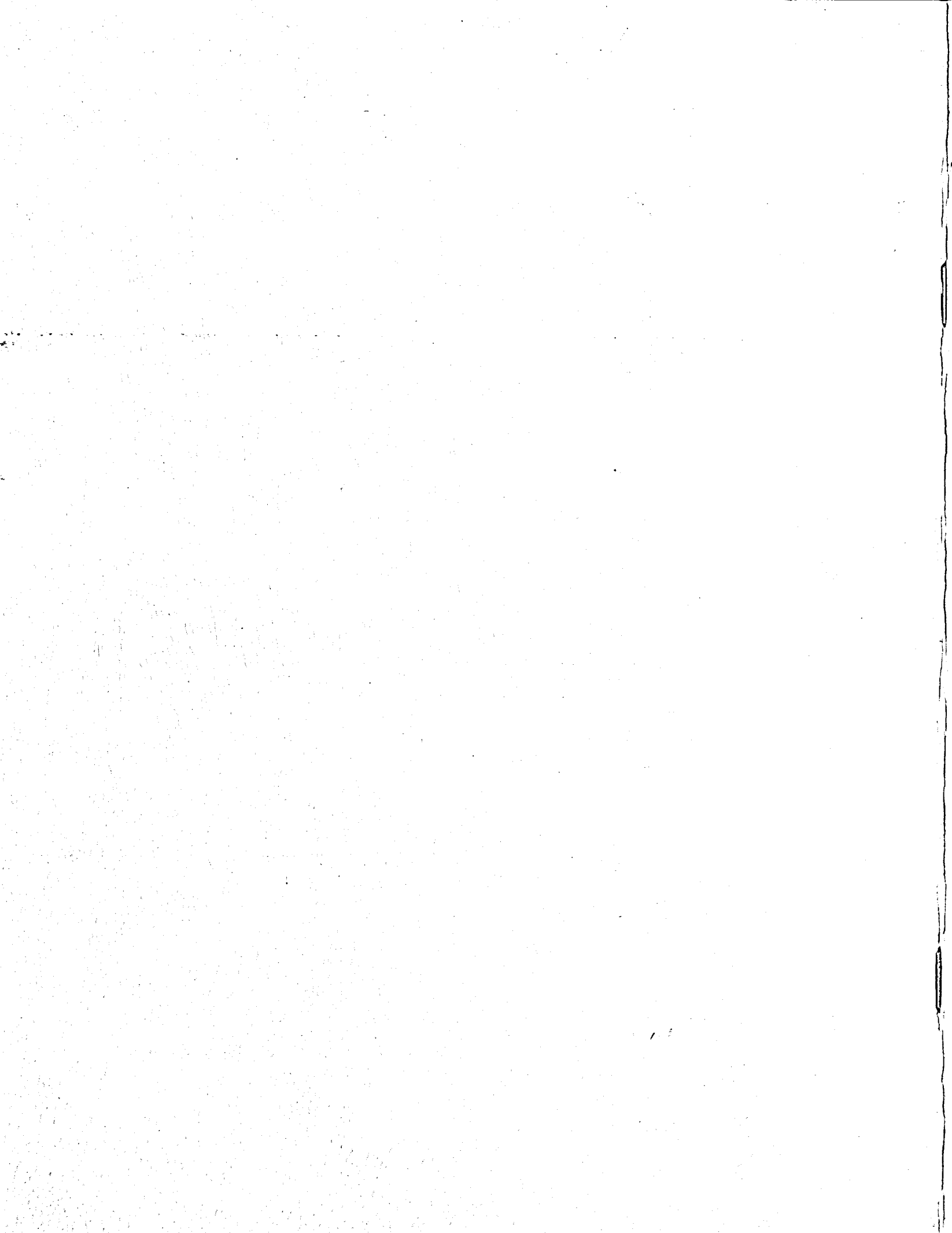
Lors des élections générales de 1984, il a été élu député de la circonscription de Manicouagan (Québec). Son parti a alors remporté le plus grand nombre de sièges de toute l'histoire parlementaire du Canada. Il a été réélu dans la circonscription de Charlevoix (Québec) le 21 novembre 1988, menant son parti à une deuxième victoire majoritaire.

M. Mulroney joue un rôle actif sur la scène publique et au sein de la collectivité depuis bon nombre d'années. En mai 1974, il a été nommé à la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction au Québec.

En 1976, il a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada. Plus tard cette année-là, il est entré au service de la Compagnie Iron Ore du Canada en tant que vice-président exécutif; un an plus tard, il est devenu président de la compagnie.

Il a œuvré dans de nombreux organismes de charité tels que Centraide de Montréal, l'Association des Grands Frères du Canada, l'Association du Québec pour les déficients mentaux, la Fondation canadienne de diabète juvénile et la Fondation des maladies du cœur de Montréal.

M. Mulroney a épousé Mila Pivnicki et ils ont quatre enfants, Caroline, Benedict, Mark et Nicolas.





LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIURES BARBARA MCDUGALL

M^{me} Barbara McDougall est née à Toronto le 12 novembre 1937. Elle a obtenu, en 1960, un baccalauréat ès arts avec spécialisation en sciences politiques et en économie de l'Université de Toronto et est devenue analyste financière agréée en 1973.

Elle a commencé sa carrière professionnelle dans une banque, en tant qu'analyste économique. Puis elle a été analyste de marchés et chroniqueuse financière dans des revues et à la télévision.

Elle a ensuite exercé pendant dix ans les fonctions d'analyste de placements spécialisée dans les produits forestiers. De 1976 à 1981, M^{me} McDougall a été vice-présidente d'une compagnie d'opérations boursières. De 1982 jusqu'à son entrée en 1984 sur la scène politique fédérale, elle a été directrice exécutive du Conseil canadien des analystes financiers.

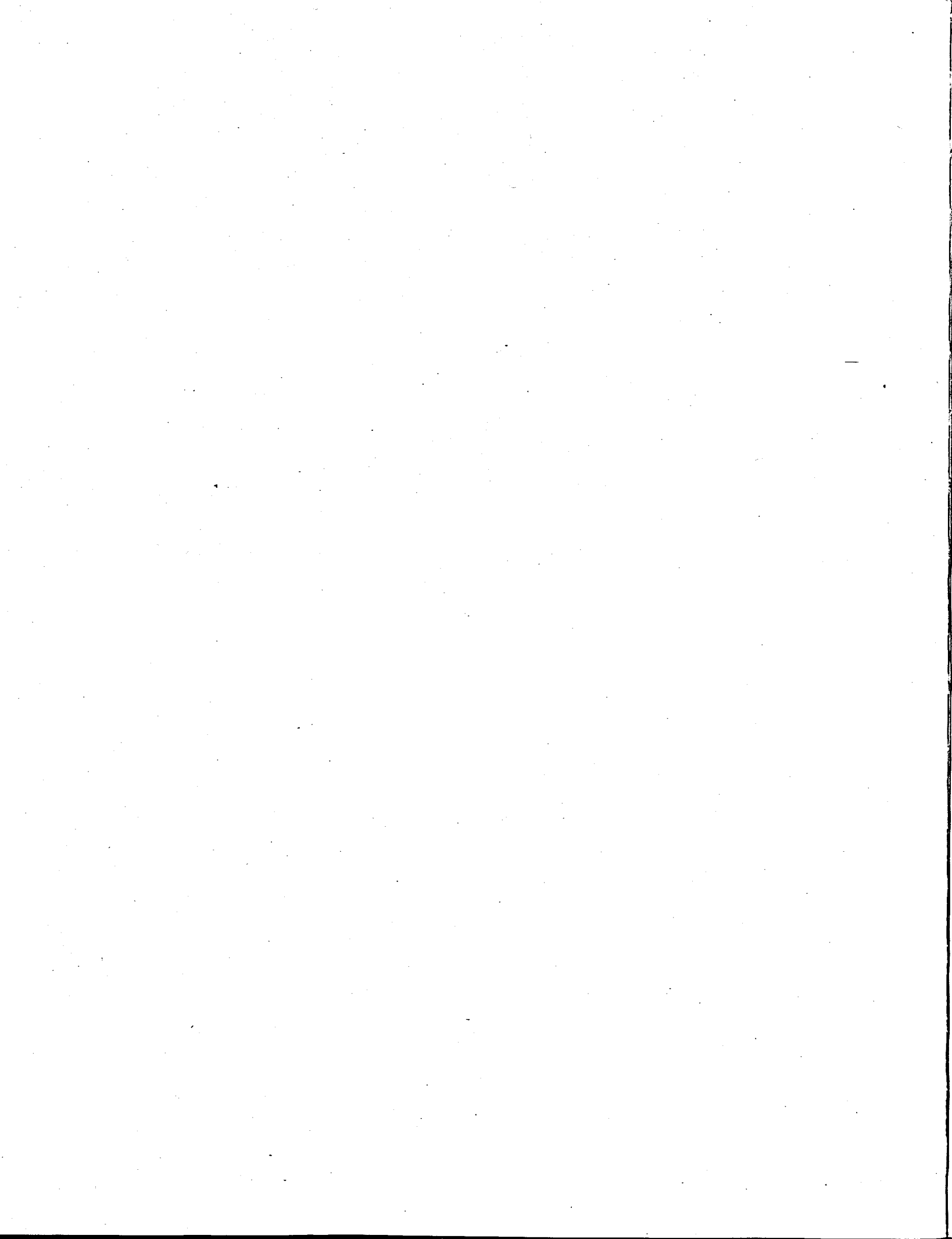
M^{me} McDougall a été élue au Parlement pour la première fois en septembre 1984 dans la circonscription de St. Paul's, de Toronto. Elle a été réélue dans la même circonscription en novembre 1988.

Elle a été nommée ministre d'État aux Finances dès son entrée en politique. De 1986 à 1988, elle a détenu simultanément trois portefeuilles : elle a été ministre d'État à la Privatisation, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable des Affaires réglementaires.

M^{me} McDougall a été ministre de l'Emploi et de l'Immigration de mars 1988 jusqu'à sa nomination au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en avril 1991.

Elle préside le Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense, et elle fait partie du Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification ainsi que du Comité du Cabinet sur l'unité canadienne et les négociations constitutionnelles.

M^{me} McDougall a été présidente de la campagne de souscription de l'Armée du Salut, à Toronto, et elle a siégé au conseil d'administration d'organismes enseignant des connaissances pratiques élémentaires et s'occupant de personnes âgées. Elle a aussi été vice-présidente de la Société Elizabeth Fry de Colombie-Britannique.





LE VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES FINANCES DON MAZANKOWSKI

M. Mazankowski est né le 27 juillet 1935 à Viking (Alberta) où il a fait ses études. Homme d'affaires et agriculteur, il a milité au sein des associations fédérale et provinciale du Parti progressiste-conservateur et, en 1968, il a été élu député fédéral de Vegreville (Alberta).

Lorsqu'il était dans l'Opposition, M. Mazankowski a exercé les fonctions de critique des transports. Il a été nommé, en 1979, ministre des Transports et ministre responsable de la Commission canadienne du blé dans le gouvernement de M. Clark.

En septembre 1984, le Premier ministre Mulroney lui a confié le ministère des Transports. Il a aussi été ministre par intérim de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

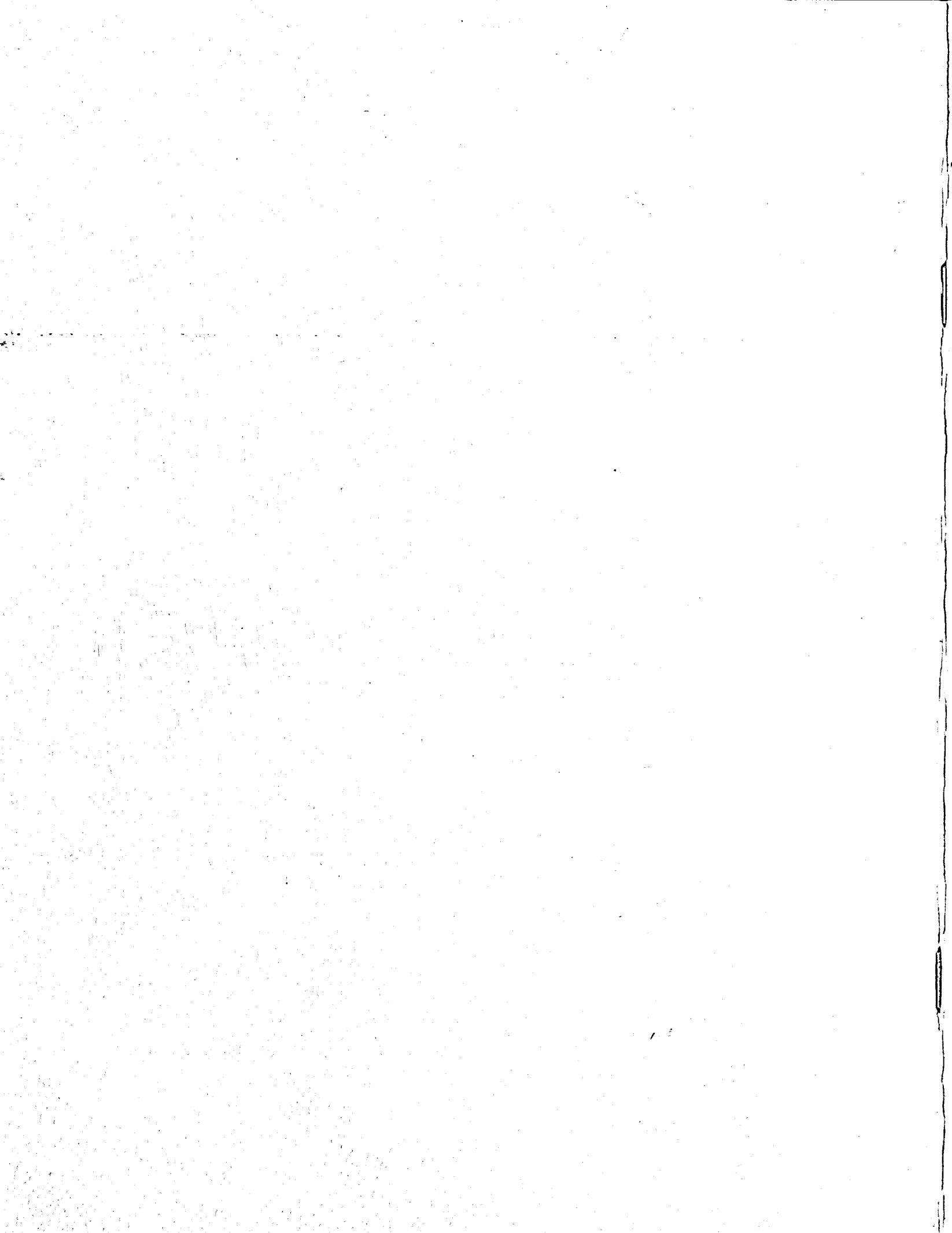
En 1986, il a cumulé les fonctions de vice-premier ministre, leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé. Pendant cette même année il a lancé et élaboré le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

M. Mazankowski a été président du Conseil du Trésor d'août 1987 jusqu'à sa nomination, en mars 1988, au poste de ministre chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires.

En septembre 1988, il a été nommé ministre de l'Agriculture. À ce titre, il s'est fait le promoteur de mesures législatives propres à assurer la stabilité économique de la communauté agricole canadienne.

M. Mazankowski a été nommé ministre des Finances en avril 1991. Il siège aussi à plusieurs comités du Cabinet; il est entre autres, vice-président du Comité chargé des priorités et de la planification et vice-président du Comité chargé de la sécurité et du renseignement.

M. Mazankowski est marié à Lorraine Poleschuk et ils ont trois fils, Gregory, Roger et Donald.



LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE MUNICH

Le Sommet économique de cette année est la 18^e réunion annuelle des leaders des sept plus grandes démocraties industrialisées et du Président de la Commission des Communautés européennes; il aura lieu à Munich, en Allemagne, du 6 au 8 juillet.

Les participants devraient se pencher principalement sur la situation économique mondiale, les réformes économiques et politiques en cours dans l'ex-Union soviétique et dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, les relations avec les pays en développement, l'environnement, la sécurité des réacteurs nucléaires de conception soviétique et la prolifération des armes nucléaires.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par plusieurs événements importants qui serviront de toile de fond au Sommet. La croissance économique a été décevante, le taux de croissance des pays du Sommet ayant glissé à 0,8 p. 100 en 1991, alors qu'il était de 2,5 p. 100 en 1990.

Par suite du démantèlement de l'Union soviétique, des républiques fraîchement indépendantes luttent pour bâtir des économies viables et des institutions démocratiques, au milieu de tensions ethniques et d'une instabilité politique. Les démocraties naissantes de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est réalisent des progrès, mais elles sont aux prises avec plusieurs problèmes. Ailleurs, de nombreux pays en développement ont mis en œuvre des réformes économiques et démocratisé leur mode de gouvernement.

La conjoncture économique mondiale sera au premier plan des préoccupations des dirigeants du Sommet. La croissance économique des pays du G-7 a ralenti considérablement depuis le milieu de l'année 1990, après huit années de forte expansion. Les réformes structurelles adoptées par ces pays, combinées à la coordination des politiques entre partenaires du G-7, fournissent toutefois les assises d'une relance durable, bien que le taux de chômage soit encore inacceptable.

Les leaders vont revoir la stratégie à moyen terme de restrictions budgétaires, de réduction des taux d'intérêt réels et de politiques destinées à augmenter la productivité. Ils vont probablement échanger aussi leurs vues sur la situation économique de leurs pays, ainsi que sur les questions structurelles.

L'accentuation de la libéralisation du commerce international continue d'être importante pour la croissance économique mondiale. Les participants au Sommet vont sans aucun doute faire le point sur le déroulement des Négociations commerciales multilatérales.

L'accession à l'indépendance des pays de l'ex-Union soviétique représente un défi pour la communauté internationale. Les pays présents au Sommet sont les premiers à appuyer la réforme et le développement de sociétés démocratiques à économie de marché, bien que ces nouveaux pays soient en définitive responsables de leur propre transformation.

Les leaders comptent évaluer ces efforts de réforme et confirmer que l'appui de l'Occident est lié au progrès réalisé. La rencontre entre les dirigeants et le Président Eltsine après le Sommet permettra de discuter en détail de l'évolution de la situation en Russie.

Les réformes économiques et politiques en cours en Europe centrale et en Europe de l'Est, ainsi que l'état de l'aide internationale à cette région, seront probablement examinés à Munich. Les programmes bilatéraux, coordonnés par le Groupe des Vingt-Quatre, ainsi que l'aide multilatérale accordée par l'entremise du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, continueront de jouer un rôle essentiel d'appui à la transformation économique de ces pays.

Les leaders reconnaissent que bon nombre de pays en développement ont entrepris avec succès des programmes d'ajustement et ils vont probablement étudier la portée des écarts économiques de plus en plus marqués entre ces pays. Ils se pencheront aussi sur les graves problèmes socio-économiques des pays les moins développés. Ils devraient souligner également l'importance d'une bonne gestion, du respect des droits de la personne, du cheminement de la démocratie et de la mise en œuvre de politiques économiques judicieuses dans ces pays.

Depuis dix ans, s'est accentuée dans le monde entier la prise de conscience de l'importance des questions environnementales, et l'environnement a été l'un des principaux points à l'ordre du jour de plusieurs sommets économiques. La mise en œuvre de politiques nationales en matière d'environnement ne peut se faire sans coopération internationale. Les leaders présents à Munich devraient analyser les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment au sujet des questions cruciales du changement climatique, de la diversité biologique et du Fonds pour l'environnement mondial. La protection des ressources biologiques marines et la gestion durable des forêts demeurent des priorités pour le Canada. Les participants du Sommet pourraient également discuter des moyens rentables de protéger l'environnement.

Les événements politiques sans pareils de la dernière année soulèvent de nouvelles inquiétudes du point de vue de la sécurité. L'effondrement de l'Union soviétique et l'instabilité politique qui en résulte dans cette région, associés aux tentatives de l'Irak et de la Corée du Nord de mettre au

point des armes nucléaires, ont porté la question de la non-prolifération nucléaire au premier plan des préoccupations internationales.

L'adhésion aux traités de non-prolifération nucléaire et aux pourparlers sur la réduction des armements stratégiques, le renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que le resserrement des contrôles sur l'exportation du matériel et de l'équipement à double usage, sont essentiels à toute stratégie efficace de non-prolifération. Les leaders étudieront peut-être cette question, de même que les risques de dissémination des connaissances et des compétences nécessaires à la conception et au lancement d'armes nucléaires.

La sécurité des centrales nucléaires de conception soviétique dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, et dans l'ex-Union soviétique, sera aussi à l'ordre du jour. Les leaders se pencheront sur les moyens d'accroître la sécurité de ces réacteurs.

Comme par les années passées, les dirigeants et leurs ministres discuteront de grands dossiers politiques. Ils s'intéresseront tout particulièrement aux questions de sécurité internationale, et notamment aux conflits en Europe centrale et en Europe de l'Est, et dans l'ex-Union soviétique.

L'héritage de la guerre froide se fait toujours sentir en Asie et dans le Pacifique. La tension persiste dans la péninsule coréenne, et la querelle territoriale au sujet des Îles du Nord continue de dominer les relations entre le Japon et la Fédération russe. Il est possible que ces différents points soient aussi abordés au Sommet.

LE CANADA ET LES SOMMETS ÉCONOMIQUES

HISTORIQUE DES SOMMETS

Les sommets économiques annuels sont la composante la plus visible d'un vaste processus de consultation et de coopération auquel participent les sept grandes démocraties industrialisées rassemblées dans le Groupe des Sept, ou G-7. Les discussions qui se déroulent aux sommets et aux rencontres du Groupe des Sept ministres des Finances sont étroitement liées à d'autres instances internationales, dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces instances sont autant d'instruments avec lesquels les gouvernements cherchent à gérer une économie mondiale de plus en plus interdépendante.

Le Sommet de Munich est l'aboutissement de préparatifs qui se seront étalés sur un an. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées lors de cinq réunions préparatoires des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement participants. Ceux-ci portent le nom de « sherpas » par allusion au célèbre peuple de l'Himalaya réputé pour ses guides de montagne. Les « sherpas » ont donc cherché à délimiter les points susceptibles d'amener le Sommet à un consensus. Le représentant personnel du Premier ministre Mulroney est M. Derek Burney, ambassadeur du Canada aux États-Unis.

Le premier sommet économique a eu lieu à Rambouillet en 1975 à l'invitation du Président de la France qui avait convié ses collègues des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie à discuter des grandes questions économiques dans un cadre relativement peu structuré. Le Canada s'est joint au groupe en 1976, au Sommet de Porto Rico, et la Communauté européenne, à celui de Londres en 1977.

Les premiers sommets étaient axés sur le redressement de l'économie. Les chefs d'État et de gouvernement participants y ont convenu de mesures

propres à soutenir une expansion économique stable et à réduire les taux élevés de chômage sans accroître les pressions inflationnistes. Les leaders avaient alors reconnu qu'il fallait apporter des modifications structurelles aux économies nationales pour faire face à l'augmentation du prix du pétrole et aux nouvelles réalités économiques.

Au début des années 80, la lutte contre l'inflation est devenue la principale préoccupation. Les leaders se sont entendus sur la nécessité de restreindre les emprunts publics et la croissance de la masse monétaire. Ils ont ensuite cherché à harmoniser davantage leurs politiques de façon à élargir, renforcer et soutenir la relance qui a suivi la récession de 1981-1982. Depuis, ils ont tenté d'assurer la stabilité économique et la prospérité en réduisant l'inflation, les taux d'intérêt et les déficits budgétaires.

Étant donné l'importance grandissante accordée à la coordination des politiques économiques des pays du Sommet, il a été convenu, après le Sommet de Tokyo en 1986, que les ministres des Finances du Canada et de l'Italie se joindraient à ceux des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon pour former le Groupe des Sept. Les ministres, les gouverneurs des banques centrales et les hauts fonctionnaires du G-7 se rencontrent entre les sommets pour discuter de la situation économique et des politiques économiques de leurs pays respectifs, ce qui renforce davantage la coopération économique et monétaire.

La libéralisation des échanges, et des pratiques commerciales respectant les règles du marché sont des sujets qui se retrouvent régulièrement au coeur des discussions des participants au Sommet. À l'initiative du Canada et avec l'appui des États-Unis, les dirigeants ont exprimé pour la première fois, à Tokyo en 1986, leurs inquiétudes au sujet des subventions et des mesures protectionnistes qui faussent les échanges agricoles mondiaux. Ces pratiques expliquent d'ailleurs

pourquoi l'agriculture est devenue l'un des grands enjeux des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, entreprises en septembre 1986 sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Bien que les questions macro-économiques aient toujours dominé l'ordre du jour des sommets, d'autres dossiers mondiaux y ont acquis une place de plus en plus importante au fil des ans. Les déclarations faites aux sommets sur des problèmes comme le terrorisme, le trafic des stupéfiants et la violation des droits de la personne, attirent l'attention de la communauté internationale et conduisent souvent à des mesures concrètes.

Ainsi, au Sommet d'Ottawa en 1981, l'attention particulière portée aux relations entre pays développés et pays en développement a contribué à préparer le Sommet Nord-Sud de Cancun, au Mexique. Par ailleurs, la prise de conscience croissante des problèmes environnementaux déclenchée depuis le Sommet de Toronto en 1988 a fait du jumelage du développement économique et de la protection de l'environnement une priorité internationale.

Les derniers sommets se sont penchés sur la reconstruction de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. En 1989, les leaders ont demandé à la Commission des Communautés européennes de faire le nécessaire pour coordonner l'aide aux réformes en Pologne et en Hongrie. Depuis, une assistance des 24 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques a été offerte à tous les pays de la région.

En 1989, le Président Gorbatchev a écrit aux dirigeants du Sommet pour leur faire part de son objectif d'intégrer l'Union soviétique au système économique international. Au Sommet de Houston en 1990, les dirigeants ont demandé au FMI, à la BIRD, à l'OCDE et à la BERD de procéder à une étude conjointe de l'économie soviétique et de recommander des mesures de réforme.

L'année suivante, immédiatement après le Sommet de Londres, les dirigeants ont rencontré le Président Gorbatchev pour discuter de ses plans de réforme. Cette année, après le Sommet, ils rencontreront le Président Eltsine, afin de passer en revue l'évolution de la situation en Russie.

LE RÔLE DU CANADA AU SOMMET ÉCONOMIQUE

Le Canada s'est joint aux pays du Sommet en 1976, époque d'instabilité et de changement. Le choc pétrolier, l'instabilité des marchés financiers et l'incertitude économique mettaient en relief la nécessité d'un meilleur dialogue et de politiques plus cohérentes entre les grandes démocraties industrialisées.

Le Canada était alors — et est toujours — la septième économie industrialisée en importance. Comme, à l'époque, les approvisionnements d'énergie et de matières premières étaient incertains, les abondantes ressources naturelles du Canada revêtaient une grande importance pour les pays occidentaux. Sans passé colonialiste et participant actif au sein de plusieurs organisations internationales importantes, le Canada pouvait jouer le rôle opportun d'intermédiaire entre les grandes puissances industrielles et les pays moins développés.

Le Canada estime que depuis le milieu des années 70, sa participation aux sommets est devenue de plus en plus nécessaire. La mondialisation des finances, du commerce et de l'information durant les années 80 et 90, combinée aux interventions qu'appelle l'effondrement du bloc soviétique, a fait ressortir la nécessité d'une coordination et d'une coopération orchestrées à l'échelle internationale par les grands pays industrialisés.

La prospérité et la sécurité du Canada sont directement liées à sa capacité d'influencer les affaires internationales, et son rôle aux sommets économiques restera déterminant. L'engagement du Canada en faveur de l'instauration d'un système international fondé sur le droit ajoute d'ailleurs à la crédibilité de sa participation.

La plus grande utilité des sommets économiques tient probablement au fait qu'ils servent à définir le cadre de la politique économique du Groupe des Sept. En montrant aux quelque 180 pays de la communauté internationale que les dirigeants des sept grandes économies industrialisées peuvent s'entendre sur une approche concertée de promotion de la croissance économique, les sommets donnent confiance aux milieux d'affaires, aux gouvernements et aux consommateurs partout dans le monde.

Chaque sommet s'est penché sur les grands problèmes économiques de l'heure comme la croissance, l'inflation, la libéralisation du commerce international et les politiques fiscales et monétaires. Cet intérêt a un effet tangible sur les décisions et les activités des principaux chefs de l'économie mondiale. Aux yeux du Canada, le maintien d'un environnement économique sûr et stable, préconisé par les participants du Sommet, est d'une importance capitale pour chacun des grands secteurs de son économie.

En participant au soutien international des réformes en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique, le Canada sert la cause de la stabilité dans le monde et il aide à empêcher l'apparition de conditions propices à un retour de la guerre froide. À plus long terme, advenant une réussite de la transition dans ces pays, les firmes canadiennes pourraient y trouver de bonnes

chances d'affaires, spécialement dans les secteurs pétrolier et gazier où le Canada possède des compétences bien établies.

Le Canada peut également profiter des sommets pour débattre de questions qui intéressent tout particulièrement les Canadiens. Ainsi, au Sommet de Londres en 1991, il a obtenu des participants qu'ils signent une déclaration ferme pressant la communauté internationale de protéger les ressources biologiques marines et de s'assurer, par des mesures de surveillance et d'exécution efficaces, que les régimes adoptés par les organisations régionales de pêche sont observés.

La participation du Canada aux sommets économiques sert à la fois ses intérêts nationaux et ses intérêts internationaux, alors même que la distinction entre les questions d'ordre national et international tend à s'estomper.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Le rythme de l'activité économique a ralenti en 1991, la production mondiale se comprimant de 0,3 p. 100 après une croissance de 2,2 p. 100 en 1990 et de 3,3 p. 100 en 1989. La croissance réelle des sept principaux pays industrialisés (pays du G-7) est tombée à 0,8 p. 100 en 1991.

Dans plusieurs des grands pays industrialisés ayant connu une récession, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, la relance n'a pas été aussi vigoureuse que prévu. L'endettement élevé des particuliers et des entreprises a enflé sérieusement la confiance et la demande de biens de consommation, retardant la reprise.

Au Japon et en Allemagne, la croissance rapide du début de l'année a ralenti au deuxième semestre. En France et en Italie, il n'y a pas eu de récession mais la croissance a été faible tout au long de l'année.

La très forte contraction de l'activité économique dans les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique a contribué à la croissance négative de l'économie mondiale. La chute de la production dans ces pays est attribuable à l'héritage des politiques du passé, à l'effondrement des échanges entre les anciens membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (Comecon) et, dans un certain nombre de pays d'Europe de l'Est, aux ajustements associés aux premières étapes de réformes économiques radicales.

La production a aussi diminué substantiellement au Moyen-Orient, surtout en raison des effets de la guerre du Golfe. Globalement, les pays en développement ont connu une décroissance de 3,4 p. 100 en 1991.

L'inflation dans l'ensemble des pays du G-7 est passée de 4,8 p. 100 en 1990 à 4,4 p. 100 en 1991. Au premier semestre de 1992, les pressions inflationnistes ont continué à baisser dans la

plupart des économies, sauf en Allemagne où les pressions salariales et le niveau élevé des dépenses publiques découlant de l'unification ont alimenté la poussée des prix.

Le déficit cumulatif des comptes courants du Groupe des Sept a diminué en 1991, partiellement en raison des transferts effectués par suite de la guerre du Golfe. Le compte courant des États-Unis a connu un redressement spectaculaire, le déficit passant de 92 milliards \$ en 1990 à 9 milliards \$. Parallèlement, le surplus commercial japonais doublait pour atteindre 73 milliards \$ et l'Allemagne connaissait son premier déficit du compte d'opérations courantes depuis 1981.

La détérioration des termes de l'échange a contribué à hausser le déficit du compte courant dans les pays en développement. La diminution des comptes extérieurs s'est manifestée surtout au Moyen-Orient. Après avoir affiché un surplus en 1990 et en 1989, la région a enregistré un déficit en 1991.

La progression du volume du commerce international a fléchi en 1991, le taux de croissance étant passé de 6,7 p. 100 en 1989 à 4,1 p. 100 en 1990 et à 3,3 p. 100 en 1991. La disparition de certains liens économiques entre les anciens membres du Comecon et la lenteur de la croissance dans les principales économies industrialisées sont les principaux facteurs ayant produit une expansion moins rapide du commerce.

En raison des succès qu'ils ont enregistrés dans leur lutte contre l'inflation, plusieurs pays ont pu réduire leurs taux d'intérêt. En 1991, les taux à court terme ont diminué de 250 à 400 points de base au Japon, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada, les taux japonais affichant la moins forte baisse et le Canada, la plus forte. En 1992, les taux à court terme de ces pays ont continué à baisser. Depuis la fin de 1990, les taux d'intérêt sont demeurés relativement stables en France et en Italie, mais ils ont grimpé en Allemagne.

Les taux de change ont fluctué considérablement à cause de plusieurs facteurs, dont la différence des taux d'intérêt entre les économies industrialisées. Cependant, l'amplitude globale des fluctuations depuis le début de 1991 a été relativement faible, à l'exception du yen qui a vu sa valeur dépréciée de 7 p. 100 par rapport au dollar américain. Durant la première moitié de 1992, les perspectives assez bonnes de relance aux États-Unis ont entraîné un raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des autres grandes devises.

On s'attend à ce qu'en 1992 l'économie mondiale connaisse une reprise, plutôt modeste si on la compare à celles du passé. Le FMI a prévu une croissance de 1,4 p. 100 en 1992. En 1993, la croissance devrait être plus marquée et atteindre 3,5 p. 100. Le volume du commerce international, pour sa part, devrait croître de 5 p. 100 en 1992 et de 6,3 p. 100 en 1993.

Plusieurs des principaux facteurs qui expliquent la faiblesse de l'activité économique en 1991 ont disparu ou sont en voie de disparition en 1992. Les incertitudes liées à la crise du Moyen-Orient

se sont dissipées, les particuliers et les entreprises dans plusieurs des grandes nations industrielles ont réduit leur niveau d'endettement et les taux d'intérêt ont chuté. Les perspectives d'une reprise économique plus vigoureuse s'améliorent par suite d'un meilleur équilibre des bilans financiers.

L'inflation est en baisse jusqu'à maintenant au sein du Groupe des Sept, exception faite de l'Allemagne, et on s'attend à ce que la tendance se maintienne d'ici à la fin de l'année. Selon le FMI, le taux d'inflation pour l'ensemble du G-7 sera de 3,2 p. 100 en 1992 et de 3,1 p. 100 en 1993.

Les réformes structurelles entreprises ces dernières années dans les pays du G-7 dans plusieurs domaines clés, notamment dans ceux des impôts et de la privatisation, accroissent la souplesse des marchés et la capacité d'adaptation des pays aux changements économiques mondiaux. Le maintien de politiques monétaires et financières qui visent à moyen terme la stabilisation des prix et une plus grande consolidation des finances dans les pays industrialisés, améliorera les chances d'une croissance durable et non inflationniste.

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

La politique étrangère du Canada a trois grands objectifs pour les prochaines années : renforcer la sécurité coopérative, poursuivre un développement durable et promouvoir le respect des valeurs humaines.

RENFORCER LA SÉCURITÉ COOPÉRATIVE

La sécurité du Canada et de sa population est un objectif de politique étrangère à la fois crucial et permanent. Même s'il demeure essentiel de maintenir la stabilité militaire par des alliances défensives, les années 90 donnent au Canada la possibilité d'œuvrer davantage en faveur d'un ordre mondial plus harmonieux, fondé sur la primauté du droit.

La communauté internationale doit s'attaquer aux menaces à la sécurité que sont la prolifération nucléaire, le trafic des stupéfiants, le terrorisme et les mouvements migratoires irréguliers causés par des facteurs politiques, économiques et environnementaux. Engager des consultations sur la sécurité peut réduire ces menaces et nous permettre de mieux prévenir et gérer les conflits.

Dans sa recherche de sécurité coopérative, le Canada s'attachera à la fois aux structures régionales et aux structures à l'échelle mondiale. Les structures régionales devraient compléter et étayer un ensemble de règles multilatérales qui s'articulent autour de la primauté du droit et d'une Organisation des Nations Unies renforcée et plus efficace.

La participation du Canada au sein d'alliances défensives restera une composante essentielle de la sécurité coopérative. Le Canada prendra part aux activités d'une OTAN revitalisée, qui sera au diapason de la nouvelle Europe. Le Canada continuera de resserrer ses liens avec l'Europe en intensifiant ses relations avec la Communauté européenne, en militant en faveur d'une CSCE plus efficace et en nouant des liens plus étroits

avec l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et les pays de l'ex-Union soviétique. Enfin, il cherchera à accroître la sécurité coopérative dans d'autres régions avec d'autres pays partageant ses vues.

Les opérations de maintien de la paix ont toujours été, à juste titre, une source de fierté pour les Canadiens, et le Canada poursuivra ses efforts dans ce domaine. Mais il se peut que la nature de ces activités change et que ce changement apporte de nouveaux défis. De plus en plus, les participants aux opérations de maintien de la paix pourront être appelés à surveiller la tenue d'élections ou encore à protéger les réfugiés, fonctions naguère considérées du ressort exclusif des gouvernements nationaux.

Dans le système des Nations Unies, le monde dispose déjà du cadre essentiel à un dialogue sur la sécurité coopérative internationale. Le Canada cherche à consolider ce cadre et à encourager un respect plus grand de la primauté du droit et des principes de sécurité collective inscrits dans la Charte de l'ONU.

POURSUIVRE UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Canada fonde sa prospérité sur un système de commerce international ouvert, libéral, réglementé, et sur la productivité et la compétence de sa main-d'œuvre. La politique du commerce international et la politique intérieure deviendront plus intégrées dans les années à venir et elles tiendront compte de la protection de l'environnement. Étant donné la coordination et l'harmonisation des politiques économiques, industrielles et commerciales à l'échelle internationale, le Canada se doit de prévoir les tendances s'il désire s'adapter efficacement et rapidement au processus de mondialisation.

Il est vital pour le Canada que les principaux intervenants dans les négociations commerciales multilatérales arrivent à s'entendre sur les façons

de réduire certaines subventions, notamment dans le secteur agricole, et d'améliorer de façon générale le système de commerce international. Des arrangements commerciaux régionaux compatibles avec le GATT, comme l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le futur Accord de libre-échange nord-américain, continueront de servir les intérêts du Canada dans le domaine du commerce et des investissements.

La prospérité du Canada dépend aussi de la protection de l'environnement. Des conditions économiques variables, la mise en œuvre de pratiques favorisant le développement durable et le partage de ressources et de responsabilités mondiales appellent une coopération internationale accrue. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue récemment au Brésil a réuni des chefs d'État et de gouvernement des quatre coins du globe, et constitué l'effort le plus concerté consenti par la communauté internationale jusqu'à maintenant pour favoriser la coopération et mieux comprendre les enjeux dans le domaine environnemental.

Les menaces de dégradation environnementale proviennent tout autant de sources internationales que de sources locales. Le Canada souhaite établir des lignes directrices et des contrôles internationaux efficaces à cet égard, faire évoluer le droit

international de l'environnement et inciter les grandes institutions financières et autres organisations internationales à tenir compte de considérations environnementales dans leurs décisions économiques.

ASSURER LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT DES VALEURS HUMAINES

La politique étrangère du Canada continuera d'attester l'attachement indéfectible des Canadiens aux droits de la personne, à la primauté du droit et à la liberté économique et politique. La création d'un consensus international autour de valeurs humaines universelles est l'une des meilleures garanties pour la sécurité et la prospérité futures du Canada.

La fin de la guerre froide ouvre de nouvelles possibilités d'expansion des valeurs démocratiques. L'aide au développement et l'allègement de la dette dépendront des efforts de redressement économiques et les pays donateurs se consulteront régulièrement sur les meilleures façons de réaliser cet objectif. Le Canada tiendra également compte de la qualité des pratiques administratives et du respect des droits de la personne avant d'accorder une aide au développement.

LE CANADA ET LES PAYS DE L'EX-UNION SOVIÉTIQUE

La dissolution de l'Union soviétique a changé la face de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale tout en ouvrant de nouveaux débouchés et présentant de nouveaux défis au Canada et à ses partenaires. Même si l'appareil soviétique de contrôle centralisé a été éliminé, il n'a toutefois pas encore été remplacé par la démocratie et la libre concurrence.

La planification centrale dans les pays de l'ex-Union soviétique est un exemple éloquent et contemporain de développement « non durable » dû pour une large part à un surinvestissement dans des secteurs industriels polluants et improductifs et à d'autres mauvaises affectations de ressources.

Malgré la crainte d'agitations sociales généralisées, les pays de l'ex-Union soviétique ont traversé leur premier hiver d'indépendance sans catastrophe. Leurs gouvernements ont commencé à s'attaquer aux problèmes de la réforme économique, du pluralisme politique et de la violence ethnique.

Ces nouveaux pays indépendants ont été chaleureusement accueillis dans la communauté des nations. Ils sont aujourd'hui membres de l'ONU, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont accepté leurs demandes d'adhésion.

LE CANADA ET LES NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS

Tout au long des changements qui ont transformé la région, le Canada a maintenu et élargi ses contacts de haut niveau. Le Président russe Boris Eltsine est venu deux fois au Canada cette année pour signer d'importants accords politiques et commerciaux. Le Président d'Ukraine, Leonid Kravtchouk, a également été reçu au Canada, tout comme les Présidents de la Moldavie et du Kirghizstan.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et le ministre du Commerce extérieur ont eu des entretiens à Ottawa avec leurs homologues de Moscou, de Kiev et d'Alma Ata. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est également rendu en Russie et en Ukraine.

Le Canada est sensible aux aspirations et aux besoins propres à chacun des pays de l'ex-Union soviétique. En plus de renforcer sa présence à Moscou, il a ouvert une ambassade à Kiev (Ukraine) et des bureaux d'ambassade à Alma Ata (Kazakhstan) et à Erevan (Arménie).

Constatant l'occasion unique offerte par la fin de la guerre froide, le Canada a pris d'importants engagements envers la région. À la fin de 1991, le Canada avait versé plus de 1,6 milliard \$ sous forme de crédits ou autres types d'aide à l'ex-Union soviétique. Il vient ainsi, pour l'aide par personne, au second rang, après l'Allemagne, des pays participant au Sommet.

En 1992, le Canada fournit près de 1 milliard \$, ce qui porte le total à près de 2,5 milliards \$. Afin de promouvoir les exportations des pays de l'ex-Union soviétique, le Canada offre le tarif de préférence général, allant même jusqu'au tarif zéro dans certains cas.

CONDITIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

En Russie, le Président Eltsine demeure populaire. Mais son gouvernement est soumis à des pressions de plus en plus fortes à mesure que se répercute le choc des réformes. En procédant à des remaniements, le Président Eltsine a réussi à garder le contrôle de son gouvernement.

Tous les membres de la Fédération russe, excepté deux, ont signé un traité fédératif qui donne aux régions et aux républiques une plus grande marge de manœuvre pour veiller à leurs propres intérêts. Riches en pétrole, le Tatarstan et la République

des Tchétchènes tiennent bon pour obtenir une autonomie plus grande.

La Russie est en train de constituer ses propres forces armées et elle a pris le contrôle de celles qui se trouvent à l'extérieur des pays de la Communauté des États indépendants. L'état-major de l'armée russe élabore actuellement une nouvelle doctrine militaire fondée sur un niveau d'autosuffisance défensive.

L'économie de la Russie vit de grands bouleversements. Elle est victime d'un surinvestissement dans des secteurs industriels polluants et improductifs et d'autres mauvaises affectations de ressources mentionnées plus haut au présent chapitre; en outre, ses relations commerciales traditionnelles ont soudainement été coupées et elle est aux prises avec une inflation galopante. Pour un grand nombre, le processus de réforme sera douloureux et les avantages ne seront pas évidents dans l'immédiat.

Le gouvernement a cherché, plus particulièrement en collaboration avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, à se doter d'un programme viable de réformes économiques, et il s'est engagé à faire de l'économie russe une économie de marché. Parmi ses priorités : la stabilisation macro-économique (réduction du déficit budgétaire et contrôle de la croissance de la monnaie et du crédit), la libéralisation des prix d'un nombre croissant de produits (particulièrement dans le secteur de l'énergie), l'élimination des monopoles et l'introduction de la concurrence, de la privatisation et de réformes agraires.

La mise en œuvre de ces mesures constitue un défi de taille dans l'actuelle conjoncture russe. Nombre d'entreprises improductives dans l'industrie lourde et dans les industries à vocation militaire sont particulièrement vulnérables. Mais on ne saurait espérer résoudre les problèmes fondamentaux en repoussant l'échéance.

Les autorités espèrent faire du rouble une monnaie convertible plus tard cette année. Le gouvernement axe actuellement ses efforts sur un programme de stabilisation macro-économique qui puisse être appuyé par les ressources du Fonds monétaire international et par des prêts de redressement d'urgence consentis par la Banque mondiale. Une partie du programme d'aide de 24 milliards \$US annoncé par le G-7 en avril dépend de

la signature, par la Russie, d'un accord « Stand-By » avec le FMI.

Les investissements étrangers constitueront un des éléments clés du développement économique de la Russie. Même si les conditions nécessaires ne sont pas encore toutes réunies, des sociétés canadiennes sont déjà présentes dans le secteur prometteur des ressources pétrolières et gazières par le biais de coentreprises et de vente d'équipements.

La politique étrangère de la Russie continue à être un facteur important et essentiellement positif dans les affaires internationales. La Russie coparraine le processus de paix au Moyen-Orient, et prend part à de nombreuses activités coopératives des Nations Unies, y compris dans le domaine du maintien de la paix.

La Russie accorde la priorité à ses relations avec les autres pays de l'ex-Union soviétique. Il s'avère que la Communauté des États indépendants n'est guère qu'un véhicule de transition. L'Ukraine et la Russie s'opposent sur des questions clés dans les domaines militaire et économique.

Le Canada a eu des contacts avec les dirigeants russes et ukrainiens pour les inciter à la coopération et au compromis, entre autres sur la question nucléaire. En dépit de rivalités nées depuis la fin de l'ère soviétique, des progrès ont été enregistrés dans les dossiers des forces conventionnelles en Europe et des pourparlers sur la réduction des armements stratégiques.

L'Ukraine s'oppose systématiquement à ce qu'elle considère comme l'intention de la Russie d'assumer le rôle de l'ex-Union soviétique. Elle a insisté pour que les pays occidentaux l'acceptent de plein droit comme une puissance régionale indépendante.

Conformément à l'engagement qu'elle avait pris de ne pas se doter d'armes nucléaires, et forte de l'encouragement de pays occidentaux comme le Canada, l'Ukraine a complété le transfert de son territoire à la Russie, d'armes nucléaires tactiques. Elle s'est en outre engagée à se défaire de ses armes nucléaires stratégiques d'ici la fin de 1994.

L'Ukraine a agi avec une plus grande circonspection que la Russie dans ses réformes économiques. Comme d'autres pays de la région, il lui manque

beaucoup des mécanismes institutionnels nécessaires à l'introduction de réformes axées sur le marché. Le gouvernement n'a dévoilé son programme qu'en avril. Celui-ci vise à réduire la dépendance de l'Ukraine à l'égard de la zone rouble (pays dont la monnaie est le rouble). Les politiques monétaires, fiscales et micro-économiques qui permettraient d'étayer cette initiative n'ont pas encore été définies.

Des coupons temporaires remplacent le rouble dans la plupart des transactions en Ukraine. Ces coupons seront éliminés lorsque les billets de banque ukrainiens, imprimés au Canada, seront mis en circulation.

Les secteurs prioritaires pour les investissements étrangers sont le raffinage du sucre, le matériel médical, l'électronique, les produits pharmaceutiques, et la construction de routes et d'habitations.

Sauf au Kirghizstan où la situation est quelque peu différente, les pays d'Asie centrale continuent à être dirigés par d'anciens communistes qui considèrent la Turquie et les « tigres » d'Asie comme des modèles séculaires d'édification nationale et de progrès économique.

La victoire des moudjahidin en Afghanistan influence les événements au Tadjikistan voisin où l'opposition musulmane/démocratique a forcé le gouvernement à accepter certains changements.

L'Iran tente d'étendre son influence dans la région, mais elle s'appuie davantage sur ses liens commerciaux et culturels que sur le militantisme chiite, dans cette région traditionnellement sunnite.

La Transcaucasie est toujours en crise. Des combats de faible intensité se poursuivent dans le Nagorny-Karabakh et le long de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a organisé une conférence de paix à Minsk pour trouver les moyens de résoudre ce conflit. Le Canada a contribué au lancement de ce processus.

Des changements majeurs s'opèrent au sein du gouvernement de l'Azerbaïdjan au moment où il tente d'achever le processus de démocratisation. La Géorgie, sous l'intérim de l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'ex-Union soviétique, Edouard Chevardnadze, s'achemine vers de nouvelles élections en octobre.

LE CANADA ET LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET D'EUROPE DE L'EST

Dans bien des cas, les images des bouleversements qui ont balayé l'Europe centrale et l'Europe de l'Est — la chute du Mur de Berlin, les foules en liesse place Wenceslas à Prague — nous sont restées à l'esprit en tant que symboles de progrès. Mais d'autres scènes, agitation et violence dans les villes, désespoir des nouveaux chômeurs, devraient nous rappeler que le paysage politique de la région est en constante transformation, que les tensions et les possibilités qui accompagnent les changements économiques seront à la fois durables et inégales, et aussi que les pays de cette région auront encore besoin d'aide et d'appui.

La réforme économique n'a pas progressé partout au même rythme; jusqu'ici, les plus grands succès ont été enregistrés en Pologne, en Hongrie et dans la République fédérale tchèque et slovaque. En Bulgarie et en Roumanie, où l'économie était moins développée, la restructuration et le redressement économiques ont été plus lents. Les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), après avoir recouvré leur indépendance, doivent maintenant concilier leur désir de nouer des rapports plus étroits avec leurs voisins occidentaux, à l'héritage des liens tissés avec l'ex-Union soviétique. L'Albanie, qui sort à peine de son isolement, est en pleine désorganisation économique. Malgré des progrès parfois hésitants, les gouvernements de la région ont en général adopté les réformes nécessaires en cette période de difficultés économiques.

La Yougoslavie, qui était naguère le pays le plus avancé d'Europe de l'Est, a éclaté par suite de violents conflits. Le rétablissement de l'infrastructure politique et économique de ses anciennes républiques nécessitera des ressources considérables, dépassant largement l'appui qu'assurent actuellement les initiatives internationales d'aide humanitaire.

L'intégration des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est au système économique international sera la clé de tous les efforts déployés pour répondre aux aspirations démocratiques de

leurs populations et pour développer des économies de marché. Les pays et les institutions de l'Occident se sont montrés ouverts sur cette question. L'OTAN a mis sur pied le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord, l'Organisation de coopération et de développement économiques continue d'élaborer des programmes visant à répondre aux besoins de la région et la Communauté européenne a signé des accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la République fédérale tchèque et slovaque.

Le « Groupe des Vingt-Quatre », qui comprend le Canada, continue d'appuyer économiquement et politiquement la région. Depuis 1990, les membres du G-24 ont consacré quelque 45 milliards \$C à diverses formes d'assistance économique, dont des programmes d'allègement de la dette, des dons, des prêts, de l'assistance au titre de la balance des paiements et de l'aide technique. Le Canada, par exemple, a fourni plus de 2,25 milliards \$C. Les membres du G-24 ont mis à la disposition de ces pays des compétences dans les domaines des techniques et de la gestion, ils leur ont fourni les secours d'urgence nécessaires, et ils ont contribué au développement de leur infrastructure et à leur stabilité macro-économique.

Les membres du G-24 ont également fourni des fonds par l'entremise d'institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Les organisations multilatérales, grâce à leurs ressources financières et à leurs compétences techniques, continueront de fournir un appui essentiel aux pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est pendant cette période de transformation.

La majorité des programmes canadiens de coopération bilatérale et d'aide technique passent par le Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Ce groupe, qui s'occupait surtout à l'origine de la Pologne et de la Hongrie, a maintenant étendu son activité à la République fédérale

tchèque et slovaque, à la Roumanie, à l'Estonie, à la Lituanie et à la Lettonie (ainsi qu'aux pays de l'ex-Union soviétique). Il aide ces pays à mettre sur pied des institutions démocratiques et à restructurer leur économie, en mettant l'accent sur des programmes pratiques qui font appel aux ressources des entreprises, des investisseurs, des organisations ethniques et des autres groupes canadiens intéressés. La plupart de ces programmes visent à fournir une aide technique, surtout dans les secteurs où le Canada possède des compétences particulières, notamment la privatisation, le droit, les finances, la fiscalité, les télécommunications, l'environnement et l'agriculture. Jusqu'ici, le Groupe de travail a appuyé plus de 230 programmes dans la région.

À plus long terme, le succès de ces réformes économiques passera nécessairement par l'intégration des pays de la région aux systèmes commercial et financier internationaux. Le Canada et ces pays peuvent, mutuellement, beaucoup profiter du resserrement de leurs liens en matière de commerce et d'investissement.

La privatisation sera essentielle à la restructuration et au renforcement de l'économie de ces pays, et l'investissement constitue un outil privilégié en ce sens. Le secteur privé naissant, s'il veut devenir un moteur de croissance, pourra profiter largement de l'injection de capitaux et de compétences dans les secteurs des techniques et de la gestion. Le Canada a pris un certain nombre de mesures

destinées à favoriser l'investissement dans la région. Il a notamment signé des accords sur la protection des investissements avec la République fédérale tchèque et slovaque, la Hongrie et la Pologne. Il a en outre ratifié des conventions de double imposition fiscale avec la République fédérale tchèque et slovaque, la Pologne et la Roumanie, et a aussi signé récemment une convention similaire avec la Hongrie.

Le Canada a tenu ses promesses. Il a pris des mesures pour accorder son tarif de préférence général à la Pologne, à la Hongrie, à la République fédérale tchèque et slovaque, à la Roumanie, à la Bulgarie et à la Slovénie. L'accès de la Yougoslavie au tarif de préférence a été supprimé dans le cadre d'un ensemble coordonné de sanctions économiques.

La violence qui a profondément meurtri la Yougoslavie, et que les sanctions visent à contrer, nous rappelle que les nouvelles de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ne sont pas toujours bonnes. Bien des gens souffrent de la dislocation qui résulte des réformes, et qui s'accompagne d'une hausse du chômage et du taux d'inflation, à une époque de ralentissement économique. En outre, le relâchement des contrôles sociaux et politiques a permis aux tensions et aux rivalités ethniques de se manifester. La faible participation des électeurs à certains scrutins prouve que les citoyens sont, dans certains cas, déjà fatigués des manœuvres politiques et des luttes entre factions.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Malgré les progrès importants accomplis ces dernières décennies, près d'un milliard d'habitants des pays en développement continuent de vivre dans la pauvreté. La réduction de la pauvreté — objectif primordial de l'aide canadienne au développement — fait partie intégrante de la politique étrangère du Canada depuis plus de 30 ans.

En termes absolus, le Canada s'est classé au huitième rang des donateurs en 1991, ayant fourni 4,2 p. 100 de l'aide internationale au développement. En termes de Produit national brut, il a consacré 0,44 p. 100 de son PNB à cette activité, ce qui en fait le deuxième donateur à ce chapitre parmi les pays du G-7. En 1992-1993, son budget d'aide au développement atteindra 2,79 milliards \$. Cette aide est entièrement versée sous forme de dons.

Le Canada estime que les sommets économiques doivent se pencher sur les préoccupations des pays en développement, et il a souvent fait preuve de leadership à cet égard. En raison des relations qui résultent de sa participation aux Nations Unies, aux institutions financières internationales, à la Francophonie et au Commonwealth, de nombreux pays en développement comptent sur le Canada pour faire valoir leurs intérêts.

Le Canada désire veiller à ce que se poursuive dans les pays en développement le mouvement vers une réforme économique axée sur le marché, vers une plus grande justice sociale et vers le développement démocratique, ces trois éléments étant essentiels au développement durable.

Bon nombre de pays comme la Corée du Sud, la Malaisie et le Mexique ont connu d'énormes progrès, s'approchant sans aucun doute du développement autonome ou l'ayant déjà accompli. Chez d'autres cependant, comme le Mozambique, la Somalie et la Zambie, l'avenir est sombre. Pour leur part, les économies latino-américaines en voie

d'ajustement sortent progressivement de leur lourd endettement et leurs perspectives sont plus encourageantes.

LA NOUVELLE SITUATION INTERNATIONALE

Le contexte du développement international a radicalement changé au cours de la dernière décennie, la mondialisation croissante des enjeux économiques, financiers et commerciaux ayant profondément transformé les relations entre pays développés et pays en développement. Un grand nombre de pays en développement font une utilisation plus judicieuse de leurs ressources naturelles parce qu'ils ont un meilleur accès aux sources extérieures de financement.

C'est la conjoncture internationale qui définit aujourd'hui la disponibilité de ce financement, le coût de la dette, la valeur des exportations, l'importance des courants d'investissement, les transferts de technologie et l'accessibilité des marchés. L'effet cumulé de ces facteurs dépasse nettement la valeur de toute l'aide au développement. L'adoption de politiques appropriées en réponse à ces grandes tendances est devenue la clé d'un avenir durable pour les pays en développement tout autant que pour les pays développés.

D'autre part, la fin de la rivalité entre les super-puissances à la fin des années 80 et le nombre croissant d'adhésions à l'économie de marché ont modifié notre approche du développement. La bataille idéologique menée dans de nombreux pays en développement s'est apaisée, mais ceux-ci craignent que l'attention du monde industrialisé ne se tourne maintenant vers les pays de l'ex-Union soviétique et ceux d'Europe centrale et de l'Est. Le Canada entend pour sa part continuer de considérer prioritaire l'aide aux pays en développement, et tout particulièrement aux nations à faible revenu.

BON GOUVERNEMENT ET SAINE GESTION PUBLIQUE

On s'accorde de plus en plus pour dire que la croissance et le développement durables présupposent de saines politiques économiques conformes aux règles du marché, un plus grand rôle du secteur privé, un meilleur climat d'investissement, des institutions démocratiques, le respect des droits de la personne et de solides programmes sociaux qui permettent d'offrir des services de santé et d'éducation de base.

Les pays en développement ont des choix difficiles à faire pour mettre leur économie sur le sentier de la croissance et du développement. Les pays du G-7 restent déterminés à maintenir les apports de ressources nécessaires pour appuyer leurs choix. Le Canada, en particulier, a fait de la saine gestion publique l'un des critères pour l'octroi de son aide publique au développement.

Les dirigeants du Sommet économique sont, de plus, résolus à créer un climat économique et commercial qui favorise un développement durable à la fois dans les nations industrialisées et dans les pays en développement. Cet objectif ne pourra se concrétiser que si des politiques appropriées y sont mises en place.

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Les préoccupations que suscite l'environnement de la planète et la reconnaissance de l'interrelation entre l'environnement et le développement nous forcent à concevoir de nouvelles approches. Pour les pays en développement, la pauvreté, les pressions démographiques, le développement inadéquat des ressources humaines, la déforestation, la surpêche, l'érosion des sols et la pollution sont tous liés. Des efforts nationaux vigoureux, soutenus par des donateurs comme le Canada, s'imposent si l'on souhaite instaurer un développement durable. Les pays développés et en développement ont intérêt à s'attaquer aux problèmes de portée mondiale que sont la protection de la couche d'ozone, la biodiversité, les changements climatiques et la préservation du milieu marin. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en juin au Brésil, a représenté un effort unique de la part de tous les pays afin de trouver des solutions communes à des problèmes communs.

L'ENDETTEMENT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Depuis les débuts de la crise de l'endettement au début des années 80, les sommets économiques ont joué un rôle clé dans l'élaboration d'une stratégie afin d'alléger la dette des nations du globe. Tenant compte des conditions particulières à chaque pays débiteur, cette stratégie vient appuyer, dans le pays concerné, le processus d'ajustement économique nécessaire à une croissance soutenue.

Le Canada s'est signalé par l'aide publique au développement et les secours d'urgence qu'il a offerts aux pays à faible revenu ou à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Il a annulé la dette d'aide publique des pays les moins développés, des pays francophones et du Commonwealth de l'Afrique subsaharienne ainsi que des pays des Antilles faisant partie du Commonwealth. La valeur totale des prêts qu'il a effacés est de 1,1 milliard \$. La plupart des autres pays donateurs ont pris des mesures similaires.

Le Canada s'est préoccupé tout spécialement de l'endettement des pays les plus pauvres. Au Sommet de Toronto en 1988, il a joué un rôle clé dans l'octroi de conditions de faveur à ces pays. Les « Modalités de Toronto » ont contribué à alléger l'endettement d'une vingtaine de pays parmi les plus pauvres. Depuis, le Canada a milité en faveur de mesures additionnelles d'allègement et, dans cet esprit, il a salué l'accord conclu en décembre 1991 par les principaux créanciers et qui prévoit une réduction maximale de 50 p. 100 des sommes venant à échéance.

En 1990, les créanciers se sont entendus sur un traitement plus généreux à l'endroit des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure — comme le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Pérou — notamment en prolongeant les périodes de remboursement et en autorisant des conversions volontaires de la dette. Au Sommet de Londres en 1991, les participants ont convenu de continuer d'examiner les besoins de ces pays individuellement.

Dans le cadre du plan Brady (1989), les institutions financières internationales ont consenti des prêts aux pays à revenu intermédiaire pour faciliter la réduction de leurs dettes envers les banques commerciales. Afin d'obtenir le finance-

ment nécessaire, les pays doivent effectuer d'importants changements visant à créer une saine économie. Jusqu'à maintenant, le Mexique, le Venezuela, le Costa Rica, les Philippines, le Maroc, l'Uruguay et l'Argentine ont bénéficié du Plan à divers égards : reprise économique, accroissement des investissements et meilleur accès aux marchés de capitaux internationaux.

Au Sommet économique de Munich, les leaders feront le point sur la stratégie de gestion de la

dette. Le Canada soulignera que l'adoption de saines politiques économiques par les pays débiteurs constitue un aspect important de cette stratégie, mais que de telles politiques peuvent ne pas toujours suffire à elles seules. Le Canada invitera les leaders du G-7 à continuer de revoir les modalités de remboursement de la dette et à envisager d'accorder un traitement encore plus favorable aux pays en difficulté, et spécialement aux plus pauvres d'entre eux.

L'ENVIRONNEMENT

En vingt ans à peine, les problèmes environnementaux sont sortis de l'oubli relatif dans lequel ils se trouvaient et figurent maintenant parmi les priorités de la communauté internationale. Il est maintenant reconnu que ces problèmes, que l'on croyait surtout de nature locale, ont une portée mondiale. Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la pollution atmosphérique transfrontalière, la déforestation, la mauvaise gestion des ressources marines, entre autres, ont obligé la communauté internationale à réagir.

C'est en 1972, à la Conférence de Stockholm sur l'environnement, que les problèmes environnementaux ont été pour la première fois inscrits à l'ordre du jour international. La conférence a également abouti à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, chargé de coordonner et de faire progresser le dossier environnemental au sein du système des Nations Unies.

Le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) paru en avril 1987 a introduit l'expression « développement durable » dans le vocabulaire international. Il a en outre souligné le fait que l'environnement et la croissance économique non seulement vont de pair, mais sont interdépendants.

Les sommets économiques traitent l'environnement comme l'un des sujets importants de leur ordre du jour et ils ont joué un rôle de premier plan dans l'examen des questions environnementales. En fait, le débat de fond qui a eu lieu au Sommet de Toronto en 1988 a conduit à l'adoption du principe de développement durable.

Le Sommet de Paris en 1989 lançait un appel à l'action dans des domaines comme les changements climatiques, l'interrelation entre environnement et économie, la gestion durable des forêts et des océans. Ce Sommet a aussi révélé que les

pays en développement auraient besoin d'aide financière et de transferts de technologie afin de réparer les dommages déjà encourus, et qu'il leur fallait eux aussi adopter des mesures respectueuses de l'environnement.

Au Sommet économique de Houston en 1990, les chefs politiques ont insisté pour que soient menées à bonne fin les négociations sur les changements climatiques et l'exploitation des forêts et sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les sources terrestres de pollution marine. Ils ont souligné la nécessité de préserver et de protéger les ressources biologiques marines, de respecter les régimes de conservation et de renforcer les organisations régionales des pêches. Ils ont également rappelé l'importance de préserver la diversité biologique (la richesse et la variété du matériel génétique, des espèces et des écosystèmes).

Le Sommet de Houston a également souscrit aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les interrelations entre environnement et économie, les approches axées sur le marché et les indicateurs environnementaux. Réunis en janvier 1991, les ministres de l'Environnement de l'OCDE ont arrêté une stratégie environnementale pour les années 90 qui englobait quatre initiatives canadiennes : l'examen des politiques nationales en matière d'environnement, l'adoption de saines pratiques environnementales par les gouvernements, l'examen des liens entre le commerce et l'environnement et la poursuite des travaux de l'OCDE sur les indicateurs environnementaux. Les ministres ont aussi encouragé l'OCDE à intensifier ses travaux sur les instruments économiques, notamment la juste tarification des ressources et la « fiscalité verte » (taxes destinées à faire renoncer aux activités nuisibles à l'environnement).

Le Sommet de Londres en 1991 est venu renforcer le principe de la coopération environnementale. Il a mis l'accent sur le rôle des économies de marché et des gouvernements démocratiques dans la

mobilisation des ressources nécessaires et dans leur imputabilité. Il s'est également penché sur la protection des ressources biologiques marines, question prioritaire pour le Canada.

La grande priorité que les leaders des sommets économiques ont accordée aux questions environnementales, les fondements jetés par la Conférence de Stockholm et la Commission Brundtland ainsi que les efforts de nombreux autres organismes internationaux, y compris le Commonwealth et la Francophonie, ont abouti à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue au Brésil en juin 1992. Réunissant des dirigeants du monde entier, la CNUED avait pour objectif d'établir un programme international d'action pour le XXI^e siècle et de clarifier les interrelations entre l'environnement et le développement. La Conférence a cherché à faire avancer de nombreux dossiers, allant du changement climatique et de la gestion des forêts à la protection de la biodiversité et des ressources marines.

En complément des efforts multilatéraux de la CNUED et des sommets économiques, le gouvernement du Canada a entrepris de faire de la protection de l'environnement une priorité nationale. À la suite de nombreuses consultations publiques, il lançait en décembre 1990 le « Plan vert du Canada », à la fois un cadre global d'orientation et un plan d'action axé sur le développement durable, fixant des objectifs et des calendriers à l'égard d'un éventail de problèmes environnementaux d'ordre national et international. Le Plan vert repose sur le principe du partenariat des intervenants, notamment les gouvernements fédéral et provinciaux, le monde des affaires, les syndicats, les groupes autochtones et les organisations non gouvernementales.

L'éveil croissant du public aux problèmes environnementaux, combiné à l'ampleur même de ceux-ci, garantit que la protection de l'environnement restera à l'ordre du jour aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale.

LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Le nucléaire, une des principales sources d'énergie dans le monde aujourd'hui, est appelé à prendre de plus en plus d'importance puisqu'il ne contribue pas à l'effet de serre. Dans l'ensemble du Canada, les centrales nucléaires fournissent 16 p. 100 des besoins en électricité; la proportion est de 50 p. 100 en Ontario.

Étant donné le rôle majeur de l'énergie nucléaire dans l'économie canadienne, la sécurité nucléaire et les mesures de contrôle ont toujours été prioritaires. La Commission de contrôle de l'énergie atomique surveille et réglemente l'industrie nucléaire au Canada et elle a contribué pour beaucoup au bilan de sécurité nucléaire du Canada.

Dans l'ex-Union soviétique, en Europe centrale et en Europe de l'Est, l'énergie nucléaire revêt aussi une grande importance. Elle satisfait environ 12 p. 100 des besoins en électricité dans les pays de l'ex-Union soviétique et entre 25 et 50 p. 100 dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

L'accident de Tchernobyl en 1986 a mis en lumière les dangers que présentent les réacteurs de type RBMK et soulevé de sérieux doutes au sujet des plus vieux réacteurs de type VVER. Bien que les pays concernés aient identifié bon nombre des problèmes et qu'ils cherchent à les régler, leur action est souvent gênée par l'insuffisance des ressources et par le manque d'autonomie des autorités réglementaires.

Les risques sérieux que font courir les centrales nucléaires de conception soviétique aux pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique touchent aussi de nombreux autres pays en Europe et ailleurs.

Les programmes de soutien mis en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui surveille la production de matériel nucléaire de ses États membres, ainsi que par l'Agence de

l'OCDE pour l'énergie nucléaire, ont privilégié l'analyse, la consultation et la formation. Il est tout particulièrement urgent de procéder à des évaluations de la sécurité des réacteurs de type RBMK puisque ce sont eux qui suscitent le plus d'inquiétudes et que l'on ne dispose pas encore assez d'informations détaillées à leur sujet.

Les exploitants et la communauté internationale doivent faire plus d'efforts en ce qui concerne la sécurité au niveau des opérations, de la conception et de la réglementation. Le Sommet de Munich constitue pour les leaders une excellente occasion de discuter de solutions à ces graves problèmes. Pour le Canada, il est de la plus haute importance d'aborder tous les aspects de la sécurité nucléaire.

Jusqu'à maintenant, les efforts canadiens se sont centrés sur le projet de construction, de mise en service et de démarrage du premier réacteur CANDU à la centrale nucléaire de Cernavoda en Roumanie. Ce programme global d'aide prévoit la formation du personnel d'exploitation et des agents de réglementation afin que s'établisse le souci de la sûreté intégrale au sein de la communauté nucléaire roumaine.

Le Canada participe également à diverses initiatives multilatérales destinées à aider les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique à résoudre les problèmes de sécurité et de gestion des déchets associés à l'exploitation de réacteurs à des fins civiles. Font partie de ces initiatives, le programme d'amélioration de la sécurité nucléaire mis au point par les pays du Groupe des Sept grâce aux compétences techniques de l'Agence internationale de l'énergie atomique, les programmes de coordination du Groupe des Vingt-Quatre et de la Commission des Communautés européennes, de même que le travail entrepris par l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires.

La compétence particulière du Canada dans la technologie CANDU (canaux de combustible sous pression) peut aussi servir à améliorer la sûreté des réacteurs de type RBMK jusqu'à ce que l'on dispose d'une énergie de remplacement. Hydro

Ontario et Énergie Atomique du Canada Ltée ont entamé des discussions avec la Russie et la Lituanie sur la possibilité d'un programme conjoint d'évaluation et d'action corrective dans ces pays.

LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

La prolifération nucléaire est, à l'heure actuelle, la plus sérieuse menace qui pèse sur la sécurité mondiale. Des problèmes nouveaux, liés au démembrement de l'Union soviétique, exigent une attention immédiate de la part de la communauté internationale. Comme l'a déclaré le Premier ministre Mulroney en février 1991, le Canada est déterminé à empêcher la prolifération des armes nucléaires et voit dans le Sommet de Munich une occasion unique d'aborder cette question, ainsi que les problèmes connexes de la disposition des matières fissiles et de la dissémination des connaissances et des compétences en production d'armes nucléaires.

Le meilleur instrument dont on dispose pour stopper la prolifération horizontale est le traité de 1970 sur la non-prolifération nucléaire qui interdit aux États non dotés d'armes nucléaires d'en acquérir, mais qui leur facilite, en retour, l'accès aux technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le traité engage aussi les signataires à poursuivre les négociations en vue de mettre fin à la course aux armes nucléaires et de parvenir à un désarmement nucléaire et général.

Le Canada milite vigoureusement en faveur du traité et a fortement encouragé les autres États à y adhérer. Le traité regroupe actuellement plus de 140 signataires, mais l'adhésion universelle, qu'impose la gravité des enjeux, reste un idéal à atteindre, plusieurs pays dotés de programmes nucléaires ne l'ayant pas encore signé. À la Conférence d'examen de 1995, il sera question de prolonger l'application du traité. Le Canada souhaite étendre l'application de ce traité indéfiniment et, au cours des prochaines années, il travaillera de concert avec d'autres pays pour en arriver à cette fin. Aussi, afin d'appuyer les efforts faits sur le plan international, le Canada serait prêt à mettre fin à ses programmes de coopération économique avec les pays qui ne respectent pas le traité.

Par ailleurs, il est toujours possible d'adhérer au traité et de mener clandestinement un programme nucléaire, comme l'ont fait l'Irak et la Corée du Nord. C'est pourquoi le Canada préconise un renforcement des mesures destinées à empêcher toute transgression. Il demande qu'on fasse preuve de plus de cohérence dans le traitement politique des cas présumés de non-respect du Traité, en prévoyant le renvoi systématique des cas graves au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il faudrait aussi que le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique soit renforcé et qu'elle obtienne les ressources qui lui permettraient de procéder à des inspections dans n'importe quel pays et en tout temps. De concert avec les principaux membres cotisants de l'ONU, le Canada s'efforce donc de mener à bien cette tâche.

Étant donné que la prolifération est intimement liée aux préoccupations de sécurité régionale, le Canada intervient aussi à ce niveau. Il demande la tenue de négociations visant un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient, y compris la mise en place d'un système coopératif régional de sécurité, et il appuie la proposition de tenir une conférence des cinq puissances en Asie du Sud. Il approuve la poursuite des travaux visant à rendre plus efficaces le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et il demande l'application d'un régime intégral d'inspections en Corée du Nord.

Le Canada est conscient que la mise en place d'un cadre global pour prévenir la prolifération doit comporter plus que des restrictions et des accords sur les armes nucléaires. Il doit aussi faire profiter tous les pays des applications pacifiques de la technologie nucléaire, et dissiper ainsi les soupçons que nourrissent nombre d'entre eux, selon lesquels la non-prolifération ne serait rien d'autre qu'un moyen d'interdire ou de limiter l'accès à

cette technologie. C'est pourquoi le Canada appuie un programme élargi de coopération technique au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il appuie aussi l'intensification des efforts internationaux visant à faire de l'atome une source d'énergie sûre et inoffensive pour l'environnement, de même qu'à lui trouver des applications agricoles, industrielles et médicales.

D'autres mesures pourraient être adoptées à la lumière de l'excellent climat de coopération qui règne depuis quelques mois entre les puissances nucléaires. Le Canada souhaite profiter de l'élan actuel pour négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Canada contribue au Centre international des sciences et de la technologie de Moscou afin

de faciliter le recyclage des scientifiques et des technologues spécialisés en sciences nucléaires de l'ex-URSS. Il travaille également à la mise sur pied d'un centre semblable à Kiev. Le Canada demande une intervention vigoureuse de la part des participants du Sommet afin d'assurer la sécurité des réacteurs nucléaires de conception soviétique et que l'on puisse ainsi apaiser les craintes que suscite l'utilisation de l'énergie atomique.

Le Canada est en faveur de l'élaboration d'un programme d'entreposage sûr et de destruction ultime des matières fissiles excédentaires dans les pays de l'ex-Union soviétique. Enfin, il serait disposé à participer à un programme international qui aiderait ces pays à détruire leurs armes nucléaires.

LE BILAN ÉCONOMIQUE DU CANADA

De 1984 à 1989, l'économie canadienne, sous l'effet d'une augmentation vigoureuse de la demande intérieure, a connu une croissance plus forte que celle d'aucun autre pays du G-7 à l'exception du Japon. Durant cette période, la croissance de l'emploi au Canada a été la plus forte du Groupe des Sept.

Dès 1989 toutefois, l'accroissement de la demande avait poussé l'économie au-delà de sa capacité de production de biens et de services à long terme. Des pressions inflationnistes ont commencé à se manifester dans les secteurs des produits et de l'emploi. Le taux d'inflation reflété par l'Indice des prix à la consommation (IPC), denrées alimentaires et énergie exclues, a grimpé jusqu'à 5,5 p. 100 et les coûts unitaires de la main-d'œuvre ont augmenté de 5,4 p. 100.

En 1990, les augmentations salariales négociées dans le secteur privé ont été de 6 p. 100 et plus, par rapport à environ 3,5 p. 100 en 1986. Enfin, la hausse des coûts alliée à la diminution des prix des produits a affaibli le bilan de beaucoup de sociétés et réduit les marges de bénéfices.

Cependant, la politique monétaire est restée ferme. Les conditions du marché de l'argent se sont resserrées jusqu'en mai 1990, alors que le taux du papier commercial à échéance de 90 jours a culminé à 14,03 p. 100 et que le différentiel avec le taux correspondant aux États-Unis a grimpé à 565 points de base. L'écart considérable entre les taux d'intérêt a contribué à la vigueur du dollar canadien.

Au cours du deuxième trimestre de 1990, l'économie a glissé dans une récession d'un an durant laquelle le PIB réel a baissé de 3,1 p. 100. Une reprise s'est amorcée au deuxième trimestre de 1991, alors que le PIB réel a enregistré une forte augmentation de 5,5 p. 100 (taux annuel) mais elle s'est avérée timide aux troisième et quatrième trimestres. Cette faiblesse a persisté jusque durant le premier trimestre de 1992. L'em-

ploi a baissé et le taux de chômage a grimpé à 11,2 p. 100 en mai.

La récession a été plus sévère, et la reprise plus modeste que prévu, en raison de facteurs à la fois externes et internes. Premièrement la reprise a été lente aux États-Unis, principal partenaire commercial du Canada. Cette situation, ajoutée au ralentissement de la production des autres grands pays industrialisés, a entraîné un affaiblissement du cours des produits de base, ce qui a nui à la valeur des exportations canadiennes.

Deuxièmement, au Canada même, les anticipations inflationnistes ont été lentes à s'ajuster et le faible niveau de confiance des entreprises et des consommateurs a également entravé la reprise. Par ailleurs, pour faire face à la concurrence croissante des marchés mondiaux, de nombreux secteurs de l'économie ont dû se restructurer, particulièrement le secteur manufacturier et la vente au détail.

Néanmoins, les conditions s'améliorent. L'inflation est en net recul; son taux annuel moyen au cours des quatre premiers mois de 1992 a été de 1,7 p. 100, le niveau le plus bas, pour une même période, depuis 1964. Au sein du G-7, c'est le Canada qui a maintenant le taux d'inflation le plus faible. En outre, le taux d'inflation de l'IPC (denrées alimentaires et énergie exclues) a baissé à 2,2 p. 100 en avril.

Les pressions salariales se sont également rajustées. Les ententes dans le secteur privé sont passées d'un sommet de 6,4 p. 100 au troisième trimestre de 1990, à 2,7 p. 100 au premier trimestre de 1992. Ces ajustements, alliés à une amélioration de la productivité, ont abaissé les coûts. Le taux d'augmentation des coûts unitaires de la main-d'œuvre était de 2,4 p. 100 au dernier trimestre de 1991, une baisse par rapport au taux de 6,2 p. 100 en 1990.

L'atténuation des pressions salariales signifie qu'on peut compter sur une réduction durable de l'inflation. Le Canada est en bonne voie d'atteindre son objectif de 3 p. 100 d'inflation à la fin de 1992.

La diminution des pressions inflationnistes a assoupli les conditions monétaires. Le taux du papier commercial à échéance de 90 jours a baissé de plus de 775 points de base depuis mai 1990 et, si on fait exception d'une brève période au début de 1975, il est maintenant à son niveau le plus bas depuis mai 1973. Le dollar canadien est passé d'un sommet de plus de 89 cents américains au début de novembre 1991, à environ 83 cents au début de juin.

Certains indices portent à croire que l'économie a commencé à réagir avec plus de vigueur à la baisse du taux d'inflation et à l'assouplissement des conditions monétaires. Dans le secteur du logement, les ventes ont augmenté fortement par suite de la baisse des taux hypothécaires et de divers programmes gouvernementaux d'aide aux

propriétaires. Un sondage du Conference Board du Canada révèle que l'indice de confiance des entreprises était nettement à la hausse au cours du premier trimestre de 1992.

Divers facteurs extérieurs concourent également à la relance économique au Canada. Le PIB réel a augmenté de 2,4 p. 100 aux États-Unis durant le premier trimestre de 1992 et la demande intérieure finale s'est accrue de 4,7 p. 100, ce qui a contribué à améliorer le rendement des exportations canadiennes au début de 1992. Le cours des produits de base est à la hausse depuis la fin de 1991, ce qui devrait améliorer les termes de l'échange et accroître les bénéfices.

Ces facteurs étant pris en compte, on s'attend à une forte reprise de l'économie canadienne au cours de la deuxième moitié de 1992 et en 1993. Dans ses Perspectives de l'économie mondiale (avril 1992), le FMI prévoit que l'économie canadienne croîtra de 2,3 p. 100 en 1992 et de 4,9 p. 100 en 1993, et dépassera tous les autres pays du Groupe des Sept durant ces deux années.

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES PAR PAYS

		Canada	É.-U.	Japon	Allemagne ¹	R.-U.	France	Italie
PNB/PIB (variation en pourcentage)	1990	0,5	1,0	5,2	4,5	1,0	2,8	2,0
	1991	-1,5	-0,7	4,5	3,1	-2,2	1,2	1,0
	1992 ²	2,3	1,6	2,2	1,3	0,8	1,8	1,5
Emploi (variation en pourcentage)	1990	0,7	0,5	2,0	2,9	0,3	1,1	1,4
	1991	-1,8	-0,7	1,9	2,8	-2,7	0,0	1,4
Inflation de l'IPC (en pourcentage)	1990	4,8	5,4	3,1	2,7	9,5	3,4	6,5
	1991	5,6	4,2	3,3	3,5	5,9	3,1	6,4
	1992 ²	1,7	3,1	2,2	3,8	3,7	2,7	5,0
Évolution : 1990 à 1991 (points de pourcentage)		+0,8	-1,2	+0,2	+0,8	-3,6	-0,3	-0,1
Taux de chômage (en pourcentage)	1990	8,1	5,5	2,1	6,2	5,9	9,1	11,0
	1991	10,3	6,8	2,1	5,5	8,1	9,6	10,9
Solde des opérations courantes (en milliards de \$ US)	1990	-19	-92	36	48	-28	-8	-14
	1991	-23	-9	73	-21	-8	-4	-19
	1992 ²	-18	-53	93	-14	-15	-4	-20
Évolution : 1990 à 1991 (en milliards de \$ US)		-4	+83	+37	-69	+20	+4	-5
Aide publique au développement (en pourcentage du PNB ou du PIB) ⁴	1988	0,50	0,21	0,32	0,39	0,32	0,50	0,39
	1989	0,44	0,15	0,31	0,41	0,31	0,54	0,42
	1990	0,44	0,21	0,31	0,42	0,27	0,55	0,32
Évolution : 1989 à 1990		même	+	même	+	-	+	-
Solde budgétaire du gouvernement central (en pourcentage du PNB ou du PIB)	1986	-4,7	-4,9	-3,0	-1,2	-2,3	-2,2	-11,2
	1987	-4,3	-3,5	-1,9	-1,4	-1,2	-1,9	-10,6
	1988	-3,2	-2,9	-1,1	-1,7	1,5	-1,7	-9,7
	1989	-3,3	-2,6	-1,1	-0,9	1,7	-1,5	-9,3
	1990	-3,8	-3,0	-1,2	-2,9	-0,8	-1,8	-9,9
	1991	-4,0	-3,5	-1,4	-3,1	-1,1	-1,6	-9,4
	1992 ³	-2,8	-3,9	-1,6	-2,9	-2,5	-1,7	-8,3
Évolution du solde budgétaire de 1986 à 1991 (en points de pourcentage)		+0,7	+1,4	+1,6	-1,9	+1,2	+0,6	+1,8
Taux d'épargne	1990	10,4	4,7	14,3	13,9	9,1	12,0	15,6
	1991	10,5	4,2	14,5	13,3	10,3	12,2	15,6
	1992 ³	10,0	4,2	14,1	13,3	9,9	12,1	15,2
Versements nets du gouvernement central pour le service de la dette (en pourcentage des dépenses totales)	1988	24,9	13,6	15,9	7,6	5,2	6,9	19,2
	1989	27,2	14,5	14,7	4,2	4,8	7,8	20,9
	1990	28,4	14,6	na	na	na	na	na
	1991	26,7	14,6	na	na	na	na	na
	1992 ³	25,2	14,1	na	na	na	na	na

Sources : Ministère des Finances (Canada); Perspectives de l'économie mondiale du FMI, mai 1992; Perspectives économiques de l'OCDE, n° 50, décembre 1991.

Nota : nd = non disponible.

¹ Les données du compte courant sont celles de l'Allemagne de l'Ouest pour le premier semestre de 1990 et celles de l'Allemagne unifiée pour le deuxième semestre de 1990. Les données relatives au solde budgétaire du gouvernement central et aux versements d'intérêts débiteurs sur la dette du gouvernement central sont les données de l'Allemagne unifiée (celles provenant des comptes nationaux) pour 1990, 1991 et 1992. Toutes les autres données sont celles de l'Allemagne de l'Ouest.

² Les prévisions de 1992 sont extraites de Perspectives de l'économie mondiale du FMI de mai 1992.

³ Les prévisions de 1992 sont extraites de Perspectives économiques de l'OCDE n° 50, décembre 1991, sauf pour les intérêts débiteurs sur la dette du gouvernement central canadien, dont les prévisions sont fournies par le ministère des Finances (Canada).

⁴ Pour la France, les données de l'aide publique au développement ne comprennent pas les dépenses engagées pour les départements ou territoires d'outre-mer. Les données de l'APD comprennent les remises de dette autres que la dette au titre de l'APD, (en millions de \$ US) : France, 289; Japon, 15; Royaume-Uni, 8; États-Unis, 1200.

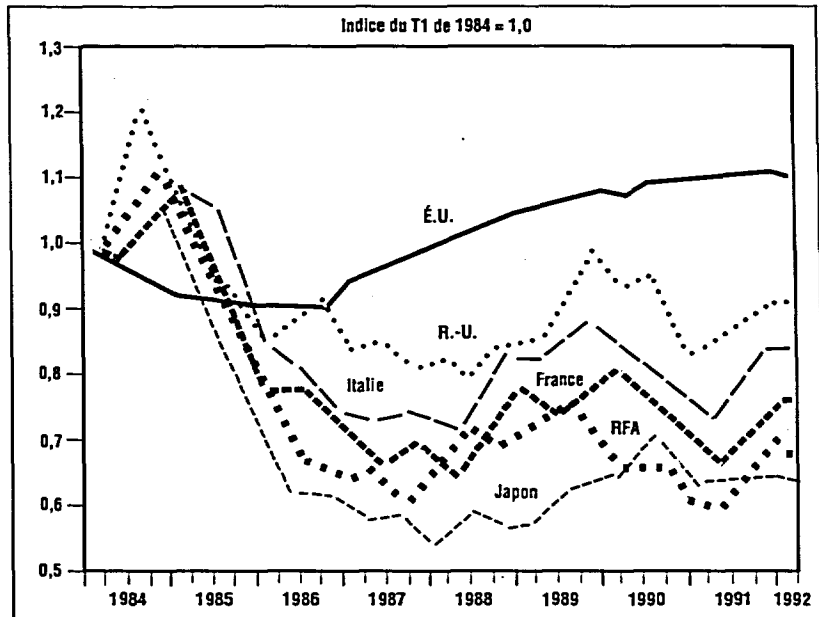
GRAPHIQUES COMPARATIFS SUR L'ÉCONOMIE

GRAPHIQUE 1

FLUCTUATIONS DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AUX MONNAIES DU G-7

Après une appréciation constante depuis 1986 vis-à-vis du dollar américain, le dollar canadien a amorcé une descente au début de 1992. En 1991, le dollar canadien s'est apprécié légèrement vis-à-vis de la devise américaine, car il a commencé l'année à 0,8621 \$US et l'a terminée à 0,8654 \$US. Le dollar se transigeait à 0,8313 \$US le 8 mai dernier.

Le dollar canadien s'est apprécié dans les trois premiers trimestres de 1991 vis-à-vis des devises des membres outre-mer du G-7 pour ensuite se déprécier au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 1991, le dollar canadien s'est apprécié de 2,6 % vis-à-vis de la livre sterling, de 5,3 % vis-à-vis du franc français et de 4,3 % vis-à-vis du mark allemand. Il s'est par contre déprécié de 5,1 % vis-à-vis du yen. Depuis le début de 1992, le dollar canadien continue sa tendance à la baisse amorcée au quatrième trimestre de 1991.

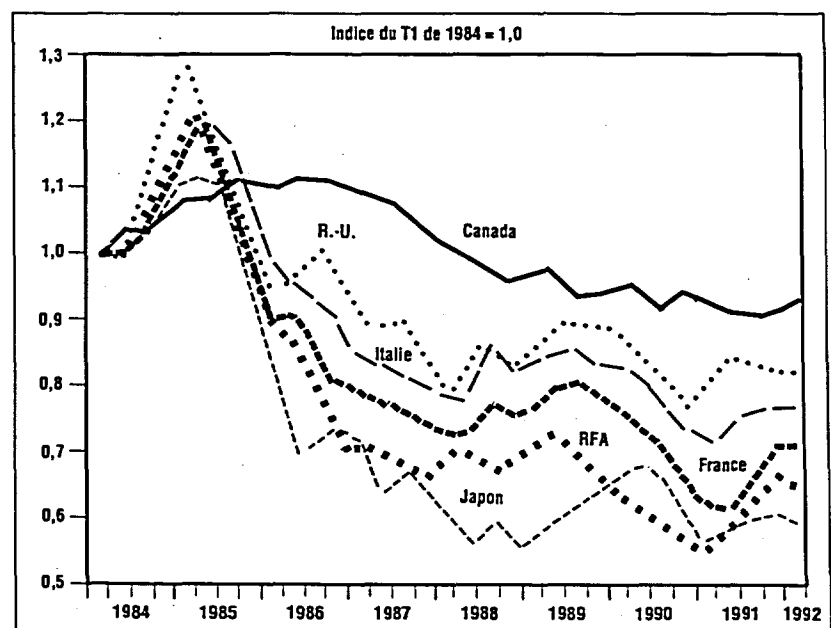


GRAPHIQUE 2

FLUCTUATIONS DU DOLLAR AMÉRICAIN PAR RAPPORT AUX MONNAIES DU G-7

Dans la deuxième moitié de 1991, le dollar américain s'est affaibli par rapport aux devises des autres pays du G-7 et a poursuivi cette tendance au début de 1992, sauf par rapport au Canada. À la fin de mars 1992, le dollar s'établissait à 133,2 yens et 1,643 mark comparativement à 137,9 yens et 1,812 mark à la fin de juin 1991.

La dépréciation dans la deuxième moitié de l'année reflète l'agrandissement de l'écart entre les taux d'intérêt étrangers et les taux américains. Les taux d'intérêt européens sont demeurés à un niveau relativement élevé par suite des pressions inflationnistes en Allemagne et les taux américains ont diminué à cause d'une économie plus faible que prévu.

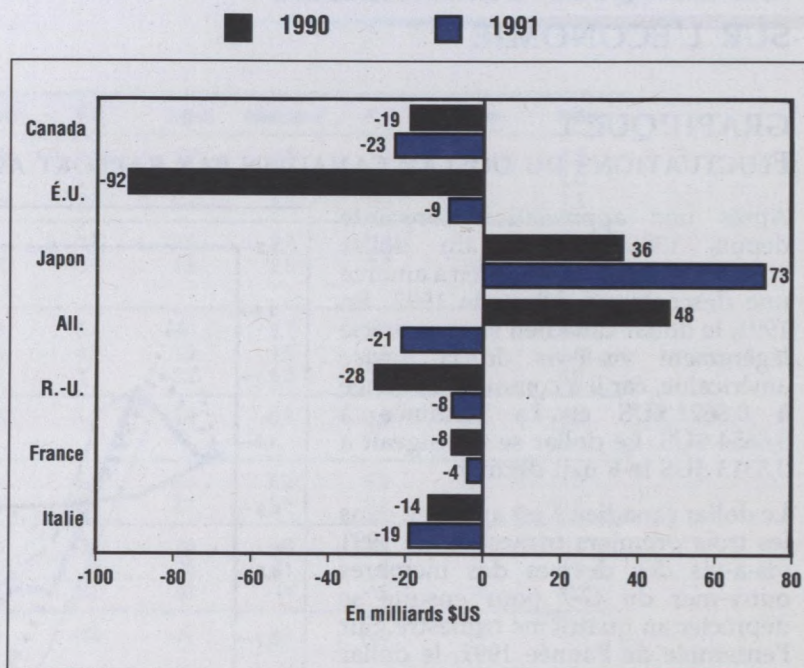


GRAPHIQUE 3 SOLDE DES OPÉRATIONS COURANTES

Les déséquilibres du compte courant se sont agrandis au Canada, en Italie et au Japon en 1991. Les paiements de transfert — essentiellement les transferts liés à la guerre du Golfe — de l'Allemagne, du Japon et des pays du Moyen-Orient, ont permis une amélioration substantielle du compte courant américain et du compte courant britannique.

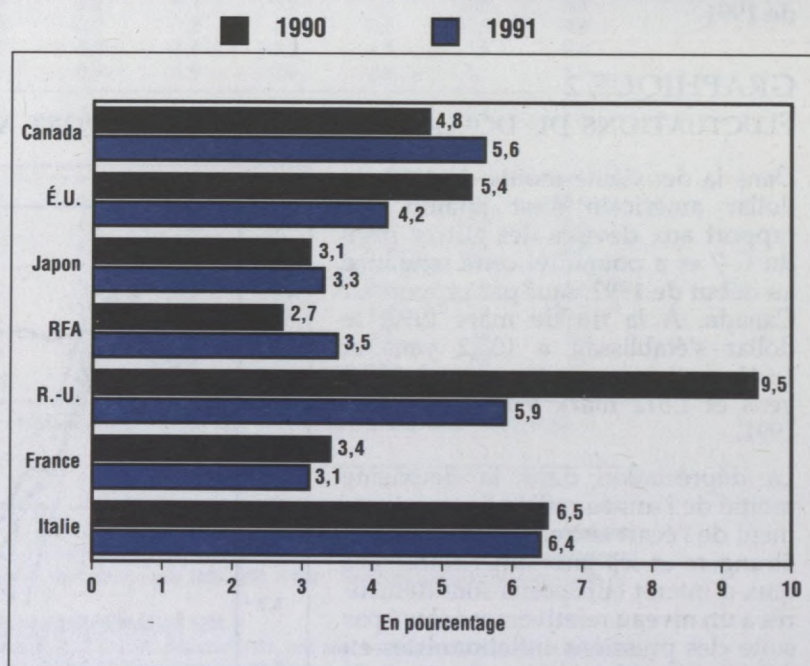
En Allemagne, une forte augmentation des importations pour satisfaire les besoins de l'ex-RDA et l'augmentation des paiements de transfert liés à la guerre du Golfe ont fait passer le compte courant allemand d'un surplus à un déficit.

Le déficit du compte courant canadien est passé de 18,8 milliards \$US en 1990 à plus de 23 milliards \$US en 1991 par suite de la détérioration de la balance des biens et services.



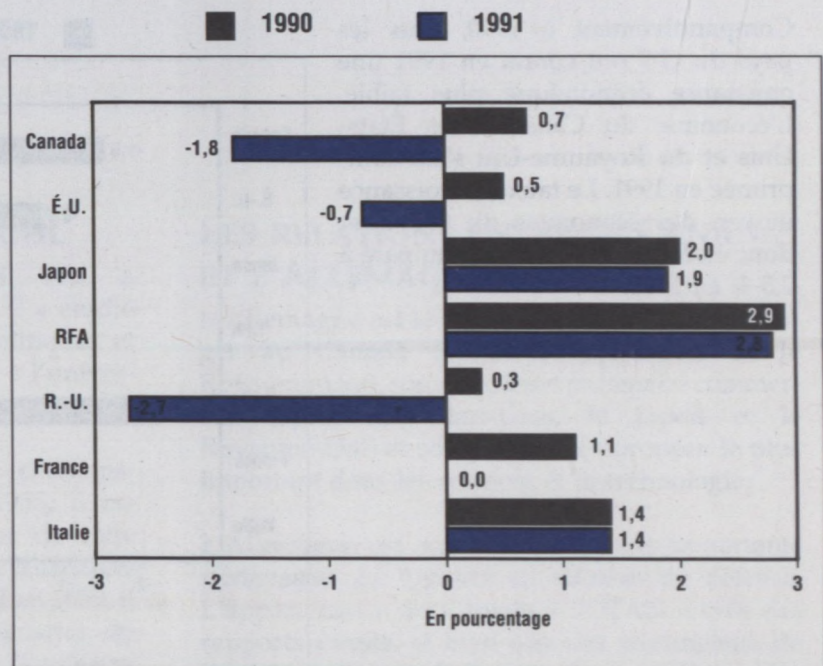
GRAPHIQUE 4 CROISSANCE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION EN 1990 ET 1991

En 1991, l'inflation des prix à la consommation a diminué dans quatre des sept pays du G-7, mais elle a augmenté au Canada, en RFA et au Japon. Le Royaume-Uni a subi la plus forte baisse de son taux d'inflation après avoir connu le plus haut taux d'inflation de tous les membres du G-7 en 1990 après l'introduction de la « poll tax ». L'inflation au Canada et en RFA, en 1991, était également affectée par des hausses de taxes indirectes. En avril 1992 cependant, le taux d'inflation canadien était tombé à 1,7 %, le taux le plus bas de tout le G-7.



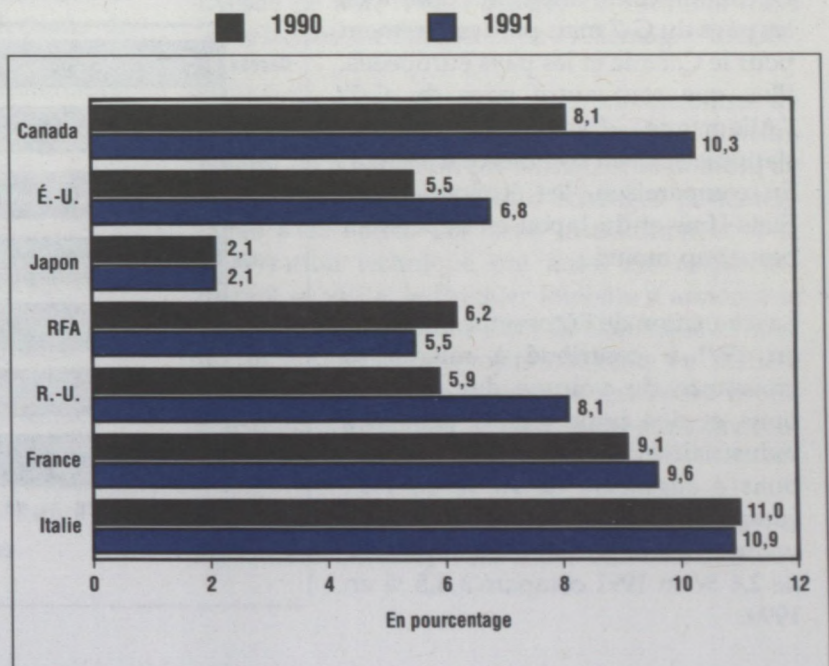
GRAPHIQUE 5 CROISSANCE DE L'EMPLOI EN 1990 ET 1991

En 1991, la plus forte croissance de l'emploi a été enregistrée en Allemagne, suivie du Japon et de l'Italie. La France n'a connu aucune croissance de l'emploi, alors que la récession a réduit le nombre d'emplois au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada.



GRAPHIQUE 6 TAUX DE CHÔMAGE EN 1990 ET 1991

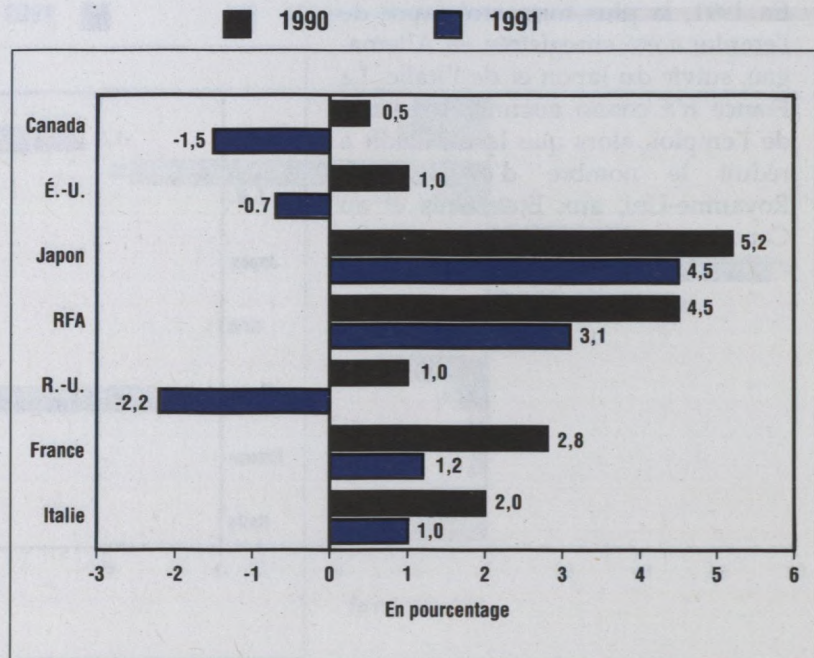
Le taux de chômage a augmenté en Amérique du Nord et au Royaume-Uni par suite de la récession dans ces pays. La France a également connu une hausse de son taux de chômage. L'Allemagne et l'Italie ont vu leur taux diminuer alors que celui du Japon restait stable. Le Japon a le taux de chômage le plus bas du G-7 et l'Italie continue d'avoir le plus haut.



GRAPHIQUE 7

CROISSANCE DU PIB OU DU PNB RÉEL EN 1990 ET 1991

Comparativement à 1990, tous les pays du G-7 ont connu en 1991 une croissance économique plus faible. L'économie du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni s'est comprimée en 1991. Le taux de croissance moyen des économies du G-7 s'est donc établi à 0,8 % en 1991 comparé à 2,5 % en 1990.

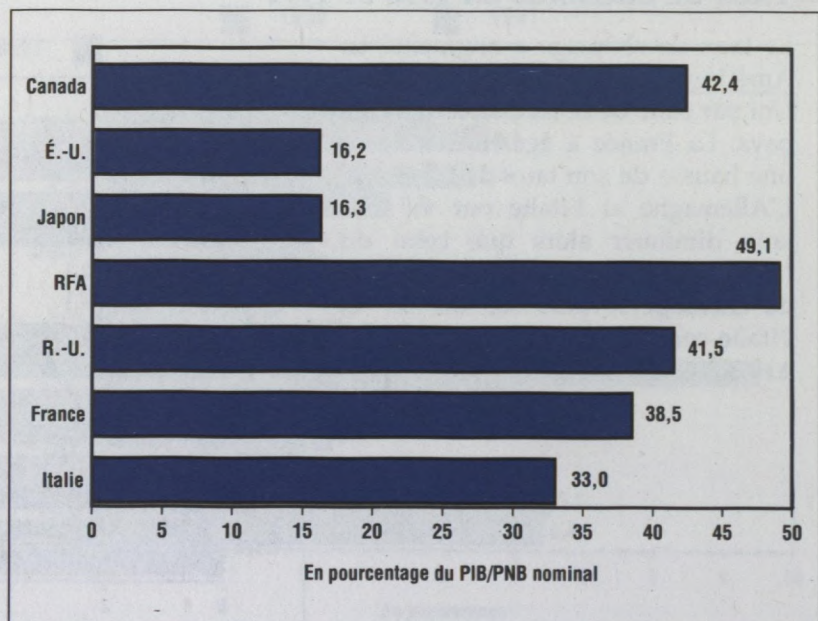


GRAPHIQUE 8

COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1991

Le commerce est important pour tous les pays du G-7 mais particulièrement pour le Canada et les pays européens. Plus que tout autre pays du G-7, l'Allemagne (partie occidentale) s'appuie sur son commerce extérieur. En comparaison, les économies des États-Unis et du Japon en dépendent beaucoup moins.

La stagnation de l'économie mondiale en 1991 a contribué à ralentir la croissance du volume des exportations et des importations des pays industrialisés. Le volume des exportations a augmenté de 2,7 % en 1991 comparativement à 5,5 % en 1990. Le volume des importations a augmenté de 2,4 % en 1991 comparé à 4,5 % en 1990.



ALLEMAGNE

LE CHANCELIER HELMUT KOHL

M. Helmut Kohl est né le 3 avril 1930 à Ludwigshafen, en Rhénanie-Palatinat. Il a étudié le droit, la sociologie, les sciences politiques et l'histoire à l'université de Francfort et à l'université d'Heidelberg, et il a reçu son doctorat en 1958.

M. Kohl s'est joint à l'Union des chrétiens-démocrates (CDU) en 1947 et, en 1955, il est devenu membre du Comité directeur de cette formation dans son Land d'origine, la Rhénanie-Palatinat. Élu à l'Assemblée de ce Land en 1959, il a été ministre-président (Premier ministre) du Land de 1969 à 1976. Il est membre du Bundestag (chambre basse fédérale), à Bonn, depuis 1976, année où il a été le candidat de la CDU à la chancellerie et où il est devenu président du caucus de son parti au Bundestag.

M. Kohl est devenu chancelier en octobre 1982. Son gouvernement de coalition de centre droite a été réélu pour un troisième mandat consécutif en décembre 1990, lors des premières élections de l'Allemagne unifiée. Après les élections, sa principale préoccupation est demeurée la consolidation de l'Allemagne.

Le Chancelier Kohl a fait sa première visite officielle au Canada en juin 1988.

Hôte du sommet de Munich, le Chancelier Kohl en sera à son dixième sommet économique. Il sera accompagné du ministre de l'Économie et vice-chancelier, M. Juergen Möllemann, du ministre des Affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, et du ministre des Finances, M. Theodor Waigel. Le représentant personnel du Chancelier Kohl est M. Horst Köhler, secrétaire d'État au ministère des Finances.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET L'ALLEMAGNE

L'Allemagne est le troisième investisseur étranger au Canada (après les États-Unis et le Royaume-Uni), son quatrième partenaire commercial (après les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni) et son partenaire européen le plus important dans les sciences et la technologie.

L'Allemagne est aussi l'un des plus importants partenaires du Canada en matière de défense. L'appartenance du Canada à l'OTAN a créé des rapports étroits, si bien que des contingents de l'armée de l'air et de l'armée de terre allemandes s'entraînent chaque année au Canada.

Le Canada s'efforce d'intensifier ses relations avec l'Allemagne, qui joue un rôle essentiel dans l'intégration européenne et dont l'importance sur la scène mondiale ne cesse de croître. La visite du Premier ministre Mulroney à Bonn, Berlin et Dresde en juin 1991 a marqué un tournant dans les relations du Canada et de l'Allemagne unifiée.

Durant les douze derniers mois, les rencontres de haut niveau se sont multipliées, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, et le nombre de missions commerciales et d'échanges parlementaires s'est accru. Les liens institutionnels et la coopération technique ont aussi été renforcés : durant sa visite, le Premier ministre a annoncé le lancement de la bourse John G.-Diefenbaker, ainsi qu'un ensemble de projets conjoints en matière d'environnement, entrepris aux termes du Protocole d'accord Canada — Allemagne sur l'environnement signé en septembre 1990.

Les statistiques allemandes montrent que le commerce bilatéral s'est accru considérablement

au cours des dix dernières années et qu'il atteint aujourd'hui 7 milliards \$. L'Allemagne a toujours connu un excédent commercial avec le Canada, mais celui-ci a diminué au cours des dernières années.

Les domaines particulièrement prometteurs pour la coopération bilatérale et les travaux conjoints de développement sont l'environnement, la haute technologie et la fabrication. La réunification de l'Allemagne offre également de nouvelles possibilités en matière de commerce et d'investissement.

FRANCE

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS MITTERRAND

M. François Mitterrand est né le 26 octobre 1916 à Jarnac, en Charente. Après avoir étudié le droit, la littérature et les sciences politiques à l'Université de Paris, il fut appelé sous les drapeaux en 1939.

Blessé et fait prisonnier, il fut transféré dans un camp de prisonniers de guerre, en Allemagne, d'où il s'évada en 1942. À son retour en France, il entra dans la Résistance. Envoyé en mission à Londres et à Alger — où il fut reçu par le général de Gaulle — il retourna en février 1944 dans la France occupée pour y poursuivre le combat. Il fut secrètement nommé secrétaire général pour les prisonniers de guerre, les déportés et les réfugiés par le général de Gaulle. C'est en cette qualité qu'il se joignit le 17 août 1944 au premier conseil de gouvernement provisoire de la République française dans Paris libéré.

En 1946, il fut élu député de la Nièvre. Durant les douze années de la Quatrième République — de 1946 à 1958 — il a été ministre dans plusieurs gouvernements. En 1947, à l'âge de 30 ans, il était le plus jeune ministre en exercice depuis un siècle.

En mai 1958, il devint l'un des principaux chefs de file de l'opposition. À l'élection présidentielle de 1965, lorsque fut réélu le général de Gaulle, il était candidat unique de la gauche. Lors de l'élection présidentielle de 1974, il était encore une fois candidat unique de la gauche, mais il fut défait de justesse par Valéry Giscard d'Estaing.

Le 10 mai 1981, M. Mitterrand fut élu Président de la République française, puis réélu le 8 mai 1988.

Le Président Mitterrand sera accompagné à Munich du ministre de l'Économie et des Finances, M. Michel Sapin, et du ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas. Son représentant personnel est M^{me} Anne Lauvergeon, secrétaire-général adjoint de l'Élysée.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Les relations bilatérales entre la France et le Canada sont étroites et productives.

Ces dernières années ont vu naître une intensification des relations entre le Canada et la France à la faveur de plusieurs visites des chefs d'État et de gouvernement des deux pays, ainsi que de représentants des provinces canadiennes. Le Premier ministre Mulroney s'est rendu en France en avril 1992, pour la commémoration des batailles de Vimy et de Dieppe. Les premiers ministres du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont fait des visites officielles en France en 1989, ainsi que le premier ministre de l'Alberta en 1991.

Le Canada et la France collaborent étroitement dans un éventail d'institutions internationales, telles que les Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Groupe des Sept, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Francophonie.

La coopération culturelle entre le Canada et la France est encouragée au niveau gouvernemental grâce à l'Accord culturel de 1965, à l'Accord de coopération muséologique de 1990 et à de nombreux programmes d'échanges bilatéraux. Quatorze centres d'études canadiennes s'appliquent à faire connaître le Canada en France. Les deux pays coopèrent aussi de façon spéciale dans le domaine de l'audiovisuel, grâce à des accords de production conjoints et à une coparticipation dans TV5, la chaîne internationale de langue française. Plus de 300 millions \$ ont été investis dans des productions conjointes depuis 1986.

La valeur des échanges bilatéraux en 1991 entre le Canada et la France a atteint près de 4 milliards \$. Le déficit commercial du Canada avec la France a connu une légère augmentation et se chiffre aujourd'hui à 606 millions \$.

Les investissements entre les deux pays ont considérablement augmenté ces dernières années. Durant les années 80, la valeur cumulative des investissements français au Canada est passée de 1,3 milliard \$ à 4 milliards \$, plaçant la France au quatrième rang des investisseurs étrangers au Canada. Voici certaines acquisitions dignes de mention faites récemment par la France : Connaught Biosciences, Federal Pioneer, les acquisitions diversifiées du Groupe Victoire dans le secteur de l'assurance et la participation de l'En-

treprise minière et chimique dans les mines de potasse du Manitoba. Plus de 300 entreprises françaises sont aujourd'hui implantées au Canada.

Les investissements canadiens en France représentent un pourcentage appréciable (de 5 à 7 p. 100) de l'ensemble des investissements étrangers en France. Il y a des capitaux canadiens investis dans une centaine d'entreprises françaises à l'heure actuelle.

ITALIE

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET L'ITALIE

Les relations entre le Canada et l'Italie se sont intensifiées ces dernières années, suivant en cela l'importance économique croissante de l'Italie. La visite de l'ex-Premier ministre Giulio Andreotti à Toronto en mars 1992 a mis en évidence le rôle grandissant des relations bilatérales entre nos deux pays et a contribué au renforcement des liens transatlantiques.

Plusieurs facteurs, notamment l'affaiblissement récent de l'économie canadienne, ont toutefois entraîné une légère baisse du commerce bilatéral, lequel est passé de 3 milliards \$ en 1990 à 2,8 milliards \$ en 1991. Les exportations canadiennes vers l'Italie sont tombées à 1 milliard \$ en 1991, soit une baisse de 10 p. 100, et les importations canadiennes en provenance de l'Italie ont connu elles aussi une baisse légère, passant de 1,9 milliard \$ en 1990 à 1,8 milliard \$ en 1991. Au cours des dernières années, l'Italie a connu un excédent commercial avec le Canada.

Pour renforcer et diversifier la coopération entre le Canada et l'Italie et en particulier pour multiplier les échanges et les investissements, les deux gouvernements ont conclu le 1^{er} août 1988 un

accord de coopération économique et industrielle. Depuis lors, le Canada a organisé plusieurs grandes missions commerciales et industrielles en Italie. En janvier 1989, le ministre du Commerce extérieur a dirigé une délégation de gens d'affaires en Italie. Son homologue italien a visité le Canada en septembre 1990 et, un mois plus tard, une délégation de la Fédération des associations industrielles italiennes (CONFINDUSTRIA) rencontra des industriels canadiens à Ottawa.

Les provinces canadiennes ont elles aussi tissé des liens importants avec l'Italie. C'est le cas en particulier de l'Ontario, qui commerce beaucoup avec la Lombardie, riche province industrielle du nord de l'Italie.

Les investissements italiens au Canada sont importants, mais l'Italie impose des restrictions aux mouvements des capitaux et exerce un contrôle des changes, ce qui empêche les investissements bilatéraux d'atteindre leur plein rendement. Au surplus, l'Italie et le Canada ont beaucoup à gagner en s'associant dans des coentreprises et des alliances stratégiques visant les marchés voisins d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ainsi que les États-Unis.

JAPON

LE PREMIER MINISTRE KIICHI MIYAZAWA

M. Kiichi Miyazawa est né à Tokyo le 8 octobre 1919. Il étudia le droit à l'Université de Tokyo et reçut son diplôme en 1941. Après avoir travaillé au ministère des Finances pendant plus de dix ans, il fut élu pour la première fois à la Chambre des conseillers en 1953, réélu à la Chambre haute, puis élu neuf fois à la Chambre des représentants comme député du troisième district de la préfecture d'Hiroshima. Il est président du Parti libéral-démocrate et chef de file de la troisième faction en importance au sein de ce parti.

Il a occupé plusieurs charges dans le Cabinet. Il a été notamment directeur général de l'Agence de planification économique (1967), ministre du Commerce extérieur et de l'Industrie (1970), ministre des Affaires étrangères (1974), secrétaire en chef du Cabinet (1980) et ministre des Finances sous les gouvernements Nakasone et Takeshita (1987 et 1989). Durant l'administration Takeshita, il était aussi vice-premier ministre.

M. Miyazawa est devenu Premier ministre le 5 novembre 1991. Le Sommet de Munich sera son premier sommet économique en tant que Premier ministre. Il a participé aux sommets de 1975 et de 1976 en tant que ministre des Affaires étrangères. À Munich, M. Miyazawa sera accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Michio Watanabe et du ministre des Finances, M. Tsutomu Hata. Son représentant personnel est M. Koichiro Matsuura, vice-ministre des Affaires étrangères.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LE JAPON

Les relations entre le Canada et le Japon ont connu une expansion rapide ces dernières années dans une gamme d'activités de plus en plus diversifiées. Les deux pays ont reconnu leur importance mutuelle, sur les plans bilatéral, régional et global, reconnaissance soulignée par

plus de 22 mécanismes consultatifs qui ont facilité l'expansion des relations politiques, économiques et culturelles.

Le Premier ministre Mulroney s'est rendu au Japon en mai 1991, pour rencontrer l'ancien Premier ministre Kaifu et pour inaugurer la nouvelle chancellerie canadienne qui témoigne de l'importance des relations bilatérales. Les deux premiers ministres ont annoncé à cette occasion la création du « Forum Canada — Japon 2000 : Partenaires par-delà le Pacifique », un comité binational. Le forum examine tous les aspects des relations canado-japonaises, et il doit présenter ses recommandations d'ici la fin de 1992.

Le Japon est la deuxième puissance économique mondiale et il se classe au troisième rang des nations commerçantes. Il est le plus important partenaire commercial du Canada après les États-Unis, devant le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France réunis. Les relations commerciales sont en général harmonieuses, malgré le déficit commercial sans précédent du Canada avec le Japon en 1991 et les retombées possibles de la détérioration des relations commerciales entre le Japon et les États-Unis.

En 1991, les exportations du Canada vers le Japon ont été de 7,11 milliards \$, contre 8,17 milliards \$ en 1990, soit une baisse de 13 p. 100. Les importations canadiennes en provenance du Japon ont augmenté de 7,7 p. 100, pour atteindre 10,25 milliards \$. Le déficit commercial du Canada à l'égard du Japon se chiffre donc à 3,14 milliards \$. Il s'agit de la deuxième année consécutive où les exportations canadiennes vers le Japon sont en baisse, et la huitième année consécutive où le Canada connaît un déficit commercial avec le Japon.

La raison première de cette situation est la réorientation des importations japonaises. Aujourd'hui, le Japon importe moins de matières premières et de ressources naturelles, longtemps le pivot des

exportations canadiennes vers le Japon, et plus de produits à valeur ajoutée. Pendant ce temps, la demande canadienne en voitures et produits de consommation japonais ne cesse de croître.

Le Japon est une source importante de capital pour le Canada. Les investissements de portefeuille japonais totalisent à eux seuls 44 milliards \$, principalement sous la forme d'obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Les investissements japonais directs au Canada continuent également de croître. Ils atteignent l'an dernier un total cumulatif de 5,7 milliards \$, plus du double de celui de 1985.

Au cours des dix dernières années, le Japon, qui était le huitième investisseur étranger au Canada, est devenu le troisième, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. À l'heure actuelle, les trois secteurs les plus importants des investissements japonais au Canada sont les pâtes et papiers, l'automobile et le secteur minier (y compris le pétrole). Les liaisons aériennes entre les deux pays se sont multipliées, et plus de 480 000 Japonais ont visité le Canada en 1991.

Un nouvel élan est donné aujourd'hui aux relations entre le Canada et le Japon, grâce au lancement du programme de 65 millions \$ du gouvernement canadien, appelé Pacifique 2000, programme entrepris dans le cadre de la stratégie commerciale du gouvernement fédéral Horizon le monde. Pacifique 2000 englobe une variété de mesures, telles que la formation linguistique et la recherche universitaire, qui permettront aux Canadiens de faire leur place sur les dynamiques marchés de l'Asie et du Pacifique.

Le Canada et le Japon souhaitent tous deux coopérer dans le domaine de la haute technologie. Un mécanisme consultatif canado-japonais en sciences et en technologie, institué vers le milieu des années 70, a été officialisé grâce à un accord bilatéral conclu en mai 1986. Le Canada a mis en place le Fonds japonais des sciences et de la technologie, qui vise à stimuler la collaboration dans ce domaine avec le Japon, et dont l'objectif final est la mise au point conjointe de technologies.

ROYAUME-UNI

LE PREMIER MINISTRE JOHN MAJOR

M. John Major est né en 1943 et il a étudié à l'École secondaire Rutlish. Il a occupé un poste de direction à la Standard Chartered Bank de 1965 à 1979, et il est membre associé de l'Institute of Bankers. De 1968 à 1971, il a siégé au conseil de l'arrondissement de Lambeth.

Avant d'être élu député de la circonscription de Huntingdonshire en 1979, M. Major s'était présenté dans Camden (St. Pancras) en février et en octobre 1974. Depuis les élections générales de 1983, il représente Huntingdon.

De 1981 à 1983, M. Major a occupé le poste de secrétaire parlementaire privé du ministre d'État au Home Office. Il est devenu whip adjoint du gouvernement en 1983 et a été nommé en 1984 lord-commissaire du Trésor (l'un des principaux whips du gouvernement).

En 1985, il fut nommé sous-secrétaire d'État parlementaire à la Sécurité sociale, au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, et il fut promu en 1986 ministre d'État à la Sécurité sociale et aux Personnes handicapées. Il a occupé cette charge jusqu'à sa nomination comme secrétaire en chef du Trésor, après les élections générales de juin 1987.

M. Major a été secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth de juillet à octobre 1989, alors qu'il devint chancelier de l'Échiquier. Il a été élu chef du Parti conservateur le 27 novembre 1990, puis est devenu Premier ministre le 28 novembre.

Le 9 avril 1992, M. John Major conduisait le Parti conservateur à sa quatrième victoire électorale consécutive. Reporté au pouvoir avec une majorité au Parlement, M. Major dirigera un gouvernement résolu à mettre la Grande-Bretagne « au cœur de l'Europe », au moment où la Grande-Bretagne est sur le point d'assumer la présidence du Conseil

des ministres de la Communauté européenne, le 1^{er} juillet 1992.

Le Premier ministre Major sera accompagné à Munich par le chancelier de l'Échiquier, M. Norman Lamont, et par le secrétaire aux Affaires étrangères, M. Douglas Hurd. Son représentant personnel est M. Nigel Wicks, deuxième secrétaire permanent au Trésor.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI

Les relations entre le Canada et le Royaume-Uni sont étroites, et elles ont considérablement évolué au fil des ans. L'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne et, du côté canadien, la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, l'éventuel accord de libre-échange avec le Mexique et l'importance croissante de la ceinture du Pacifique, ont quelque peu modifié les relations. Les deux premiers ministres se rencontrent régulièrement, comme d'ailleurs les ministres responsables des Affaires étrangères. Au cours de 1991, il y a eu plus de 200 rencontres et visites de ministres et hauts fonctionnaires.

Les deux pays entretiennent depuis longtemps des rapports solides et dynamiques. Leurs affinités ont contribué au renforcement des liens transatlantiques durant les bouleversements des dernières années. La présence du Royaume-Uni à la tête de la Communauté européenne durant le deuxième semestre de 1992 sera une occasion d'intensifier la coopération entre le Canada et la CE, de même qu'entre le Canada et le Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni constitue, à presque tous les plans, le principal partenaire commercial du Canada en Europe. Le Royaume-Uni est le troisième partenaire commercial du Canada, après les États-Unis et le Japon. Le commerce bilatéral Canada — Royaume-Uni est tombé à 7 milliards \$ en 1991, comparativement à 8,4 milliards \$ en

1990. Le Royaume-Uni connaît un excédent commercial de 1,3 milliard \$ avec le Canada, surtout en raison des exportations de pétrole de la mer du Nord vers le Canada. Les exportations canadiennes de produits manufacturés ont diminué en 1991, tout en conservant le deuxième rang, après le bois et les articles de bois.

Le Royaume-Uni est, pour un grand nombre de fabricants canadiens de produits manufacturés et de produits de consommation, le premier point d'entrée vers le Marché commun européen, et souvent le point d'entrée le plus prometteur. Il existe des débouchés pour des produits concurrentiels au niveau mondial dans le marché déréglementé des télécommunications, et dans les secteurs de l'informatique, de l'aérospatiale et du

transport de surface, de même que dans le secteur de l'énergie, récemment privatisé.

Le Royaume-Uni demeure le deuxième investisseur étranger au Canada, où ses avoirs dépassent 18 milliards \$. Le Canada occupe le quatrième rang au chapitre des investissements du Royaume-Uni à l'étranger, et plus de 650 entreprises britanniques ont des filiales au Canada. Environ 250 entreprises canadiennes sont implantées au Royaume-Uni, notamment les principales banques et maisons de courtage du Canada, plusieurs compagnies d'assurance et compagnies fiduciaires, ainsi que nombre de cabinets d'avocats, de firmes de comptables, d'experts-conseils et de fournisseurs de services.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT GEORGE BUSH

M. George Bush est né le 12 juin 1924 à Milton, au Massachusetts. Après la Seconde Guerre mondiale, pendant laquelle il se distingua comme pilote de la Marine dans le Pacifique, il entra à l'Université Yale, où il obtint un diplôme en sciences économiques en 1948. Ses études terminées, il s'établit au Texas. Homme d'affaires prospère, il a été cofondateur de trois entreprises : Bush-Overbey Oil en 1951, Zapata Petroleum Corporation en 1953 et Zapata Offshore Company en 1954.

M. Bush a commencé sa carrière politique en 1966, en se faisant élire à la Chambre des représentants des États-Unis pour le septième district du Texas. En décembre 1970, il fut nommé ambassadeur auprès des Nations Unies, poste qu'il occupa pendant deux ans. De janvier 1973 à septembre 1974, il fut président du Comité national républicain. En octobre 1974, il fut posté à Beijing, à titre de chef du bureau de liaison des États-Unis en République populaire de Chine. De 1976 à 1977, il fut directeur de la Central Intelligence Agency.

Choisi comme colistier de M. Reagan durant l'élection présidentielle de novembre 1980, M. Bush fut vice-président des États-Unis pendant deux mandats. Le 20 janvier 1989, il fut assermenté comme 41^e Président des États-Unis.

À Munich, le Président Bush en sera à son quatrième sommet économique. Il sera accompagné du Secrétaire d'État, M. James Baker III, et du Secrétaire au Trésor, M. Nicolas Brady. Son représentant personnel est M. Robert Zoellick, conseiller au département d'État.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le Canada et les États-Unis forment le plus grand système bilatéral d'échanges commerciaux au monde. Ils sont des alliés dans la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe et ils assu-

ment conjointement la responsabilité de la préservation de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Canada et les États-Unis sont respectivement le plus important client de l'autre. En 1991, les échanges bilatéraux de biens et de services ont totalisé 256,8 milliards \$, soit une augmentation de 12,9 milliards \$ (5,3 p. 100) depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange en 1989. Pour la période de 1988 à 1991, l'excédent commercial du Canada envers les États-Unis s'est accru de 5,7 p. 100; en 1991, il atteignait 15 milliards \$. Dans l'ensemble, les États-Unis absorbent près de 76 p. 100 des exportations canadiennes de marchandises. Environ 64 p. 100 des importations canadiennes viennent des États-Unis. Les échanges invisibles, à savoir le tourisme, les services, les revenus de placements et les transferts, sont aussi un élément important des relations économiques bilatérales.

Le Canada est de loin le principal client étranger des États-Unis. En 1990, le Canada a absorbé 21 p. 100 de toutes les exportations américaines. Le Canada achète plus de produits américains que l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie réunis, et l'Ontario achète à lui seul plus de produits américains que le Japon. Selon le département américain du Commerce, les importations canadiennes permettent de maintenir plus de deux millions d'emplois dans le secteur manufacturier américain.

Selon les statistiques préliminaires de 1991 relatives aux investissements directs, les États-Unis sont le principal investisseur étranger au Canada. Leurs investissements directs au Canada atteignent 84,6 milliards \$. Les bénéficiaires réinvestis de filiales canadiennes restent la principale source des investissements américains directs au Canada. Les investissements canadiens directs aux États-Unis sont eux aussi importants, puisqu'ils ont atteint 55,4 milliards \$ en 1991. En 1990, avec 8 p. 100 des investissements étrangers, le Canada

était le quatrième investisseur étranger aux États-Unis.

L'Accord de libre-échange est en vigueur depuis plus de trois ans. Sa mise en œuvre se déroule comme prévu, et son application graduelle sur une période de 10 ans conduira à l'élimination de tous les droits de douane bilatéraux et de la plupart des autres restrictions de frontière. Même si, de façon générale, la mise en œuvre de l'accord est harmonieuse, plusieurs aspects récents du commerce canado-américain suscitent des préoccupations. Le Canada préfère les solutions négociées aux différends commerciaux; toutefois, il est résolu à protéger les droits des exportateurs canadiens aux termes de l'accord.

Les négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, dont l'objet est la conclusion d'un Accord de libre-échange nord-américain, se poursuivent. Plusieurs réunions ministérielles ont déjà eu lieu en 1991-1992, en plus de réunions des négociateurs en chef et des équipes de négociation.

En ce qui concerne l'environnement, le Canada et les États-Unis ont fait des progrès notables dans la

résolution de problèmes épineux tels que la pollution transfrontalière de l'eau et la gestion transfrontalière de la faune. Plus précisément, un accord bilatéral sur la qualité de l'air a été conclu le 13 mars 1991, et le projet de loi modifiant le *Clean Air Act* des États-Unis (projet de loi qui prévoit notamment une réduction des émissions d'anhydride sulfureux de 10 millions de tonnes d'ici à l'an 2000) a été signé par le Président en novembre 1990.

La conduite des relations entre les deux pays est assurée par de fréquentes rencontres entre le Premier ministre et le Président, et entre les ministres canadiens et leurs homologues américains. Des consultations de haut niveau avec l'administration Bush sont essentielles au maintien de bonnes relations. Le Premier ministre Mulroney et le Président Bush se sont rencontrés quatorze fois depuis l'investiture de ce dernier en janvier 1989. Leur rencontre la plus récente a eu lieu du 19 au 21 mai 1992, à Washington (D.C.), et leurs entretiens ont surtout porté sur des questions commerciales.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, M. JACQUES DELORS

M. Jacques Delors est né à Paris le 20 juillet 1925. Il a commencé sa carrière en 1945 comme rédacteur à la Banque de France. Au début des années 50, M. Delors s'engagea dans des activités syndicales.

De 1962 à 1969, il fut détaché de la Banque de France et mit sur pied le Service des affaires sociales pour le Commissariat général au plan. En 1969, il fut nommé conseiller aux Affaires sociales et culturelles dans le cabinet du Premier ministre Chaban-Delmas. Il a également travaillé pour l'Institut de recherche en développement social des Nations Unies.

En 1981, M. Delors fut nommé ministre de l'Économie et des Finances. En 1984, il quitta le gouvernement français et devint Président de la Commission des Communautés européennes.

En tant que Président de la Commission, M. Delors milite en faveur d'une réforme et d'un renouvellement de la Communauté européenne (CE). Il est un défenseur ardent et éloquent de l'intégration européenne. Sa présidence a été marquée entre autres par l'Acte unique européen de 1992 et la signature à Maastricht du Traité sur l'union européenne.

Il sera accompagné au Sommet de Munich par le vice-président de la Commission, M. Frans Andriessen. Son représentant personnel est M. Pascal Lamy, chef de cabinet.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le Canada a toujours attaché une grande importance à ses relations avec la Communauté européenne (CE) et ses douze États membres qui constituent, tous ensemble, son deuxième partenaire commercial.

En 1976, le Canada et la CE ont signé un accord-cadre visant à promouvoir, à diversifier et à développer les échanges commerciaux et économiques. Les deux parties se rencontrent une fois l'an pour faire le point et stimuler l'activité économique.

Avec les débuts de la mise en œuvre de l'Acte unique européen en 1987, la CE a acquis une nouvelle importance pour le Canada. L'Acte unique a donné un nouveau souffle à la CE qui, depuis l'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, est devenu un pôle d'attraction pour les nouvelles démocraties de la région.

La Coopération politique européenne (CPE), institutionnalisée par l'Acte unique européen, n'est pas un mécanisme de la Communauté même, mais plutôt un mécanisme de coopération et de consultation intergouvernemental entre les douze États membres de la CE et la Commission européenne, sur une foule de questions. En 1988, le Canada et les États membres de la CE se sont engagés à tenir des consultations semestrielles sur d'importantes questions de politique étrangère, en rapport avec la CPE, tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires.

En novembre 1990, la signature de la Déclaration sur les relations entre le Canada et la CE — Déclaration transatlantique — a marqué un tournant dans les relations politiques entre le Canada, la CE et ses États membres. Dans cette déclaration, les parties s'engagent à relever ensemble les défis communs de l'avenir.

Les mécanismes de consultation politique ont également été renforcés pour englober des consultations entre, d'une part, le Premier ministre du Canada et, d'autre part, le Président du Conseil européen et le Président de la Commission des Communautés européennes. Les plus récentes ont eu lieu à Ottawa en avril 1992, durant le mandat du Portugal à la présidence du Conseil européen.

Le commerce est un volet important des relations du Canada avec la CE. En 1991, il représentait 9,4 p. 100 de l'ensemble des échanges commerciaux du Canada, soit 25,8 milliards \$ (contre 27,1 milliards \$ en 1990). Une bonne partie de cette baisse est attribuable à une réduction des échanges entre le Canada et le Royaume-Uni. Le Canada connaît depuis 1983 un déficit commercial avec la CE.

En 1991, les investissements canadiens directs dans la CE totalisaient 18,6 milliards \$, soit 20 p. 100 de l'ensemble des investissements canadiens directs à l'étranger. Les investissements directs de la CE au Canada totalisaient 30,8 milliards \$, soit 24 p. 100 de l'ensemble des investissements étrangers directs au Canada.

Si l'on considère le volume global des échanges, les relations commerciales entre le Canada et la CE sont généralement harmonieuses. Il subsiste pourtant une source importante de friction. Il s'agit de la surpêche pratiquée par les pays de la CE (en excès des contingents fixés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest) dans les stocks de morue qui chevauchent la limite

extérieure de la zone de 200 milles du Canada, au large de la côte atlantique. Le Premier ministre Mulroney a fait part des préoccupations du Canada au Président Delors lors de leur rencontre d'avril 1992.

Avec la signature à Maastricht, en décembre 1991, du Traité sur l'union européenne, la CE et ses États membres ont entrepris une nouvelle étape de leur intégration, à savoir l'union économique et monétaire et un processus d'union politique. Aux termes du programme communautaire de 1992, la CE supprimera toutes les barrières existantes à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Avec une population de près de 350 millions d'habitants et un Produit national brut de 6 mille milliards \$, la Communauté rivalisera avec les États-Unis.

La réalisation du grand marché unique devrait conduire à une plus grande croissance économique, les entreprises de la CE devenant plus concurrentielles et pouvant faire davantage d'économies d'échelle. Ainsi donc, la CE d'après 1992 sera pour les entreprises canadiennes un marché encore plus attrayant et important.

INSTITUTIONS ET ORGANISMES ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)

Depuis 1948, le GATT est le principal organisme international qui s'occupe de libéraliser le commerce mondial et de négocier la réduction des mesures de restriction et de distorsion du commerce. Il regroupe actuellement plus de 100 pays membres qui représentent au moins 90 p. 100 des échanges internationaux. Le GATT, qui établit des règles pour le commerce international des biens, cherche dans le cadre de l'Uruguay Round à négocier la réglementation des investissements, des services, de la propriété intellectuelle et du commerce du textile et du vêtement.

L'une des principales fonctions du GATT est de fournir un cadre de règlement des différends commerciaux entre les gouvernements. Lorsque les consultations bilatérales informelles échouent, les parties contractantes peuvent recourir au mécanisme de règlement des différends du GATT qui prévoit des consultations bilatérales officielles. Si l'impasse persiste, on peut demander la constitution d'un groupe spécial du GATT.

Le GATT a son Secrétariat au siège des Nations Unies à Genève et son directeur général est M. Arthur Dunkel, de la Suisse.

AGENCE DE L'OCDE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE (AEN)

Créée en 1956 sous le nom d'Agence européenne pour l'énergie nucléaire, l'AEN est devenue l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire en 1972 avec l'admission du Japon. Le Canada et les États-Unis sont devenus membre de l'Agence en 1976. Organe subsidiaire, l'AEN a pour mandat de faire progresser la production et les utilisations de l'énergie nucléaire, y compris les applications des rayonnements ionisants, à des fins pacifiques. Les pays participants visent également l'harmonisation des mesures nationales.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

Fondée en 1957 et basée à Vienne, l'AIEA a élaboré un programme d'inspections, de vérifications et de contrôles d'inventaires qui se font sur place. Ces mesures, connues sous le vocable de « garanties », sont destinées à empêcher d'éventuels contrevenants de détourner des matières nucléaires à des fins militaires. Les tentatives faites par des pays signataires du Traité de non-prolifération, notamment l'Irak et la Corée du Nord, pour se doter clandestinement d'armes nucléaires, ont toutefois soulevé des discussions sur la façon de renforcer les garanties de l'AIEA. L'Agence compte actuellement 123 États membres.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (AID)

L'AID est l'organisme de la Banque mondiale chargé des opérations de financement à des conditions de faveur. Elle vient en aide surtout aux pays en développement les plus pauvres, en leur consentant des prêts sans intérêt avec des délais de grâce et de remboursement très longs. Les capitaux de l'AID viennent principalement de contributions volontaires des pays donateurs qui négocient entre eux, tous les trois ans, la reconstitution des réserves de l'Association. Les négociations sur la dixième reconstitution doivent s'achever d'ici décembre 1992.

Le Canada, septième donateur en importance, a engagé 829 millions \$US lors de la neuvième reconstitution en 1989.

ASSOCIATION MONDIALE DES EXPLOITANTS DE CENTRALES NUCLÉAIRES (AMECN)

L'AMECN a été créée en 1989 pour accroître au maximum la sécurité et la fiabilité des centrales nucléaires en encourageant l'échange d'informa-

tion et l'émulation entre ses membres. L'Association ouvre ses portes à tout exploitant qui souscrit à ses objectifs, soit la gestion responsable des centrales et l'obligation collective d'informer et d'aider les autres exploitants. Les membres canadiens de l'AMECN sont Énergie atomique du Canada Limitée, la Société d'électricité du Nouveau-Brunswick, Hydro Ontario et Hydro Québec.

BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)

La BERD, qui a son siège à Londres, a été fondée en 1991. Cette institution a pour mission de faciliter la transition à une économie de libre marché et de promouvoir l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est — y compris ceux de l'ex-Union soviétique — qui s'engagent à appliquer les principes de la démocratie pluripartite, du pluralisme et de l'économie de marché. Le Canada, membre fondateur de la Banque, détient 3,4 p. 100 de son capital. Le vice-premier ministre et ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs.

BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale regroupe quatre institutions : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement créée en 1945, l'Association internationale de développement, la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Ces institutions aident les pays en développement à relever leur niveau de vie grâce aux ressources financières qu'elles leur transfèrent des pays développés.

La BIRD compte plus de 150 États membres, dont le Canada. Son président est M. Lewis Preston, des États-Unis. Le vice-premier ministre et ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs. Le Canada est le sixième donateur en importance, ayant fourni 287 millions \$US à la BIRD en 1989-1990.

CLUB DE PARIS

Le Club de Paris est un groupe informel qui réunit des représentants de créanciers publics sous la présidence du Trésor français. Il rééchelonne le

remboursement de crédits gouvernementaux directs et de prêts commerciaux garantis par l'État accordés aux pays débiteurs. Créé dans les années 50, le Club ne se réunit régulièrement que depuis le début des années 80, lorsque se sont généralisés les problèmes de service de la dette dans les pays en développement.

Le Club de Paris étale généralement sur une période de dix ans les paiements de service de la dette, mais dans le cas des pays les plus pauvres, et plus récemment dans le cas des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, il prolonge cette période à 15 ou 20 ans. En 1988, le Club a convenu d'accorder aux pays les plus pauvres des conditions de faveur (Modalités de Toronto), conditions qui ont d'ailleurs été bonifiées en 1991 (Modalités de Trinidad). Pour obtenir l'allègement recherché, le pays débiteur doit adopter, avec l'appui du FMI, un programme de réforme afin d'améliorer sa gestion économique et ainsi être en mesure d'assurer le service de sa dette extérieure.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

La CNUCED tient tous les quatre ans une réunion au niveau ministériel afin d'étudier les questions économiques internationales qui influent sur les plans et sur les perspectives de développement des pays en développement. Elle dispose d'un secrétariat permanent et compte divers organismes et comités qui se réunissent régulièrement à Genève. À la CNUCED VIII, qui s'est déroulée en février 1992, il a été convenu de mettre en œuvre des réformes fondamentales qui privilégient la recherche et l'analyse axées sur les politiques que pourrait adopter la communauté internationale.

Outre le soutien financier qu'il accorde à la CNUCED par le truchement de sa quote-part annuelle aux Nations Unies, le Canada consacre chaque année environ 1,25 million \$ à l'expansion du commerce et à la promotion de projets de formation mis en œuvre par le Centre du commerce international CNUCED/GATT ainsi que 5 000 \$ à un projet de la CNUCED pour les femmes. Le secrétaire général de la CNUCED est M. Kenneth Dadzie, du Ghana.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUED)

La CNUED, qui a eu lieu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, a réuni des chefs d'État et de gouvernement du monde entier pour discuter de l'intégration, à l'échelle mondiale, des stratégies en matière d'environnement et de développement.

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (CSCE)

Créée en 1975 par l'Acte final d'Helsinki, la CSCE regroupe le Canada, les États-Unis et 50 pays européens. À l'origine, elle prit la forme d'une série de conférences sur les principes régissant les relations entre les États participants en matière de sécurité militaire, de droits de la personne et de coopération politique, économique, scientifique, technologique et environnementale. Ces conférences portent également sur le développement démocratique et la transition à l'économie de marché.

À la suite du Sommet des chefs d'État et de gouvernement en 1990, un Secrétariat permanent fut établi à Prague, le Centre de prévention des conflits à Vienne et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de la personne à Varsovie. Un Comité de hauts fonctionnaires et un Conseil des ministres des Affaires étrangères furent également créés. Au prochain Sommet de la CSCE à Helsinki, en Finlande, les 9 et 10 juillet 1992, il est prévu que les chefs de gouvernement signeront un document politique qui, entre autres, aidera la CSCE à prendre des moyens plus efficaces pour résoudre les conflits en Europe. Ils envisageront également la mise sur pied par la CSCE de forces de maintien de la paix.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Le FMI a été créé en 1945 pour promouvoir la coopération monétaire internationale et — par une plus grande ouverture et une plus grande stabilité du système international des paiements — le commerce mondial. Le Fonds finance les pays membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements relatives à l'application de mesures destinées à améliorer leur gestion économique. Il

supervise aussi le fonctionnement du système monétaire international.

Le Comité intérimaire, créé en 1974, est un organisme consultatif du FMI composé de 22 membres représentant les mêmes pays ou groupes de pays (les « mandataires ») que ceux qui siègent au Conseil d'administration du Fonds. Le Comité du développement a également été créé en 1974 et il a une structure semblable à celle du Comité intérimaire. Il examine les questions relatives aux politiques de développement ainsi que les besoins financiers.

Le FMI compte 160 États membres, dont le Canada. Son directeur général est M. Michel Camdessus, de France. Le vice-premier ministre et ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs. Le Canada siège également au Conseil d'administration.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)

Établi en novembre 1990 sous forme d'un projet pilote de trois ans, le FEM a pour objectif d'aider les pays en développement à entreprendre des projets qui ont des effets bénéfiques sur quatre aspects de l'environnement planétaire : la stabilisation de la couche d'ozone, la saine gestion des eaux internationales, les changements climatiques et la protection de la diversité biologique. La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement sont chargés d'administrer le Fonds, qui compte 31 membres, dont 14 pays en développement. Compte tenu de sa récente désignation comme mécanisme financier de la Convention cadre sur le changement climatique, le FEM aura dorénavant un rôle à plus long terme. La contribution du Canada représente 1,8 p. 100 du budget de 1,4 milliard \$ de la phase pilote.

GROUPE DE CAIRNS

Le Groupe de Cairns a été formé afin de promouvoir une réforme du commerce agricole. Il rassemble 13 pays de petite et moyenne taille qui exportent des produits agricoles (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay). Le Groupe tient son nom de la ville de Cairns, en Australie, où a eu lieu sa

première réunion des ministres de l'Agriculture en 1986.

GROUPE DES SEPT (G-7)

Créé au Sommet économique de Tokyo en 1986, le Groupe des Sept (G-7) regroupe les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du Sommet (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni). Il a pour mandat de resserrer la surveillance et la coordination des politiques économiques internationales de façon à améliorer la performance économique des membres.

Depuis sa création, le G-7 se réunit régulièrement, généralement avec la participation du directeur général du FMI.

GROUPE DES VINGT-QUATRE (G-24)

Au Sommet économique de Paris, en 1989, les leaders ont décidé d'accorder une aide économique à la Pologne et à la Hongrie. La Commission des Communautés européennes, à laquelle ils ont demandé de coordonner cette aide, a invité 24 pays, (tous membres de l'OCDE), à échanger de l'information, à établir des priorités et à examiner les progrès réalisés. Ces pays, qui ont pris pour nom le Groupe des Vingt-Quatre, se réunissent à Bruxelles. Le G-24 offre aussi une aide économique concertée à la République fédérative tchèque et slovaque, à la Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie et, plus récemment, à la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie. Le mandat du G-24 ne s'étend pas aux pays de l'ex-Union soviétique.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Fondée en 1961, l'OCDE a remplacé l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui avait été établie en 1948 pour coordonner les demandes européennes d'aide faites dans le cadre du Plan Marshall et dont le Canada était un membre fondateur.

L'OCDE, qui siège à Paris, est un forum où les représentants des démocraties industrialisées peuvent échanger des informations sur leurs économies respectives et se consulter sur les approches à adopter à l'égard de questions

économiques internationales. L'OCDE examine aussi les questions environnementales et notamment le lien entre environnement et économie, ainsi qu'un large éventail de politiques sociales.

Devant l'intégration croissante de l'économie mondiale, l'OCDE a engagé le dialogue avec divers pays à l'extérieur de l'Organisation et tout particulièrement avec Hong Kong, Singapour, Taiwan, la Corée du Sud, la Malaisie et la Thaïlande. Par l'entremise du Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition, l'OCDE a également mis en place, à l'intention des pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique, un programme global de coopération technique dans le secteur des politiques économiques.

Le Conseil de l'OCDE, où sont représentés les 24 États membres (dont le Canada), se réunit une fois l'an au niveau ministériel. La dernière réunion a eu lieu les 18 et 19 mai 1992. Le secrétaire général est M. Jean-Claude Paye, de France.

ORGANISATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST (OPANO)

L'OPANO est l'organisme international chargé de gérer les stocks de poisson dans l'Atlantique nord-ouest à l'extérieur de la zone de 200 milles du Canada. La Convention de l'OPANO réunit 11 parties contractantes : le Canada, la Communauté européenne, la Bulgarie, Cuba, le Danemark (pour le compte des îles Féroé et le Groenland), l'Islande, le Japon, la Norvège, la Pologne, la Roumanie et la Russie. Son objectif est de contribuer, par la consultation et la coopération, à l'utilisation optimale, à la gestion rationnelle et à la conservation des ressources halieutiques dans la zone d'application de la Convention.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Le PNUE a été créé en 1972 à la suite de la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Son premier directeur général a été M. Maurice Strong, un Canadien qui a été président à la fois de la Conférence de Stockholm et de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement. Le PNUE, qui a son siège à Nairobi, au Kenya, a

pour mission de promouvoir la coopération internationale sur les questions d'environnement et de suivre l'évolution de la situation environne-

mentale dans le monde. Le Canada a accordé un soutien constant au PNUE, dont le financement est tributaire des contributions volontaires.

DÉCLARATIONS DU SOMMET DE LONDRES

DÉCLARATION ÉCONOMIQUE 17 juillet 1991

Construire un partenariat mondial

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des sept grandes démocraties industrialisées et représentants de la Communauté européenne, nous sommes réunis à Londres pour notre dix-septième sommet annuel.

2. Nous nous étions réjouis à Houston de l'extension de la liberté et de la démocratie. Ce mouvement s'est encore accéléré au cours de l'année écoulée. Collectivement, la communauté internationale a conjuré un péril majeur qui pesait sur la paix mondiale dans le Golfe. Mais nous sommes confrontés à de nouveaux défis et de nouvelles chances nous sont offertes.

3. Nous désirons construire un partenariat mondial, basé sur des valeurs communes, et renforcer l'ordre international. Notre objectif est de soutenir la démocratie, les droits de l'homme, la primauté du droit et une gestion économique saine qui, ensemble, constituent la clé de la prospérité. Pour parvenir à cet objectif, nous encourageons un système véritablement multilatéral, sûr et adaptable, dans lequel les responsabilités seront largement et équitablement partagées. Avoir un système des Nations Unies plus fort et plus efficace et porter une plus grande attention à la prolifération et au transfert des armements est essentiel à la réalisation de notre objectif.

Politique économique

4. Au cours de l'année dernière, certaines de nos économies ont connu une croissance satisfaisante, mais la plupart ont subi un ralentissement et certaines sont entrées en récession. Une récession mondiale a toutefois été évitée. Les incertitudes engendrées par la crise du Golfe ont maintenant disparu. Les signes de reprise économique mondiale se multiplient; nous nous en

félicitons. Des progrès ont également été accomplis dans la réduction des déséquilibres les plus importants des balances commerciales et des paiements courants.

5. Nos objectifs communs sont une reprise soutenue et la stabilité des prix. À cette fin, nous sommes résolus à continuer de mettre en œuvre la stratégie à moyen terme approuvée par les précédents sommets, notamment grâce à notre mécanisme de coordination des politiques économiques. Cette stratégie a permis de maîtriser les anticipations inflationnistes et engendré les conditions nécessaires à une croissance durable et à la création d'emplois.

6. En conséquence, nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques budgétaires et monétaires qui, tout en reflétant les situations différentes de nos pays, créeront les conditions nécessaires à une baisse des taux d'intérêt réels. A cet égard, il est essentiel de continuer à réduire les déficits budgétaires, ce qui, associé aux efforts faits actuellement pour réduire les entraves à l'épargne privée, contribuera à accroître l'épargne globale nécessaire pour répondre à la demande d'investissements. Nous nous félicitons également de l'étroite coopération sur les marchés des changes et du travail accompli pour améliorer le fonctionnement du système monétaire international.

7. Avec l'aide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres institutions, nous poursuivrons également les réformes en vue d'améliorer l'efficacité économique et par là même, le potentiel de croissance. Ces réformes comprennent notamment :

- a) une plus grande concurrence dans nos économies, notamment une réforme des réglementations, afin d'élargir le choix des consommateurs, de réduire les prix et d'alléger les charges pesant sur les entreprises;

- b) une plus grande transparence, une suppression ou une discipline accrue en matière de subventions entraînant des effets de distorsion, étant donné que ces subventions conduisent à une affectation inefficace des ressources et gonflent les dépenses publiques;
- c) une amélioration du système d'éducation et de formation, afin d'accroître les qualifications et d'améliorer les chances des travailleurs et des chômeurs, ainsi que des politiques contribuant à une plus grande flexibilité du système d'emploi;
- d) un secteur public plus efficace, par exemple grâce à des règles de gestion plus exigeantes et des possibilités de privatisation et de recours ponctuels au secteur privé;
- e) la diffusion large et rapide des progrès scientifiques et technologiques;
- f) des investissements de base, tant publics que privés, en matière d'infrastructures.

8. Nous encouragerons les travaux au niveau national et international en vue d'élaborer des instruments économiques ayant un meilleur rapport coût/efficacité pour la protection de l'environnement, comme des impôts, des taxes et des permis négociables.

Commerce international

9. Le succès de l'Uruguay Round aura les plus grandes répercussions sur l'avenir de l'économie mondiale. Il stimulera une croissance non inflationniste en accroissant la confiance, en renversant les courants protectionnistes et en augmentant les échanges commerciaux. Il est essentiel à l'intégration des pays en développement et des nations d'Europe centrale et orientale dans le système commercial multilatéral. Tous ces atouts seront perdus si nous ne réussissons pas à conclure les négociations.

10. Par conséquent, nous affirmons notre engagement en faveur d'un ensemble de résultats des négociations qui soit ambitieux, global et équilibré, avec la plus large participation possible à la fois des pays développés et des pays en développement. Le but de toutes les parties contractantes

devrait être que les négociations s'achèvent avant la fin de 1991. Chacun d'entre nous restera personnellement impliqué dans ce processus, prêt à intervenir auprès des autres si les divergences ne peuvent être réglées qu'au plus haut niveau.

11. Pour atteindre nos objectifs, il est nécessaire que les négociations de Genève progressent de manière substantielle dans tous les domaines, d'ici à la fin de l'année. Et il est primordial d'avancer rapidement dans les domaines suivants pris globalement :

- a) l'accès au marché, où il est en particulier nécessaire de réduire les crêtes tarifaires pour certains produits, tout en se dirigeant vers des droits nuls pour d'autres produits, dans le cadre d'une réduction substantielle des tarifs et d'une action parallèle contre les barrières non tarifaires;
- b) l'agriculture, où un cadre doit être décidé afin de permettre des engagements spécifiques obligatoires pour le soutien interne, l'accès au marché et la concurrence à l'exportation, de manière à pouvoir convenir de réductions progressives et substantielles du soutien et de la protection dans chaque domaine, en tenant compte de considérations autres que commerciales;
- c) les services, où un consensus sur un accord général portant sur le commerce des services devrait être renforcé par des engagements initiaux substantiels et obligatoires de réduire ou de supprimer les restrictions au commerce des services et de ne pas en imposer de nouvelles;
- d) la propriété intellectuelle, où des règles et obligations claires et exécutoires destinées à protéger tous les droits de propriété sont nécessaires pour encourager l'investissement et la diffusion de la technologie.

12. Des progrès sur ces questions faciliteront un accord final dans les domaines où l'on est déjà près d'aboutir, tels que les textiles, les produits tropicaux, les sauvegardes et le règlement des différends. Un accord sur un mécanisme amélioré de règlement des différends devrait conduire à

l'engagement d'agir uniquement en vertu des règles multilatérales. Pris dans leur ensemble, ces éléments et les autres éléments de la négociation, y compris le renforcement des règles et disciplines du GATT, devraient permettre d'aboutir au résultat substantiel et de grande portée que nous recherchons.

13. Nous nous efforcerons de veiller à ce que l'intégration régionale soit compatible avec le système commercial multilatéral.

14. Comme nous l'avons noté à Houston, le succès des négociations d'Uruguay nécessitera aussi un renforcement institutionnel du système commercial multilatéral. Le concept d'une organisation internationale du commerce devrait être abordé dans ce contexte.

15. Des marchés ouverts contribuent à générer les ressources nécessaires à la protection de l'environnement. Nous saluons donc les travaux novateurs de l'OCDE visant à ce que politiques commerciales et politiques en matière d'environnement se renforcent mutuellement. Nous comptons sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour définir la manière d'utiliser les mesures commerciales à des fins de protection de l'environnement.

16. Nous sommes convaincus que les membres de l'OCDE doivent, dans un avenir proche et en tout état de cause avant la fin de l'année, surmonter les obstacles qui entravent encore la conclusion d'un accord sur la réduction des distorsions résultant de l'utilisation de crédits à l'exportation subventionnés et de crédits d'aide liée. Nous nous félicitons de l'initiative de l'OCDE d'étudier les systèmes et les structures de primes en matière de crédits à l'exportation et nous attendons avec intérêt un rapport à une date rapprochée.

Énergie

17. Comme la crise du Golfe l'a montré, l'offre et le prix du pétrole dépendent encore des chocs politiques qui perturbent l'économie mondiale. Mais ces chocs ont pu être amortis grâce au fonctionnement efficace du marché, à l'accroissement opportun de l'offre par certains pays exportateurs de pétrole et grâce aux actions coordonnées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), notamment l'utilisation des stocks. Nous nous engageons à renforcer le degré de prépara-

tion de l'AIE aux situations d'urgence ainsi que ses mesures de soutien. La crise a conduit à une amélioration des relations entre producteurs et consommateurs; les contacts entre tous les participants sur le marché pourraient donc être encore intensifiés, afin de promouvoir la communication, la transparence, le fonctionnement efficace des forces du marché.

18. Nous nous emploierons à assurer la stabilité de l'offre énergétique mondiale, à supprimer les entraves au commerce et aux investissements dans le domaine de l'énergie, à encourager des normes élevées en matière d'environnement et de sécurité et à promouvoir la coopération internationale en matière de recherche et développement dans tous ces secteurs. Nous nous efforcerons également d'améliorer le rendement énergétique et d'intégrer dans le prix de l'énergie provenant de toutes sources tous les coûts, y compris les coûts en matière d'environnement.

19. Dans ce cadre, la production électrique nucléaire contribue à diversifier les sources d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour assurer le développement de la production électrique nucléaire en tant que source d'énergie économique, il est essentiel d'obtenir et de maintenir les normes de sécurité les plus élevées possibles, notamment en matière de gestion des déchets, et d'encourager la coopération à cet effet dans le monde entier. Les problèmes de sécurité en Europe centrale et orientale et en Union soviétique méritent une attention particulière. C'est là un problème urgent et nous demandons à la communauté internationale de mettre au point des moyens efficaces pour coordonner sa réponse.

20. L'exploitation commerciale de sources d'énergie renouvelables et leur intégration dans des systèmes énergétiques généraux devraient également être encouragées, car ces sources d'énergie présentent des avantages pour la protection de l'environnement et la sécurité énergétique.

21. Nous avons tous l'intention de prendre pleinement part à l'initiative de la Communauté européenne en vue de l'établissement d'une Charte européenne de l'énergie, sur la base de l'égalité des droits et obligations des pays signataires. L'objectif est de promouvoir des échanges énergétiques libres et sans distorsion, d'accroître

la sécurité d'approvisionnement, de protéger l'environnement et d'aider aux réformes économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'en Union soviétique, notamment en créant un régime ouvert et non discriminatoire pour les investissements commerciaux en matière énergétique.

Europe centrale et orientale

22. Nous saluons le courage et la détermination dont font preuve les pays d'Europe centrale et orientale dans la construction de la démocratie et le passage à une économie de marché, et ce en dépit d'obstacles formidables. Nous nous félicitons de l'extension des réformes politiques et économiques dans toute la région. Ces changements ont une importance historique majeure. La Bulgarie et la Roumanie suivent maintenant les voies ouvertes par les pays pionniers : Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie. L'Albanie sort de son long isolement.

23. Reconnaissant que le succès des réformes dépend principalement des efforts continus des pays concernés, nous réitérons notre ferme engagement à soutenir leurs efforts de réforme, à nouer des liens plus étroits avec eux et à encourager leur intégration dans le système économique international. Les initiatives régionales renforcent notre capacité de coopérer.

24. Tous les pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception de l'Albanie, sont désormais membres du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Nous nous félicitons des mesures prises par les pays qui mettent en œuvre des programmes de stabilisation macro-économique, sous l'égide du FMI. Il est essentiel que ces programmes soient accompagnés de réformes structurelles telles que la privatisation et la restructuration des entreprises nationalisées, l'amélioration de la concurrence et le renforcement des droits de propriété. Nous nous réjouissons de la mise en place de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui a pour mandat de faciliter la transition vers des économies ouvertes, orientées vers le marché, et d'encourager l'initiative privée dans les pays d'Europe centrale et orientale attachés à la démocratie.

25. Un environnement favorable aux investissements privés, qu'ils soient étrangers ou nationaux,

est essentiel pour assurer une croissance soutenue et éviter une dépendance à l'égard de l'aide extérieure publique. L'assistance technique apportée par nos secteurs privés, par nos gouvernements, par la Communauté européenne et par les institutions internationales devrait s'attacher à aider cette transformation essentielle vers une économie de marché. Il importe, à cet égard, que les considérations d'environnement soient prises en compte dans le processus de restructuration économique en cours en Europe centrale et orientale.

26. Il est vital pour les pays d'Europe centrale et orientale d'élargir leurs marchés à l'exportation. Nous nous réjouissons des progrès substantiels déjà réalisés en matière d'exportation vers les économies de marché et nous nous engageons à continuer d'améliorer l'accès à nos marchés pour les produits et services de ces pays, y compris dans des secteurs tels que l'acier, les textiles et les produits agricoles. Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la négociation des accords d'association entre la Communauté européenne et respectivement, la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ainsi que de l'initiative présidentielle d'amélioration des échanges annoncée par les États-Unis, qui seront tous en conformité avec les principes du GATT. Nous appuyerons les travaux de l'OCDE visant à identifier les obstacles aux échanges Est-Ouest et à en faciliter la suppression.

27. Le Groupe des 24 (G-24), fondé au Sommet de l'Arche et présidé par la Commission européenne, a réuni 31 milliards \$ d'aide bilatérale en faveur de ces pays, notamment pour le financement de la balance des paiements afin d'appuyer les programmes soutenus par le FMI. De tels programmes ont été mis en place en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie. Nous nous félicitons des contributions déjà apportées en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie. Nous intensifions la coordination au sein du G-24 et réaffirmons notre volonté commune de prendre notre juste part à l'effort global d'assistance.

Union soviétique

28. Nous soutenons les actions allant dans le sens de la transformation politique et économique en Union soviétique et sommes prêts à aider l'Union soviétique à s'intégrer dans l'économie mondiale.

29. Des réformes visant à développer l'économie de marché sont essentielles pour créer des stimulants incitant au changement et pour permettre au peuple soviétique de mobiliser ses importantes ressources humaines et naturelles. Un cadre clair et agréé dans lequel le centre et les républiques exercent leurs responsabilités respectives est fondamental pour le succès de la réforme politique et économique.

30. Nous avons invité le Président Gorbatchev à nous rencontrer afin de discuter des politiques de réforme et de leur mise en œuvre, ainsi que de la manière dont nous pouvons encourager ce processus.

31. Nous félicitons le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et la BERD pour leur étude sur l'économie soviétique effectuée en étroite collaboration avec la Commission européenne, à la suite de la demande que nous avons formulée à Houston. Cette étude énumère un grand nombre des éléments nécessaires à la réussite de la réforme économique, parmi lesquels figurent un contrôle budgétaire et monétaire et la mise en place d'un cadre d'économie de marché.

32. Nous sommes attentifs au contexte politique général dans lequel les réformes sont menées, notamment « la nouvelle pensée » en matière de politique étrangère soviétique dans le monde. Nous sommes également attentifs à l'importance que revêt le transfert des ressources du domaine militaire vers le secteur civil.

33. Nous sommes préoccupés par la détérioration de l'économie soviétique, source de grandes privations, non seulement à l'intérieur de l'Union soviétique mais également dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Moyen-Orient

34. De nombreux pays ont été atteints dans leur économie du fait de la crise du Golfe. Nous nous réjouissons de ce que le Groupe de Coordination financière sur la crise du Golfe soit parvenu à mobiliser une assistance de près de 16 milliards \$ en faveur des pays les plus directement touchés par la crise et nous appelons tous les contributeurs à faire leurs derniers versements bientôt. Les pays participants au sommet, ainsi que le FMI et la Banque mondiale, fournissent une large assis-

tance aux pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

35. Nous considérons qu'une coopération économique renforcée dans cette région, fondée sur les principes de non-discrimination et d'ouverture des marchés, pourrait contribuer utilement à la réparation des dommages subis et au renforcement de la stabilité politique. Nous accueillons avec satisfaction les plans de certains grands pays exportateurs de pétrole visant à apporter une assistance financière à d'autres pays de la région, ainsi que leur décision de créer un Fonds de développement pour le Golfe. Nous sommes favorables au resserrement des liens entre les institutions financières internationales et les donateurs arabes et autres pays. Nous pensons que ce processus encouragera la mise en œuvre des réformes économiques nécessaires, favorisera l'utilisation efficace des flux financiers, stimulera l'investissement du secteur privé et la libéralisation des échanges et facilitera la réalisation de projets conjoints, par exemple dans le domaine de la gestion des ressources en eau, où notre compétence et notre expertise techniques seraient mises à profit.

Pays en développement et dette

36. Les pays en développement jouent un rôle de plus en plus constructif dans le système économique international, y compris dans l'Uruguay Round. Beaucoup se sont engagés dans une profonde réforme de leurs politiques et adoptent les principes suivants:

- a) le respect des droits de l'homme et du droit, qui encourage les hommes à contribuer au processus de développement;
- b) le pluralisme démocratique et des administrations ouvertes et responsables devant les citoyens;
- c) des politiques économiques saines, fondées sur le marché, pour assurer un développement durable et lutter contre la pauvreté.

Nous félicitons ces pays et encourageons les autres à suivre leur exemple. La bonne gestion non seulement favorise le développement d'un

pays, mais contribue aussi à y attirer les financements et les investissements extérieurs de toutes origines.

37. Notre engagement résolu à aider les pays en développement, associé à une reprise durable et non inflationniste dans nos propres économies et à l'ouverture de nos marchés, est le moyen le plus efficace que nous ayons pour accroître la prospérité dans le monde en développement.

38. Beaucoup de ces pays, en particulier les plus pauvres, ont besoin de notre aide financière et technique pour appuyer leurs propres politiques de développement. Nous devons poursuivre nos efforts dans le domaine de l'aide, pour accroître le volume et la qualité de notre soutien aux problèmes de développement prioritaires: lutte contre la pauvreté, amélioration de la santé, de l'éducation et de la formation et meilleure prise en compte des préoccupations d'environnement. Nous approuvons le fait qu'une attention croissante soit portée aux problèmes de population dans l'élaboration des stratégies de développement.

39. L'Afrique mérite de notre part une attention particulière. Les progrès effectués par les gouvernements africains dans la voie de politiques économiques saines, de la démocratie et de la responsabilité, améliorent leurs perspectives de croissance. Notre soutien constant au développement du secteur privé, à l'encouragement de l'intégration régionale, à la mise à disposition de flux concessionnels et à la réduction de la charge de la dette, y contribue. Le Programme spécial pour l'Afrique coordonné par la Banque mondiale qui soutient la réforme économique dans plus de vingt pays africains a fait ses preuves. Nous fournirons une aide humanitaire aux régions d'Afrique touchées par de graves famines et encouragerons la réforme des structures des Nations Unies afin de rendre cette aide plus efficace. Nous nous emploierons aussi à aider les pays concernés à éliminer les causes de la famine et des autres situations d'urgence, que ces causes soient naturelles ou provoquées par des conflits internes.

40. En Asie et dans le Pacifique, de nombreuses économies comprenant des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (ACEA) continuent à connaître une croissance dynamique. Nous nous félicitons des

efforts de ces économies de la région qui assument de nouvelles responsabilités internationales. D'autres pays asiatiques, qui accentuent leurs efforts de réforme, continuent à avoir besoin d'une aide extérieure.

41. En Amérique latine, nous sommes encouragés par les progrès qui ont été réalisés sur la voie de véritables réformes économiques et en matière d'intégration régionale. Nous nous félicitons des discussions en cours sur le fonds d'investissement multilatéral dans le cadre de l'Initiative pour les Amériques, qui contribue, avec d'autres efforts, à créer un climat favorable pour les investissements directs, la libéralisation du commerce et le rapatriement des capitaux.

42. Nous enregistrons avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du renforcement de la stratégie de la dette. Quelques pays ont déjà bénéficié de la combinaison de mesures d'ajustement strictes avec des réductions de dette bancaire ou des mesures équivalentes. Nous encourageons les autres pays lourdement endettés envers des banques à négocier des accords similaires.

43. Nous prenons note :

- a) de l'accord conclu par le Club de Paris au sujet de la réduction de la dette ou de mesures équivalentes pour la Pologne et l'Égypte, qui devraient être considérées comme des cas exceptionnels;
- b) de l'examen au cas par cas par le Club de Paris de la situation particulière de quelques pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

44. Les pays les plus pauvres et les plus endettés ont besoin de conditions très particulières. Nous reconnaissons que ces pays ont besoin de mesures additionnelles d'allègement de la dette au cas par cas, allant bien au-delà des allègements accordés dans le cadre des modalités de Toronto. Nous lançons donc un appel au Club de Paris pour qu'il poursuive les discussions sur la meilleure manière de mettre en œuvre ces mesures rapidement.

45. Nous reconnaissons que les pays en développement doivent bénéficier de nouveaux flux financiers d'un montant approprié. Pour éviter des taux d'endettement excessifs, la bonne solution pour ces pays est d'adopter des politiques plus

vigoureuses pour attirer les investissements directs et favoriser le retour des capitaux.

46. Nous prenons acte du rôle essentiel du FMI, dont les ressources devraient être accrues par la mise en œuvre rapide de l'augmentation des quotes-parts décidée lors de la 9^e Révision générale et selon les termes du 3^e amendement des statuts du Fonds.

Environnement

47. La communauté internationale devra faire face au cours de la décennie à venir à de formidables défis dans le domaine de l'environnement. La gestion de l'environnement demeure pour nous une question prioritaire. Nos politiques économiques doivent assurer la gestion à long terme des ressources de notre planète et sauvegarder les intérêts des générations actuelles et futures. Des économies de marché en croissance sont le mieux à même de mobiliser les moyens nécessaires pour protéger l'environnement, tandis que les systèmes démocratiques obligent à rendre des comptes.

48. Les considérations d'environnement devraient être intégrées dans toutes les politiques mises en œuvre par les gouvernements d'une manière qui reflète leurs coûts économiques. Nous soutenons le travail utile entrepris par l'OCDE dans ce domaine, qui comprend l'examen systématique des performances des pays membres dans le domaine de l'environnement et le développement d'indicateurs d'environnement à utiliser dans le processus de décision.

49. Sur le plan international, nous devons mettre en œuvre une approche de coopération pour traiter des problèmes d'environnement. Les pays industrialisés doivent montrer l'exemple et encourager les pays en développement et les nations d'Europe centrale et orientale à jouer leur rôle. La coopération est également nécessaire pour traiter les problèmes régionaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le Protocole sur l'environnement au Traité de l'Antarctique, destiné à renforcer la préservation écologique de ce continent, ait recueilli l'accord général. Nous prenons note des progrès de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ainsi que du Centre sur l'environnement de Budapest.

50. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en juin

1992 sera un événement majeur. Elle marquera l'apogée de nombreuses négociations internationales sur l'environnement. Nous nous engageons à œuvrer pour le succès de cette conférence et à donner à sa préparation l'impulsion politique nécessaire.

51. Notre objectif est d'adopter lors de la CNUED :

- a) une convention-cadre efficace sur le changement climatique, comportant des engagements appropriés et traitant de toutes les sources d'émission et de tous les puits d'absorption de gaz à effet de serre. Nous nous efforcerons de mener rapidement les travaux sur les protocoles d'application qui renforceront la convention. Tous les participants devraient s'engager à concevoir et mettre en œuvre des stratégies concrètes pour limiter les émissions nettes de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures pour en faciliter l'adaptation. Des actions importantes des pays industrialisés encourageront la participation des pays en développement et de ceux d'Europe orientale, qui est essentielle pour les négociations.
- b) un accord sur les principes devant régir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêt, conduisant à une convention-cadre. Il devrait revêtir une forme qui soit à la fois acceptable par les pays en développement ayant des forêts tropicales, et compatible avec l'objectif d'une convention ou d'un accord global sur la forêt, que nous avons fixé à Houston.

52. Nous nous efforcerons dans le cadre de la CNUED :

- a) de mobiliser des ressources financières pour aider les pays en développement à traiter les problèmes d'environnement. Nous soutenons à cette fin l'utilisation des mécanismes existants, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le FEM pourrait devenir le mécanisme global de financement pour aider les pays en développement à respecter leurs obligations au titre des nouvelles conventions sur l'environnement;

- b) de faire bénéficier davantage les pays en développement, par le recours aux mécanismes commerciaux, de l'apport de technologies favorables à l'environnement;
- c) de définir une approche d'ensemble sur l'environnement marin, y compris les mers régionales. L'importance écologique et économique des océans et des mers implique qu'ils soient protégés et gérés de manière durable;
- d) de développer le droit international de l'environnement, en se fondant entre autres sur les conclusions du Forum de Sienna;
- e) de renforcer, au cours de la prochaine décennie, les institutions internationales traitant d'environnement, y compris le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

53. Nous invitons à la négociation, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'une convention-cadre acceptable sur la diversité biologique. Celle-ci devrait, si possible, être conclue l'an prochain. Cette convention devrait être essentiellement consacrée à la protection des écosystèmes, en particulier dans les zones riches en espèces, sans entraver les progrès dans le domaine de la biotechnologie.

54. Nous restons préoccupés par la destruction des forêts tropicales. Nous enregistrons avec satisfaction les progrès accomplis dans l'élaboration du programme pilote pour la conservation de la forêt tropicale brésilienne, préparé par le gouvernement du Brésil en consultation avec la Banque mondiale et la Commission des Communautés européennes, dans le cadre de politiques adéquates et en prêtant toute l'attention nécessaire aux problèmes techniques, économiques et sociaux. Nous apporterons notre appui financier à la mise en œuvre du programme pilote, en utilisant toutes les sources possibles, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les banques de développement multilatérales et le Fonds pour l'environnement mondial. Lorsque le programme aura été élaboré dans tous ses éléments, nous envisagerons d'apporter bilatéralement un complément à ces concours, afin de

pouvoir effectuer des progrès sur le terrain. Nous croyons que des progrès notables sur ce projet auront un impact bénéfique sur le traitement des forêts à la CNUED. Nous accueillons également favorablement l'extension des échanges dette/nature, notamment dans le domaine des forêts.

55. L'incendie des puits de pétrole et la pollution de la mer dans le Golfe ont montré que nous avons besoin d'une plus grande capacité internationale de prévention et de réaction aux désastres affectant l'environnement. Tous les accords internationaux et régionaux établis dans ce but, y compris ceux relevant de l'Organisation maritime internationale (OMI), devraient être pleinement appliqués. Nous accueillons favorablement la décision du PNUE de créer un centre expérimental pour l'aide d'urgence en matière d'environnement. À la lumière des récents dommages causés par un cyclone au Bangladesh, nous encourageons le travail sur la régulation des crues entrepris sous les auspices de la Banque mondiale, comme nous l'avions préconisé au Sommet de l'Arche.

56. Les ressources marines vivantes menacées par la surpêche et les autres pratiques dommageables devraient être protégées par la mise en œuvre de mesures conformes au droit international. Nous réclamons un contrôle de la pollution marine et le respect des régimes établis par les organisations régionales de pêche, et ce, par un contrôle et des mesures de mise en œuvre efficaces.

57. Nous demandons de plus grands efforts de coopération scientifique et technique dans le domaine de l'environnement, en particulier :

- a) la recherche scientifique sur le climat mondial, y compris la surveillance continue par satellite et l'observation des océans. Tous les pays, y compris les pays en développement, devraient participer à cet effort de recherche. Nous nous félicitons de la mise sur pied, depuis le Sommet de Houston de services d'information sur l'observation terrestre;
- b) l'élaboration et la diffusion de techniques en matière d'énergie et d'environnement, y compris de propositions de programmes technologiques novateurs.

Drogue

58. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans ce domaine depuis notre réunion de Houston, et en particulier l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Nous saluons la mise en place du Programme des Nations Unies pour le contrôle international de la drogue (PNUCID).

59. Nous intensifions nos efforts en vue de réduire la demande de drogue, en tant que partie intégrante des programmes globaux d'action anti-drogue. Nous poursuivons nos efforts pour combattre le fléau de la cocaïne et nous les accompagnerons d'une attention accrue à l'égard de l'héroïne, qui est encore la principale drogue dure en Europe et en Asie. Une coopération renforcée est nécessaire à la fois pour réduire la production d'héroïne en Asie et en contrôler les flux vers l'Europe. Si les changements politiques en Europe centrale et orientale et l'ouverture des frontières qui s'en est suivie ont accru la menace d'un usage abusif des drogues et favorisé le développement de trafics, ils ont aussi offert des possibilités nouvelles d'action concertée contre la drogue dans l'ensemble de l'Europe.

60. Nous saluons les efforts du « groupe de Dublin », qui réunit les gouvernements européens, nord-américains et asiatiques, et qui concentre son attention et ses ressources sur les problèmes liés à la production et au trafic des narcotiques.

61. Nous nous félicitons des résultats obtenus par les groupes d'action dont la création a été décidée lors des précédents Sommets et qui sont soutenus par un nombre croissant de pays :

- a) Nous invitons instamment tous les pays à participer à la lutte internationale contre le blanchiment de l'argent et à s'associer aux travaux du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Nous apportons notre ferme soutien à l'accord sur un processus d'évaluation mutuelle des progrès réalisés par chaque pays participant dans la mise en œuvre des recommandations du GAFI sur le blanchiment de l'argent. Nous approuvons la recommandation du GAFI de fonctionner sur une base permanente avec un secrétariat assuré par l'OCDE.

- b) Nous accueillons favorablement le rapport établi par le groupe d'action sur les précurseurs chimiques et approuvons les mesures qu'il recommande pour parer aux usages détournés de substances chimiques, fondées sur la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic des stupéfiants. Nous attendons avec intérêt une réunion spéciale, en Asie, consacrée aux problèmes de l'héroïne, et la réunion prévue en mars 1992 du groupe d'action des précurseurs chimiques, qui devrait examiner le devenir institutionnel de ces travaux.

62. Nous sommes soucieux d'améliorer la capacité d'action des organismes responsables de l'application de la loi et chargés de détecter les mouvements illicites de drogue, sans porter atteinte au principe de libre-circulation des personnes et des biens. Nous invitons le Conseil de coopération douanière à renforcer à cette fin sa coopération avec les associations des opérateurs du commerce et du transport internationaux et à présenter un rapport d'ici le prochain sommet.

Migrations

63. Les mouvements migratoires ont constitué ou peuvent constituer, dans certaines conditions, une contribution utile au développement économique et social, même si une préoccupation croissante se manifeste au sujet des pressions migratoires dans le monde, dont l'origine tient à de nombreux facteurs politiques, sociaux et économiques. Nous nous félicitons de l'attention croissante portée à ces sujets par l'OCDE et nous pourrions revenir sur cette question lors d'un prochain sommet.

Prochain sommet

64. Nous avons accepté l'invitation du Chancelier Kohl à tenir notre prochain sommet à Munich, en Allemagne, en juillet 1992.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

1. La première journée de notre Sommet, qui s'est tenu sous la présidence de Monsieur John Major, a été fructueuse. Nous avons émis deux déclarations.

2. La *déclaration politique* souligne notre engagement à renforcer l'ordre international et à

intensifier notre approche multilatérale. Nous avons lancé quelques idées pour rendre les Nations Unies plus opérantes et plus efficaces, par exemple dans le domaine de l'aide d'urgence en cas de catastrophe. Nous traitons du Moyen-Orient en particulier à la suite de la guerre du Golfe. (Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réponse apportée récemment par le Président Assad de Syrie au Président Bush, laquelle, nous l'espérons, ouvrira la voie à une conférence conduisant elle-même à des négociations directes. Nous souhaitons tout le succès possible à Jim Baker qui repart pour cette région.) Nous avons également évoqué la relance démocratique en Europe centrale et orientale ainsi que les bouleversements constitutionnels actuels en Yougoslavie. Nous applaudissons la perspective d'une Union soviétique transformée qui rejoindrait de bon cœur la communauté internationale. Nous prendrons connaissance demain des vues du Président Gorbatchev sur ce sujet. Nous soulignons la nécessité politique de la reprise économique dans l'Afrique du Sud d'après l'apartheid si l'on veut que les réformes réussissent de manière durable. Nous insistons sur l'obligation de faire des progrès dans les affaires d'otages et de persévérer dans la lutte contre le terrorisme.

3. La seconde déclaration traite des *transferts d'armes conventionnelles et de la prolifération des armes chimiques, nucléaires et biologiques*. Elle rassemble les divers aspects de ces importants sujets et elle dessine une voie à venir, sans que soit revendiqué de rôle particulier pour un groupe ou une institution quelconque. C'est la guerre du Golfe qui nous a poussés à faire face à nos responsabilités. En ce qui concerne les armes conventionnelles, nous proposons que la Communauté internationale mette en œuvre les trois principes de transparence, de consultation et d'action. Le G-7 soutient fermement notre proposition d'un registre d'armes aux Nations Unies.

4. Nous avons également discuté d'autres sujets de politique étrangère.

5. Nous espérons qu'un nouvel esprit de coopération internationale se reflétera en Asie aussi bien qu'en Europe. La normalisation complète des relations soviéto-japonaises, et notamment la solution de la question des territoires du Nord, y contribuerait largement. Nous reconnaissons que les cadres multilatéraux existants dans la région, tels que l'ANASE-CPM et l'APEC, jouent un rôle

important dans le maintien de la stabilité par le dialogue et la coopération.

6. Nous nous félicitons de la coopération que la *Chine* a apportée à la coalition internationale contre l'agression irakienne, ainsi qu'à d'autres questions régionales. Nous espérons que d'autres réformes économiques et politiques seront accomplies dans ce pays, mais nous demeurons très préoccupés par les droits de l'homme dans ce même pays. Des contacts avec les Chinois ont repris au cours de l'année écoulée et ce processus devrait être poursuivi. Une extension sans condition, par les États-Unis, de l'application à la Chine de la clause de la nation la plus favorisée, contribuerait à atteindre ces objectifs.

7. Nous attendons avec intérêt l'admission de la *Corée du Nord et de la Corée du Sud* aux Nations Unies et la reprise, dans les meilleurs délais, d'un dialogue de haut niveau entre les deux pays. Le fait que la Corée du Nord persiste à ne pas signer ni mettre en œuvre un accord sur les garanties nucléaires demeure pour nous une très grande préoccupation.

8. Nous nous réjouissons d'un règlement global au *Cambodge*, qui permettrait la paix, l'indépendance, la démocratie et le respect total des droits de l'homme. Nous espérons une issue semblable en *Afghanistan*. Nous aimerions également voir revenir la démocratie totale en *Birmanie*. Nous nous félicitons des progrès que la *Mongolie* continue à faire vers la réforme politique et économique, et qui méritent un soutien accru.

9. J'ai évoqué l'Afrique du Sud dans le cadre de notre déclaration politique. Partout ailleurs en *Afrique*, la menace de la famine qui pèse sur plusieurs pays est pour nous un motif de très vive préoccupation et le communiqué économique qui sera publié demain en fera état. Nous apporterons notre soutien au progrès vers la démocratie, la primauté du droit et le respect total des droits de l'homme. Nous nous félicitons de l'accord de paix en Angola. Nous encouragerons les efforts de réconciliation en Éthiopie, de même qu'au Mozambique et en Somalie.

10. Nous nous félicitons du renforcement de la démocratie ainsi que des progrès accomplis sur la voie de politiques économiques saines en *Amérique centrale* et en *Amérique du Sud*. Nous espérons que la négociation de règlements pacifiques au

Salvador et au Guatemala aboutira. Nous espérons également que Cuba ne restera plus aussi ouvertement à l'écart du courant politique et économique général.

11. En ce qui concerne *Chypre*, nous appuyons les efforts soutenus faits par le Secrétaire général pour élaborer les grandes lignes d'un accord. Si les participants peuvent saisir la chance qui leur est offerte et faire des propositions réalistes, il pourrait naître un réel espoir de règlement durable bicommunautaire et bizonal, comme le prévoit la résolution 649 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

12. Comme vous pouvez le constater, nous avons traité une multitude de questions et nous sommes parvenus à un large consensus. Et, comme il ressort de notre déclaration politique, nous partageons avec la communauté internationale dans son ensemble le sentiment, fait de défi et d'espoir, que nos efforts dans les mois à venir viendront à bout de quelques-uns au moins de ces problèmes.

DÉCLARATION POLITIQUE 16 juillet 1991

Renforcer l'ordre international

1. Nous, dirigeants de nos sept pays et représentants de la Communauté européenne, réaffirmons notre ferme attachement à l'idéal d'un monde pacifique, juste, démocratique et prospère. La communauté internationale doit relever d'énormes défis. Mais il y a également des raisons d'espérer. Nous devons renforcer l'approche multilatérale pour régler des problèmes communs et travailler à consolider le système international au cœur duquel se trouvent, fondées sur leur Charte, les Nations Unies. Nous invitons les dirigeants des autres nations à se joindre à nous dans cette entreprise.

2. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a, avec l'appui de la communauté internationale, montré durant la crise du Golfe qu'il pouvait jouer son rôle : agir en vue de restaurer la paix et la sécurité internationales et régler les conflits. C'est là un motif d'espoir et d'encouragement. Après quarante années d'affrontement entre l'Est et l'Ouest, la communauté internationale doit à présent s'inspirer de ce nouvel esprit de coopé-

ration, non seulement au Moyen-Orient mais partout où les dangers et les conflits menacent et où d'autres défis doivent être relevés.

3. Nous pensons que les conditions existent maintenant pour que les Nations Unies répondent entièrement aux espérances et à la vision de leurs fondateurs. Revitalisées, les Nations Unies auront un rôle central à jouer dans le renforcement de l'ordre international. Nous nous engageons à rendre les Nations Unies plus fortes et plus efficaces en vue de protéger les droits de l'homme, de sauvegarder la paix et la sécurité pour tous et de dissuader l'agression. Nous ferons de la diplomatie préventive une priorité absolue pour contribuer à éviter de futurs conflits en avertissant clairement les agresseurs potentiels des conséquences de leurs actes. Le rôle des Nations Unies pour maintenir la paix devrait être renforcé. Nous lui apporterons tout notre soutien.

4. Nous notons que le problème humanitaire en Irak, causé par l'oppression violente du gouvernement, a, du fait de son urgence et de son ampleur, nécessité une action exceptionnelle de la communauté internationale, conformément à la résolution 688 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous invitons les Nations Unies et ses agences spécialisées à être prêtes à envisager des actions semblables à l'avenir si les circonstances l'exigent. La communauté internationale ne peut demeurer inactive lorsque les souffrances d'un grand nombre d'êtres humains, souffrances dues à la famine, à la guerre, à l'oppression, aux exodes de réfugiés, aux maladies ou aux inondations, revêtent une ampleur considérable exigeant une réponse urgente.

5. Les récentes tragédies du Bangladesh, de l'Irak et de la Corne de l'Afrique attestent la nécessité de renforcer les actions de secours des Nations Unies pour faire face aux urgences. Nous invitons tous les États membres à répondre aux demandes de contributions volontaires, lancées par le Secrétaire général. Nous aimerions que des mesures soient prises pour accroître la coordination et accélérer la distribution efficace de l'ensemble des secours des Nations Unies pour les grandes catastrophes. De telles initiatives, qui font partie d'un effort général pour rendre les Nations Unies plus efficaces, pourraient comprendre :

- a) la désignation d'un responsable de haut niveau qui rendrait compte uniquement

au Secrétaire général des Nations Unies et qui serait chargé d'apporter une réponse internationale rapide et cohérente aux situations d'urgence et de coordonner les appels lancés par les Nations Unies à cet effet;

- b) une amélioration des accords aux termes desquels les ressources provenant du système des Nations Unies et le soutien des pays donateurs et des organisations non gouvernementales peuvent être mobilisés afin de faire face aux besoins humanitaires urgents en temps de crise.

Les Nations Unies seraient alors à même d'accomplir l'action urgente qui a parfois fait défaut par le passé. Elles devraient également faire pleinement usage de leurs moyens d'alerte précoce afin d'avertir la communauté internationale des crises à venir et de travailler à la préparation de plans d'urgence, notamment sur la question de l'affectation des ressources et du matériel disponible pour répondre à ces urgences.

6. Depuis notre dernière rencontre, le monde a connu l'invasion, l'occupation puis la libération du Koweït. La réaction massive de la communauté internationale pour faire cesser l'annexion par la force d'une petite nation a apporté la preuve que dans son ensemble le monde choisissait :

- de prendre des mesures collectives afin de faire échec aux menaces contre la paix et mettre un terme à l'agression,
- de régler les différends pacifiquement,
- de soutenir la primauté du droit,
- de protéger les droits de l'homme.

Ces principes sont essentiels à des relations civilisées entre États.

7. Nous exprimons notre soutien aux actions entreprises par les pays du Golfe et leurs voisins pour assurer leur sécurité future. Nous avons l'intention de maintenir les sanctions contre l'Irak jusqu'à ce que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aient été intégralement appliquées et que le peuple d'Irak, ainsi que ses voisins, puissent vivre sans craindre l'intimidation, la répression ou une agression. Pour ce qui

est du peuple irakien, il mérite de pouvoir choisir ses dirigeants d'une manière libre et démocratique. Nous attendons avec espoir les prochaines élections au Koweït ainsi qu'une amélioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays et dans la région.

8. Nous attachons une importance primordiale à l'engagement d'un processus destiné à apporter une paix globale, juste et durable entre Israël et ses voisins arabes, y compris les Palestiniens. Cette paix devrait être fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sur le principe de l'échange des territoires contre la paix. Nous soutenons l'idée d'une conférence sur la paix qui ouvrirait des négociations parallèles et directes entre Israël et des représentants palestiniens d'une part, et Israël et les États arabes d'autre part. Nous confirmons que nous continuons à soutenir l'initiative américaine actuelle destinée à faire avancer le processus de paix qui, à notre avis, offre les meilleures chances de progrès vers un règlement. Nous invitons instamment toutes les parties au conflit à adopter des mesures de confiance équilibrées et réciproques et à faire preuve de la souplesse nécessaire afin qu'une conférence sur la paix puisse être convoquée sur les bases indiquées dans cette initiative. À cet égard, nous pensons que le boycott arabe devrait cesser tout comme la politique d'implantation israélienne dans les territoires occupés.

9. Nous prenons acte avec satisfaction des perspectives ouvertes par le rétablissement de la sécurité au Liban. Nous continuons de soutenir les efforts faits par les autorités libanaises en vue de parvenir à la mise en œuvre du processus de Taef qui conduira au départ de toutes les forces étrangères et à l'organisation d'élections libres.

10. Nous nous déclarons disposés à soutenir le développement de la coopération économique entre les pays du Moyen-Orient, basée sur des politiques libérales visant à encourager le rapatriement des capitaux, un accroissement des investissements et une diminution des barrières commerciales. Ces politiques devraient être accompagnées d'efforts globaux à long terme pour apporter davantage de stabilité au Moyen-Orient et dans la Méditerranée.

11. Nous nous félicitons des progrès substantiels accomplis l'année dernière en matière de réformes

politiques et économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale et nous reconnaissons que ces acquis devront être préservés dans une période de transition économique difficile, notamment par des initiatives régionales. Nous avons tout à fait intérêt à ce que les réformes de marché et la démocratie en Europe centrale et orientale réussissent et nous nous engageons à soutenir pleinement ces réformes. Nous prenons également acte des progrès accomplis par l'Albanie pour rejoindre la communauté des nations démocratiques.

12. Notre soutien au processus de réforme fondamentale en Union soviétique est toujours aussi fort. Nous croyons que la nouvelle pensée en matière de politique étrangère soviétique, qui a tant fait pour réduire la tension entre l'Est et l'Ouest et pour renforcer le système de paix et de sécurité multilatéral, devrait être appliquée de manière générale. Nous espérons que ce nouvel esprit de coopération internationale se traduira pleinement aussi bien en Asie qu'en Europe. Nous saluons les efforts faits pour créer une nouvelle Union, fondée sur le consentement et non la coercition, et qui réponde véritablement aux aspirations des peuples d'Union soviétique. C'est une entreprise gigantesque : une Union soviétique ouverte et démocratique, à même de jouer pleinement son rôle dans l'instauration de la stabilité et de la confiance dans le monde. Nous réitérons notre engagement à travailler avec l'Union soviétique pour soutenir ses efforts en vue de créer une société ouverte, une démocratie pluraliste et une économie de marché. Nous espérons que les négociations entre l'URSS et les gouvernements élus des pays baltes régleront leur avenir démocratiquement et conformément aux aspirations légitimes des peuples.

13. C'est aux peuples de Yougoslavie eux-mêmes qu'il appartient de décider de leur avenir. Toutefois, la situation en Yougoslavie continue d'être très préoccupante. La force militaire et l'effusion de sang ne peuvent conduire à un règlement durable et ne feront que mettre en danger la stabilité plus générale. Nous demandons l'arrêt de la violence, la démobilisation et le retour des forces armées dans leurs casernes et un cessez-le-feu permanent. Nous exhortons toutes les parties à se conformer aux dispositions de l'accord de Brioni tel qu'il est. Nous nous félicitons des efforts accomplis par la Communauté européenne et ses États membres pour aider à résoudre la crise yougoslave. Par conséquent, nous apportons

notre soutien à l'envoi d'observateurs de la Communauté européenne en Yougoslavie, dans le cadre du dispositif d'urgence de la CSCE. Nous ferons tout ce que nous pourrons, avec d'autres au sein de la communauté internationale, pour encourager et soutenir le processus de dialogue et de négociation, conformément aux principes inscrits dans l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, en particulier le respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités et le droit des peuples à l'auto-détermination en conformité avec la Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes du droit international, notamment celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des États. La normalisation de la situation actuelle nous permettra également de contribuer à l'indispensable reprise économique du pays.

14. Nous nous félicitons de l'évolution positive en Afrique du Sud, où les fondements législatifs de l'apartheid ont enfin été abolis. Nous espérons que ces mesures importantes seront suivies de l'élimination dans les faits de l'apartheid et de l'amélioration de la situation des groupes les plus pauvres de la population en Afrique du Sud. Nous espérons que les négociations sur une nouvelle constitution conduisant à une démocratie non raciale s'engageront rapidement et ne seront pas interrompues par une tragique flambée de violence. Toutes les parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre le problème de la violence. Nous sommes préoccupés par le fait que les bases d'une nouvelle Afrique du Sud non raciale risquent d'être compromises par la montée des problèmes sociaux et la baisse des perspectives économiques pour la majorité de la population, facteurs qui ont contribué à la violence. Il existe un besoin urgent de rétablir la croissance économique afin de réduire les inégalités de richesse et de chances. L'Afrique du Sud a besoin de politiques nouvelles en matière d'économie, d'investissements et autres, qui permettent un accès normal à toutes les sources de financement étranger. En sus de ses propres efforts nationaux, l'Afrique du Sud a également besoin de l'aide de la communauté internationale, notamment dans les domaines où la majorité de sa population souffre depuis longtemps de privations : éducation, santé, logement et prestations sociales. Nous orienterons notre aide à ces fins.

15. Enfin, nous espérons renforcer encore l'ordre international en poursuivant des efforts vigoureux

afin de décourager le terrorisme et les prises d'otages. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages quel que soit le lieu de leur détention et un décompte de tous les otages décédés pendant leur détention. Nous nous félicitons des engagements pris par les gouvernements ayant une influence sur les détenteurs d'otages, d'agir en vue de la libération des otages et leur demandons instamment d'intensifier leurs efforts à cette fin. Nous exprimons notre sympathie aux amis et à la famille de ceux qui sont détenus. Nous réaffirmons notre condamnation de toutes les formes de terrorisme. Nous travaillerons ensemble pour dissuader et combattre le terrorisme par tous les moyens possibles dans le cadre du droit international et des législations nationales, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de l'aviation civile internationale et du marquage des explosifs plastiques à des fins de détection.

16. Notre forum continue d'offrir aux représentants de l'Europe, du Japon et de l'Amérique du Nord une occasion inestimable de débattre des enjeux décisifs des années à venir. Mais nous ne pouvons réussir seuls. Nous invitons les dirigeants des autres nations à se joindre à nous pour essayer d'apporter une contribution pratique et durable à la cause de la paix, de la sécurité, de la liberté et à la primauté du droit, conditions nécessaires pour tenter d'instaurer davantage de justice et de prospérité dans le monde.

DÉCLARATION SUR LES TRANSFERTS D'ARMES CONVENTIONNELLES ET SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES, BACTÉRIOLOGIQUES ET CHIMIQUES 16 juillet 1991

1. Lors de notre réunion à Houston l'année dernière, nous, Chefs d'État et de gouvernement et représentants de la Communauté européenne, avons souligné les menaces que fait peser sur la sécurité internationale la prolifération des armes nucléaires, biologiques, chimiques et des systèmes de missiles capables de les emporter. La crise du Golfe a mis en lumière les dangers que

représentent la diffusion incontrôlée de ces armes et la détention de quantités excessives d'armes conventionnelles. Il incombe aux fournisseurs d'armes et aux pays acquéreurs, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble, d'empêcher la réapparition de ces dangers. Comme il ressort des diverses initiatives que plusieurs d'entre nous ont proposées ensemble ou séparément, nous sommes tous déterminés à traiter ce problème, dans les instances appropriées, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

Transferts d'armes conventionnelles

2. Nous reconnaissons que de nombreux États dépendent des importations d'armes pour s'assurer un niveau de sécurité raisonnable et que le droit naturel de légitime défense est reconnu par la Charte des Nations Unies. Les tensions persisteront dans les relations internationales tant que les conflits d'intérêt sous-jacents n'auront pas été traités et réglés. Mais la guerre du Golfe a montré comment la paix et la stabilité peuvent être menacées lorsqu'un pays est à même d'acquérir un arsenal énorme qui va bien au-delà de ce qui est nécessaire à sa légitime défense, et menace ses voisins. Nous sommes déterminés à faire en sorte que ces abus ne se reproduisent pas. Nous sommes convaincus que des progrès sont possibles si tous les États appliquent les trois principes suivants : transparence, consultation et action.

3. Le principe de la *transparence* devrait être étendu aux transferts internationaux d'armes conventionnelles et des technologies militaires associées. Comme étape vers cet objectif, nous soutenons la proposition d'un registre universel des transferts d'armes sous l'égide des Nations Unies et nous agissons pour que celui-ci soit rapidement adopté. Un tel registre alerterait la communauté internationale si un État entreprenait de constituer des stocks d'armes conventionnelles allant au-delà d'un niveau raisonnable. Tous les États devraient fournir régulièrement des informations sur les transferts effectués. Nous souhaitons également une meilleure information sur les stocks globaux d'armes conventionnelles. Nous croyons que la communication de ces données ainsi qu'une procédure de collecte d'explications constitueraient une mesure précieuse de confiance et de sécurité.

4. Le principe de la *consultation* devrait être renforcé par la mise en œuvre rapide des initiatives qui ont été prises récemment pour ouvrir des discussions entre les principaux exportateurs d'armes dans le but de convenir d'une démarche commune touchant les principes directeurs applicables aux transferts d'armes conventionnelles. Nous nous félicitons de l'ouverture récente de discussions à ce sujet. Ceci inclut les pourparlers encourageants qui ont été tenus à Paris les 8 et 9 juillet par les membres permanents du Conseil de Sécurité; figurent également les discussions qui ont lieu entre les États membres de la Communauté européenne. Chacun d'entre nous continuera de jouer un rôle constructif dans ce processus important, dans ces instances ainsi qu'en d'autres enceintes appropriées.

5. Le principe de l'*action* exige que nous prenions tous des mesures afin d'empêcher la constitution d'arsenaux démesurés. À cette fin, tous les pays devraient s'abstenir de procéder à des transferts d'armements qui auraient un effet déstabilisant ou qui exacerberaient les tensions existantes. Une retenue particulière devrait être appliquée en ce qui concerne le transfert d'armes faisant appel aux technologies de pointe et les ventes à des pays et des régions qui préoccupent particulièrement. Un effort spécial devrait être fait pour définir les produits sensibles et la capacité de production des armes faisant appel aux technologies de pointe, dont le transfert pourrait être soumis à une retenue similaire. Tous les États devraient prendre des mesures pour faire en sorte que ces critères soient strictement appliqués. Nous avons l'intention de continuer à suivre ces questions de près.

6. L'agression irakienne et la guerre du Golfe qui a suivi ont mis en évidence l'énormité des coûts que la communauté internationale subit du fait d'un conflit militaire. Nous pensons qu'un aspect essentiel d'un bon gouvernement et d'une politique économique saine tient dans la modération du niveau des dépenses militaires. Alors que tous les pays s'efforcent de répondre avec des ressources limitées à une multitude de demandes concurrentes, des dépenses d'armements exagérées détournent des ressources de l'objectif primordial qui est d'assurer le développement économique. Ces dépenses peuvent entraîner un fort endettement sans que soient créés les moyens d'assurer le service de la dette. Nous accueillons favorablement le récent rapport publié par le Programme

des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que les décisions prises récemment par plusieurs pays donateurs d'établir les programmes d'aide en tenant compte des dépenses militaires et nous encourageons tous les autres pays donateurs à faire de même. Nous nous félicitons de l'attention que le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et le Président de la Banque mondiale ont portée récemment aux dépenses militaires excessives, dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques improductives.

Non-prolifération

7. Nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et des systèmes de missiles capables de les emporter. Nous sommes déterminés à lutter contre cette menace en renforçant et en développant les régimes de non-prolifération.

8. L'Irak doit se conformer entièrement à la résolution 687 du Conseil de Sécurité qui énonce la nécessité de détruire, enlever ou neutraliser, sous contrôle international, ses capacités en termes d'armements nucléaires, biologiques et chimiques, et de missiles; l'Irak doit aussi se prêter aux termes de la résolution 687, qui exige vérification et contrôle à long terme, afin que cet État ne développe pas à l'avenir une capacité d'armements de ce type. En accord avec les résolutions pertinentes de l'ONU, nous fournirons toute l'aide possible à la Commission spéciale des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) afin qu'elles puissent mener leurs tâches à bien.

9. Dans le domaine nucléaire nous

- réaffirmons notre volonté d'agir en vue d'aboutir à un consensus le plus large possible en faveur d'un régime équitable et stable de non-prolifération fondé sur un équilibre entre la non-prolifération nucléaire et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire;
- réaffirmons l'importance du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et appelons tous les autres États non-signataires à adhérer à cet accord;

- demandons à tous les États non dotés de l'arme nucléaire de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA, qui constituent la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire;
- exhortons tous les États fournisseurs à adopter et appliquer les directives du Groupe des fournisseurs nucléaires.

Nous nous félicitons de la décision du Brésil et de l'Argentine de conclure un accord général de garantie avec l'AIEA et de prendre des mesures pour mettre en vigueur le Traité de Tlatelolco, ainsi que de l'adhésion de l'Afrique du Sud au TNP.

10. Chacun d'entre nous agira également pour parvenir à :

- notre objectif commun de maintenir et de renforcer le régime du TNP au-delà de 1995;
- un renforcement et une amélioration du système de garanties de l'AIEA;
- de nouvelles mesures au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires afin de garantir des contrôles appropriés des exportations de produits à double usage.

11. Nous attendons de la Conférence d'examen sur les armes biologiques qui se tiendra en septembre qu'elle réussisse à renforcer l'application des dispositions existantes de la Convention en consolidant et en étendant les mesures de confiance, et en explorant les possibilités de mesures de vérification efficaces. Chacun d'entre nous encourage l'adhésion des autres États à la Convention et demande instamment à toutes les parties de respecter strictement leurs obligations aux termes de la Convention. Nous estimons que le succès de la Conférence d'examen, en renforçant la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, contribuerait de manière substantielle à éviter la prolifération des armes biologiques.

12. Le succès de la négociation d'une convention rigoureuse, globale et effectivement vérifiable, interdisant les armes chimiques et à laquelle tous les États adhéreraient, constitue le meilleur moyen

d'éviter la dissémination des armes chimiques. Nous accueillons favorablement les déclarations récentes des États-Unis qui, selon nous, contribueront à la conclusion rapide de cette convention. Nous espérons que la négociation sera heureusement conclue dès que possible. Nous réaffirmons notre intention de devenir parties à la Convention dès sa signature. Nous invitons instamment les autres pays à devenir parties dans les meilleurs délais afin que le Convention puisse entrer en vigueur aussi rapidement que possible.

13. Nous devons aussi renforcer les contrôles sur les exportations qui pourraient contribuer à la prolifération des armes biologiques et chimiques. Nous saluons les mesures prises par les membres du Groupe australien et par d'autres États en matière de contrôle des exportations de précurseurs d'armes chimiques et d'équipements associés. Nous cherchons à parvenir à une convergence croissante des pratiques entre tous les pays exportateurs. Nous invitons instamment tous les États à soutenir ces efforts.

14. Notre objectif est une interdiction totale et réelle des armes chimiques et biologiques. L'usage de ces armes est une atteinte exceptionnellement grave à l'humanité. Pour le cas où un État aurait recours à ces armes, chacun d'entre nous convient d'étudier immédiatement l'adoption et l'application de mesures sévères contre cet État, tant au Conseil de sécurité des Nations Unies que dans d'autres instances.

15. La prolifération des systèmes de missiles a, dans de nombreuses régions du monde, introduit un nouveau facteur d'instabilité dans la sécurité internationale. En notre qualité de fondateurs du Régime de contrôle des technologies balistiques (MTCR), nous nous félicitons de son extension à de nombreux autres États au cours des deux dernières années. Nous approuvons l'appel conjoint lancé à la réunion du MTCR qui s'est tenue à Tokyo en mars 1991 afin que tous les pays en adoptent les directives. Celles-ci ne visent pas à interdire la coopération à des fins pacifiques ou scientifiques dans le domaine de l'utilisation de l'espace.

16. Nous pouvons contribuer de manière importante à réduire les risques de prolifération et les transferts d'armements conventionnels. Nous poursuivrons nos efforts et nos consultations sur ces questions, y compris avec d'autres pays four-

nisseurs dans toutes les enceintes appropriées, de manière à créer un nouveau climat de retenue à l'échelle mondiale. Nous ne réussissons que si d'autres pays, notamment les pays acquéreurs,

nous apportent leur soutien et si la communauté internationale s'unit dans un nouvel effort pour supprimer ces menaces qui peuvent mettre en danger la sécurité de tous nos peuples.